

ACTA CAPITULI GENERALIS PROVINCIALIUM
ORDINIS PRÆDICATORUM
BONONIÆ

A DIE XVI IULII AD DIEM IV AUGUSTI MMXVI

SUB
FR. BRUNO CADORÉ
SACRÆ THEOLOGIÆ DOCTORE
TOTIUSQUE EIUSDEM ORDINIS MAGISTRO

CELEBRATI

ROMÆ
EX CURIA GENERALITIA AD S. SABINAM
MMXVI



NOS

FR. BRUNO CADORÉ, OP
TOTIUS ORDINIS PRÆDICATORUM
HUMILIS MAGISTER ET SERVUS

LITTERAE PROMULGATIONIS

Prot. 50/16/ 558 Bologna_2016

Mes très chers frères en saint Dominique,

Par la présente lettre, je promulgue les Actes du chapitre général célébré à Bologne (Italie) du 16 juillet au 4 août 2016. Comme l'exprime le Prologue, ce chapitre nous invite à faire de cette année de célébration du Jubilé de l'Ordre et du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, la première étape d'un chemin de renouvellement de notre vocation de prêcheurs. En nous envoyant prêcher la grâce et la miséricorde dans les pas des soixante-douze envoyés par Jésus, le chapitre nous invite à être les uns avec les autres, les uns pour les autres, des veilleurs de cette vocation qui à partir de toutes nos diversités nous établit dans l'unité.

Au terme du chapitre, j'évoquais devant l'assemblée le moment où, dans le premier Livre des Rois, le prophète Elie se tient au flanc de la montagne pour guetter le « passage de Dieu », et finalement le reconnaître dans le « fin murmure d'une brise légère ». Son zèle pour le Seigneur rend le prophète audacieux et, sur cette montagne où il veille, passionné pour l'alliance promise par Dieu, il affronte tremblement de terre, ouragan et feu. Le monde dans lequel nous sommes aujourd'hui envoyés prêcher ne manque pas, hélas, de ces événements qui semblent pouvoir renverser toute sécurité des personnes et des peuples, mettre à mal toute aspiration à bâtir des communautés humaines de paix et de miséricorde, opposer aux quêtes de sagesse et de vie spirituelle des logiques de divisions et d'affrontement. Mais l'audace du prophète n'est pas d'abord d'affronter ces réalités, elle est de savoir reconnaître, au milieu des tourmentes, « le fin murmure » de la Parole de la promesse et du passage de la grâce qui, patiemment, façonne le monde « pour Dieu ». A cette humilité de Dieu répond, en quelque sorte, celle du prophète qui trouve alors la force et l'audace de son zèle et de sa passion pour l'alliance de Dieu.

En bien des lieux, et de bien des manières, les frères et les sœurs de l'Ordre guettent, comme Elie, au flanc de la montagne. Avec celles et ceux à qui les lie l'amitié apostolique, ils font l'expérience des violences absurdes qui divisent, des dialogues incertains entre les cultures ou les religions, des inégalités sociales, de l'hospitalité mutuelle qui se fragilise entre les nations, des crises de confiance à l'égard de la parole et des institutions, des profondes mutations de la communication entre les êtres, de la difficulté à penser ensemble un monde en commun. Partageant avec tant d'autres cette inquiétude du monde, à travers leur engagement apostolique mais aussi leurs propres solidarités familiales et culturelles, ils éprouvent souvent le sentiment que l'évangélisation n'est pas une évidence dans ces contextes. Et qu'il faut avoir la patience de prendre le temps et les moyens d'écouter toujours davantage, l'exigence de sans cesse chercher à comprendre mieux les enjeux de ces réalités complexes, l'humilité d'accepter qu'en bien des circonstances les paroles humaines qui proposent la promesse sont balbutiantes. L'audace apostolique est alors de ne pourtant pas se dérober à l'appel à

reconnaître l'œuvre de la miséricorde et de la grâce du salut en ce monde, et de prendre le risque de s'offrir pour en être les serviteurs.

C'est en ce sens, je crois, que les Actes de ce chapitre nous invitent à un travail exigeant de *renouveau de notre vocation personnelle et commune*. Les enjeux évoqués plus haut soulignent la nécessité d'accorder tous nos soins à la pastorale vocationnelle et à la promotion des nouvelles vocations pour l'Ordre et toutes les branches de la famille dominicaine. Mais cet effort prendra toute sa force et tout son sens à la mesure où, chacun et tous ensemble, s'engageront dans un renouvellement de la vocation de prêcheurs en ce moment de l'histoire du monde et de l'Eglise. Dans cette perspective, le chapitre réaffirme le rôle du projet communautaire, des visites des communautés et de l'attention que nous devons sans cesse porter au dialogue entre nous et aux démarches de réconciliation.

L'adjonction d'un nouveau *socius* du maître de l'Ordre pour la vie fraternelle et la formation manifeste l'importance que le chapitre a voulu donner à cela. Il aura, au sein du conseil généralice, la charge particulière d'aider à la promotion du renouveau de la formation initiale et de la formation permanente à partir de la nouvelle *Ratio formationis generalis*. Il contribuera aussi au travail demandé par le Chapitre concernant l'intégration de la réalité du vieillissement comme une étape spécifique du déploiement de notre vocation. Il aura aussi à participer à la poursuite de la réflexion concernant la vocation spécifique des frères coopérateurs dans l'Ordre, dont il apparaît avec plus d'évidence aujourd'hui qu'elle est indispensable.

Suivant les intuitions déjà affirmées lors des chapitres de Rome et de Trogir, le chapitre de Bologne a confirmé que le renouvellement de notre vocation appelait à un renouvellement de notre compréhension du lien entre fraternité et mission. C'est en ce sens qu'a été confirmée la restructuration des entités de l'Ordre, désormais identifiées comme provinces (ou vice-provinces) et vicariats provinciaux, en maintenant une certaine participation de ces derniers aux chapitres généraux, et en insistant sur leur intégration dans la vie de l'ensemble d'une province et sur leur rôle dans la mission de l'ensemble de l'Ordre. Puisque cette restructuration a comme objectif le renforcement de la synergie entre vie des frères et mission, elle concerne bien plus que la seule définition des entités. Plusieurs aspects ont été mis en évidence par le chapitre. Le premier d'entre eux est la perspective de *la vocation universelle de l'Ordre* – souligné d'ailleurs avec insistance par les jeunes frères étudiants lors de leur rencontre avec les capitulaires au terme de leur pèlerinage sur les pas de Saint Dominique. Cet horizon est appelé à habiter le souci apostolique et missionnaire de chaque entité, permettant ainsi de renforcer une figure d'un Ordre qui promeuve toujours davantage la synergie entre les provinces en vue de la mission commune de prédication. Cet horizon est celui qui pourra le mieux animer *l'esprit de collaboration* qui s'est exprimé de bien des manières et à propos de plusieurs dimensions de l'Ordre (pour des collaborations apostoliques, pour la pastorale juvénile et vocationnelle, pour la formation initiale et permanente, pour l'étude, pour la mission d'enseignement et de recherche). Il reste maintenant aux entités, et à la disponibilité des frères, à donner une figure concrète à ce désir de collaboration, de croisements interculturels et d'internationalisation affirmé par les capitulaires. Une forte accentuation a été donnée aux *restructurations dans le domaine de l'étude et de la recherche*, en particulier concernant les Institutions sous la juridiction directe du maître de l'Ordre, et de leur articulation avec les divers centres d'étude existant dans les provinces. En ce domaine, deux projets ont été encouragés, l'un en Asie et l'autre en Afrique. La mise en pratique de cette collaboration appelle, de plus, à une certaine créativité permettant de promouvoir une véritable *culture de la solidarité*. Le chapitre a insisté sur la nécessité de se donner les moyens concrets d'une telle solidarité, tant en ce qui concerne l'aspect économique, qu'en matière d'assignations, de mobilité, d'élaboration de projets apostoliques communs, d'échanges organisés pendant le temps de la formation initiale.

Enfin, les frères capitulaires ont souligné le fait que ce processus de renouvellement des « structures apostoliques » ne devait pas concerner seulement l'organisation générale de l'Ordre mais aussi *chacune des entités dans sa recherche d'une toujours meilleure adaptation de ses structures aux besoins et appels nouveaux de sa mission*. Comment nous donner davantage les moyens, non seulement de maintenir les réalités actuelles mais encore d'avoir l'audace de prendre le risque d'initiatives nouvelles, sans craindre l'incertitude que comporte parfois la recherche d'une réponse plus adaptée au contexte et à ses changements.

Toute cette dynamique de renouvellement a comme finalité la mission de prédication qui, dans le contexte actuel et sous toutes les latitudes, exige une réelle créativité apostolique. Celle-ci doit trouver sa source, sa force et son inspiration dans une exigeante spiritualité de l'écoute et de la rencontre qui doit marquer tant les relations entre les frères que la manière dont ceux-ci entrent en conversation dans le monde. Cette spiritualité doit être au cœur du processus d'élaboration des projets apostoliques des communautés et des provinces. Le chapitre a mis en évidence cinq domaines à propos desquels la créativité apostolique est particulièrement attendue : le dialogue avec les religions et les cultures, l'écologie, le dialogue entre la foi et les sciences, le monde digital et la réalité de l'indifférence. Sur ce dernier sujet, les Actes invitent à engager un travail de recherche au niveau de l'ensemble de l'Ordre. Il insiste sur des aspects de la vie apostolique qui doivent tout particulièrement retenir notre attention : la dynamique de nouvelles fondations et les choix que cela peut exiger ; les collaborations pour des initiatives apostoliques nouvelles entre les divers membres de la famille dominicaine (comme par exemple la réalisation de « centres apostoliques dominicains »), et le soutien mutuel que les différentes branches de la famille peuvent s'apporter ; le souci porté en commun des missions nouvelles ou situées en contexte difficile mais importantes pour la prédication de tous ; la participation spécifique des frères coopérateurs à la mission commune ; l'importance des projets internationaux. Le chapitre a voulu aussi encourager tous les frères à s'engager dans un processus de renouveau de la mission actuellement réalisée, soulignant l'importance des réseaux de mission qui se mettent en place depuis le chapitre de Trogir et devraient permettre aux frères d'échanger et de réfléchir ensemble à partir de leur engagement apostolique. Cette dynamique aura l'occasion de s'affirmer encore davantage lors du prochain congrès pour la mission de l'Ordre qui conclura l'année du Jubilé et permettra de promouvoir le dialogue entre la vie apostolique et la réflexion théologique, trait si essentiel, précisément, à notre vocation de prêcheurs.


De la fraternité à la mission, et de la mission à la fraternité. Ce chemin est bien celui qui est ouvert par l'envoi des disciples dans l'Évangile selon saint Luc que commente le Prologue. Lors de notre rencontre avec le Pape François, celui-ci insistait sur le lien entre le témoignage et la prédication. Commentant le geste de Dominique vendant ses manuscrits pour prendre soin des pauvres, il nous invitait avec force à nous tenir à l'écoute de la chair vivante du Christ qui a soif d'une parole authentique et libératrice, et à faire que l'écoute de ce cri « j'ai soif » constitue l'axe principal de notre mission et soit le critère fondamental des ajustements de nos « structures ». C'est aussi la clé du renouvellement de notre vocation de prêcheurs de la grâce et de la miséricorde.

En la Solennité de saint Dominique

Rome, le 8 août 2016


frère Franklin Buitrago Rojas, op
a secretis




frère Bruno Cadore, op
Maître de l'Ordre des Prêcheurs

DIFFINIERUNT
SUB
FR. BRUNO CADORÉ
UNIVERSI ORDINIS PRAEDICATORUM MAGISTRO

Priores Provinciales

- fr. Jesús Antonio DÍAZ SARIEGO, Provinciæ Hispaniæ
fr. Loïc Marie LE BOT, Provinciæ Tolosanæ
fr. Michel LACHENAUD, Provinciæ Franciæ
fr. Fausto ARICI, Provinciæ S. Dominici in Italia
fr. Aldo TARQUINI, Provinciæ Romanæ S. Catharinæ Senensis
fr. Francesco LA VECCHIA, Provinciæ S. Thomæ Aquinatis in Italia
fr. Johannes BUNNENBERG, Provinciæ Teutoniæ
fr. Martin GANERI, Provinciæ Angliæ
fr. Paweł KOZACKI, Provinciæ Poloniæ
fr. Benedikt Tomáš MOHELNÍK, Provinciæ Bohemiæ
fr. Anto GAVRIĆ, Provinciæ Croaticæ, Annuntiationis BMV
fr. Pedro DA CRUZ FERNANDES, Provinciæ Portugalliæ
fr. René L. DINKLO, Provinciæ Neerlandiæ
fr. Gregory CARROLL, Provinciæ Hiberniæ
fr. Jorge Rafael DIAZ NUÑEZ, Provinciæ S. Iacobi in México
fr. Juan José SALAVERRY VILLARREAL, Provinciæ S. Ioannis Baptistæ de Perú
fr. Said LEÓN AMAYA, Provinciæ S. Ludovici Bertrandi de Colombia
fr. Javier GONZÁLEZ IZQUIERDO, Provinciæ Dominæ Nostræ de Rosario
fr. Javier María POSE, Provinciæ Argentinæ S. Augustini
fr. Kenneth Raymond LETOILE, Provinciæ S. Joseph in SFAS
fr. Frans MICALLEF, Provinciæ S. Pii V Melitensis
fr. André DESCÔTEAUX, Provinciæ S. Dominici Canadensis
fr. Mark C. PADREZ, Provinciæ SS. Nominis Iesu in SFAS
fr. Thomas G. BROGL, Provinciæ Germaniæ Superioris et Austriæ
fr. James Vincent MARCHIONDA, Provinciæ S. Alberti Magni in SFAS
fr. Kevin SAUNDERS, Provinciæ Assumptionis BMV Australiæ et N. Zelandiæ
fr. Edivaldo Antônio DOS SANTOS, Provinciæ fr Bartholomæi de Las Casas in Brasilia
fr. Guido VERGAUWEN, Provinciæ Annuntiationis BMV in Helvetia
fr. Joseph NGUYEN DUC HOA, Provinciæ Reginae Martyrum in Vietnam
fr. Gerard Francisco P. TIMONER III, Provinciæ Philippinarum
fr. Thomas M. CONDON, Provinciæ S. Martini de Porres in SFAS
fr. Carlos Antonio CACERES PEREIRA, Provinciæ S. Vincentii Fer. in America Centrali
fr. Charles UKWE, Provinciæ S. Ioseph Opificis in Nigeria
fr. John KUSUMALAYAM, Provinciæ Indiæ
fr. Reginald Adrián SLAVKOVSKÝ, Provinciæ Slovakiæ

Vice-provinciales

- fr. Armando Alonso VILLALTA SALAZAR, Vice-provinciæ S. Catharinæ Senensis de Ecuador
fr. Philippe COCHINAUX, Vice-provinciæ S. Thomæ Aquinatis in Belgio
fr. Pascal Paulus NAZIR MASIH, Vice-provinciæ Filii Mariæ de Pakistan
fr. Bienvenu NSEKOKO BONGO, Vice-provinciæ Rei Publicæ Democraticæ de Congo
fr. Benjamin Sombel SARR, Vice-Provincia S Augustini in Africa Occidentali
fr. Fernando DELGADO FLÓREZ, Vice Provincia Boliviae

Vicarii Generales

fr. Miguel Angel RÍOS VIVANCO, Vicariatus Generalis S. Laurentii Martyris de Chile
fr. Stanislaus MUYEBE, Vicariatus Generalis Africae Australis
fr. Vincent LI, Vicariatus Generalis Reginae Sinæ

Delegati Vicariatuum

fr. Jean Paul KAMAHEU, Vicariatus Africae Æquatorialis - Provinciae Franciæ
fr. Mariano GONZALEZ MARTIN, Vicariatus Iaponiæ - Provinciae Dominæ nostræ de Rosario
fr. Jean MIYAMOTO, Vicariatus Iaponiæ - Provinciae S. Dominici Canadensis
fr. Marcel BRAEKERS, Vicariatus S. Rosæ in Flandria - Vice-provinciae S. Thomæ Aquinatis in Belgio
fr. Peter PHAM, Vicariatus Canadiæ - Provinciae Reginae Martyrum in Vietnam

Delegati Conventuum sub immediate iurisdictione Magistri Ordinis

fr. Bernhard BLANKENHORN, Conventus SS. Dominici et Xysti Romæ

ACCESSERUNT QUOQUE AD CAPITULUM

Socii Magistri Ordinis et Syndicus Ordinis

fr. Orlando RUEDA ACEVEDO, Socius pro Vita Apostolica
fr. Michael MASCARI, Socius pro Vita Intellectuali
fr. Vincent LU HA, Socius pro Provinciis Asiæ et Pacifici
fr. Krzysztof POPLAWSKI, Socius pro Provinciis in Europa centrali et orientali
fr. Miguel Angel DEL RIO GONZALEZ, Socius pro Provinciis in Peninsula Iberica et Provinciis Italicis et Melitensi
fr. Hilario PROVECHO ALVAREZ, Syndicus Ordinis
fr. Eric SALOBIR, Promotor pro Communicationibus Socialibus

Fratres invitati a Magistro Ordinis

fr. Roberto CLARK, Frater Cooperator
fr. Mariusz SKOWRONSKI, Frater Cooperator
fr. Jean Jacques PERENNES, Director Schola Biblica Hierosolymitana
fr. Benjamin EARL, Peritus Iur. Can.

Invitati a Magistro Ordinis ex Familia Dominicana

sr. M. Vincenza PANZA, Monialis
sr. Marie Juliette KILANIR, Monialis
sr. Marie Thérèse CLEMENT, Praeses *DSI*
sr. Marie-Jean Mouton-Brady, Congregatio Romana S. Dominici
D.nus Hector MARQUEZ, Fraternalitatis Laicalis
Rev. Jesper FICH, Fraternalitatis Sacerdotalis
D.nus Jose Alberto DE BLAS MONCALVILLO, *IDYM*

Moderatores

fr. Leobardo ALMAZAN
fr. Alain ARNOULD
fr. John O'CONNOR

Secretariatus

fr. Roberto GIORGIS, Secretarius generalis

ADIUVERINT IN HOC CAPITULO

fr. Alejandro CROSTHWAITE
fr. Juan TORRES
fr. Cristóbal TORRES
fr. Olivier POQUILLON
fr. Thomas-Marie GILLET
fr. Carlos Ma. IZAGUIRRE
fr. José Rafael REYES GONZALEZ
sr. Laetitia YOUTCHENKO
fr. Paul Dominique MASSICLAT
fr. Matthew JARVIS
fr. Carlos QUIJANO
fr. Jean Ariel BAUZA SALINAS
fr. Jesús MOLONGWA
fr. Neil FERGUSON
sr. Marie-Imelda BAUDIN DE LA VALETTE
fr. Sixto CASTRO
fr. Didier CROONENBERGHS
fr. Emilio GARCIA ÁLVAREZ
fr. Bruno CLIFTON

Adscripti

fr. MAXIMILIANO CAPPABIANCA, Cantor Capituli generalis
fr. Daniele DRAGO
fr. Davide PEDONE
fr. Matteo MONTALCINI
fr. Mario ABETE
fr. Alessandro AMPRINO
fr. Daniele CASSANI
fr. Adriano CAVALLO
fr. Andrea CODIGNOLA
fr. Emanuele FACCIOLO
fr. Gregorio KIM
fr. Francesco LOMBARDO
fr. Gianluca LOPEZ
fr. Luca REFATTI
fr. Filippo RUBINI
fr. Massimo VERONESE
D.nus Florent de SUREMAIN
D.na Maria CAMPONE

CAPUT I: DENUNTIATIONES

1. Comunicamos que, con carta circular fechada en Roma el día 15 de noviembre del año 2015, el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, a tenor del LCO 413, II, convocó el Capítulo General de Piores Provinciales, a celebrarse en la ciudad de Bolonia (Italia), a partir del día 16 de julio hasta el 4 de agosto del año 2016.
2. Comunicamos que el Maestro de la Orden, a tenor del LCO 414, nombró a fr. Roberto Giorgis como Secretario General del Capítulo el día 14 de julio de 2014.
3. Comunicamos que el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, invitó al Capítulo General de Piores Provinciales de Bolonia a fr. Roberto Clark y fr. Mariusz Skowronski, frailes cooperadores, a fr. Jean Jacques Perennes, Director de la EBAF y a fr. Benjamin Earl, peritto en Derecho Canónico.
4. Comunicamos que los siguientes miembros de la Familia Dominicana asistieron como invitados del Maestro de la Orden al Capítulo General de Piores Provinciales de Bolonia: Sor M. Vincenza Panza, monja del Monasterio de Azzano-S Paolo (Italia), Sor Marie Juliette Kilanir, monja del Monasterio de Bambui (Camerún), Hna. Marie Thérèse Clement, Presidente de *Dominican Sisters International*, Hna. Marie-Jean Mouton-Brady de la Congregación Romana de santo Domingo, Sr. Héctor Márquez, Presidente del Consejo Internacional de Fraternidades Laicales Dominicanas, P. Jesper Fich de las Fraternidades Sacerdotales de santo Domingo, Sr. José Alberto de Blas Moncalvillo del Movimiento Juvenil Dominicano Internacional.
5. Comunicamos que el día 15 de junio de 2016 el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, envió una carta del Santo Padre Francisco, comunicándole la celebración del Capítulo General en Bolonia.

Roma, 15 giugno 2016

Sua Santità Papa Francesco Città del Vaticano

Prot 50/16/417 Bologna_2016

Santissimo Padre,

Come già indicato alla Sua Santità, l'Ordine dei Predicatori si prepara a celebrare il suo Capitolo generale (Capitolo dei priori provinciali) dal 15 luglio all'4 agosto 2016 e mi permetto di chiederLe, con umiltà, di accordare la Sua Benedizione apostolica per i fratelli che si riuniranno a Bologna.

Questo Capitolo si celebra proprio al punto medio della nostra celebrazione del 8° centenario della conferma dell'Ordine da parte di Papa Onorio III, una celebrazione che è stata aperta il 7° novembre del anno scorso e che si chiuderà con una celebrazione Eucaristica a San Giovanni in Laterano il 21° gennaio 2017.

Lo vediamo come una grazia particolare, e una chiamata impegnativa, che nella Provvidenza di Dio la nostra celebrazione coincida con l'Anno di Misericordia celebrato nella Chiesa universalmente. La misericordia è stata sempre al cuore della predicazione Domenicana, seguendo l'esempio e condividendo le preoccupazioni di San Domenico, predicatore della grazia, mostrando sempre la compassione ai poveri, difendendo la verità della creazione e la dignità umana, e predicando instancabilmente per la salvezza degli uomini.

Questo periodo di preparazione, e il tempo del Capitolo stesso, sono per i fratelli, le sorelle e i laici dell'Ordine, un periodo favorevole per rispondere con ardore alla Sua chiamata a tutti i fedeli a vivere la misericordia sempre e in qualunque situazione. L'Ordine vuole dare il suo contributo alla costruzione di quella 'rivoluzione della tenerezza' sulla quale Lei ha parlato.

Durante il nostro Capitolo, si svolgeranno le giornate mondiali della Gioventù in Polonia e Le assicuro che saremo in comunione con Lei in un momento così importante della vita della Chiesa.

E alla fine del Capitolo sarà la nostra grande gioia venire a Roma ad essere ricevuti in udienza dalla Sua Santità, una cosa per quale vorrei di nuovo esprimere la mia gratitudine sincera.

RingraziandoLa in anticipo per la Sua benedizione, desidero esprimereLe i miei ringraziamenti per il Suo ministero e assicurarLa della mia preghiera e dei miei rispettosi e fraterni saluti

Fra Bruno Cadoré OP,
Maestro dell'Ordine dei Predicatori

6. Comunicamos que el día 15 de julio el Secretario de Estado de Su Santidad Francisco envió el siguiente telegrama al Maestro de la Orden y a los Capitulares:

Fra Bruno Cadoré OP
Maestro Gen. Ordine Preadicatori
Convento Santa Sabina

In occasione del Capitolo Generale dei priori provinciali dell'Ordine dei Predicatori, che si tiene a Bologna, nel contesto del Giubileo straordinario della Misericordia dell'ottavo centenario della conferma dell'Ordine da parte di papa Onorio III, Sua Santità Papa Francesco, nel rivolgere il suo cordiale e beneaugurante pensiero, invoca i doni del Divino Spirito, ricordando che l'architrave che sorregge la vita della Chiesa è la misericordia. Tutto nella sua azione pastorale deve essere avvolto dalla tenerezza e nulla del suo annuncio e della sua testimonianza verso il mondo può essere privo di misericordia. La credibilità della Chiesa passa attraverso la strada dell'amore misericordioso e compassionevole che dona la vita nuova e infonde coraggio per guardare il futuro con speranza.

Il Santo Padre auspica che quanti seguono il carisma di san Domenico, instancabile apostolo della grazia e del perdono, compassionevole verso i poveri e strenuo difensore della verità, rendano testimonianza alla misericordia profesandola e incarnandola nella vita e siano segno della vicinanza e della tenerezza di Dios affinché anche l'odierna società riscopra l'urgenza della solidarietà, dell'amore e del perdono. Egli, mentre chiede di pregare a sostegno del suo ministero petrino, per intercessione della Madonna del Rosario e di tutti i santi della famiglia domenicana, imparte a Lei ed a ai confratelli capitolari l'implorata benedizione apostolica, estendendola volentieri l'intero Ordine.

Dal Vaticano 15 luglio 2016.

Cardinale Pietro Parolin
Segretario di Stato di Sua Santità.

7. Comunicamos que fr. Loïc-Marie Le Bot, fr. Gregory Carroll y fr. Said León Amaya examinaron las letras testimoniales de los vocales la tarde del día 15 y la mañana del 16 de julio.

8. Comunicamos que fr. Timothy Radcliffe, ex-maestro de la Orden, ha pedido ser dispensado de participar al Capítulo General por razones de salud.

9. Comunicamos que, en la tarde del 15 de julio, un grupo de 114 frailes estudiantes y hermanas en formación, al final de su peregrinación «sobre las huellas de santo Domingo» se unieron a los capitulares per una procesión desde la Rotonda de la Madonna del Monte, lugar del antiguo convento benedictino, hasta nuestro Convento de Santo Domingo. Al finalizar la procesión se cantaron las Completas y se hizo la procesión a los altares de la B.V. María y de santo Domingo.

10. Comunicamos que se dio inicio al Capítulo General el día 16 de julio de 2016 con la Misa Solemne del Espíritu Santo, concelebrada por los capitulares y presidida por el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré. Los frailes estudiantes y las hermanas en peregrinación «sobre las huellas de santo Domingo» también participaron en la Misa Solemne de apertura del Capítulo.

En su homilía, el Maestro de la Orden invitó a los capitulares a vivir el tiempo del Capítulo siguiendo la invitación de Jesús a sus discípulos: «Venid aparte, a un lugar desierto y descansad un poco» (Mc 6.31). Explicó que un capitulo general es un tiempo para dejar que el Espíritu Santo actúe en nosotros, escuchándonos mutuamente, aprendiendo de Jesús la compasión, escuchando las esperanzas de la gente a la que somos enviados a predicar, pidiéndole al Espíritu Santo que haga de nuestras comunidades «parábolas de comunión».

11. Comunicamos que en la tarde del 16 de julio el Capítulo se reunió con los frailes estudiantes y las hermanas en peregrinación «sobre las huellas de santo Domingo». Estos expusieron al Capitulo General algunas reflexiones, propuestas e inquietudes surgidas a lo largo de la peregrinación y profundizadas a través del diálogo en grupos lingüísticos.

12. Comunicamos que el 16 de julio, el Maestro de la Orden, habiendo escuchado el parecer de los capitulares según lo previsto por el LCO 417 § I,3, designó como revisores del texto de las Actas del Capítulo General a fr. Martin Ganeri, provincial de Inglaterra; fr. Benjamin Sombel Sarr, viceprovincial de Africa Occidental y fr. Javier González Izquierdo, provincial de la provincia del Smo. Rosario.

13. Comunicamos que el Maestro de la Orden, oídos los capitulares, a tenor del LCO 417 § I, 4, confirmó la distribución, previamente preparada, de los miembros y de los presidentes de las ocho comisiones:

COMISIÓN 1: CREATIVIDAD APOSTOLICA (en inglés)

fr. James MARCHIONDA (35) (Presidente)

fr. Pawel KOZACKI (10)

fr. Kenneth R. LETOILE (29)

fr. Frans MICALLEF (30)

fr. Guido VERGAUWEN (38) (Secretario)

fr. Benjamin Sombel SARR (84)

fr. Peter Huong PHAM (40)

fr. Mariusz SKOWRONSKI (10, invitado)

Sor Marie Juliette KILANIR (invitada)

P. Jesper FICH (invitado)

fr. Vincent LU HA (40, Socio del Maestro para las provincias de Asia y Pacifico)

COMISIÓN 2: REESTRUCTURACION Y COLABORACION (en inglés)

fr. Philippe COCHINAUX (39) (Presidente)
fr. Michel LACHENAUD (03)
fr. Johannes BUNNENBERG (08)
fr. Martin GANERI (09) (Secretario)
fr. Gregory CARROLL (18)
fr. Kevin SAUNDERS (36)
fr. Joseph Hoa Duc NGUYEN (40)
fr. Vincent LI (49)
fr. Bernhard BLANKENHORN (32, delegado conventos de inmediata jurisdicción del Maestro)
Hna. Marie Therese CLEMENT (invitada)
fr. Michael MASCARI (35, Socio del Maestro para la vida intelectual)
fr. Krzysztof POPLAWSKI (10, Socio del MO para las provincias de Europa Central y Oriental)

COMISIÓN 3: VIDA DE LOS FRAILES; VIDA COMUN Y GOBIERNO (en francés)

fr. Fausto ARICI (04) (Presidente)
fr. Jean-Paul KAMAHEU (03) (Secretario)
fr. Francesco LAVECCHIA (06)
fr. Benedikt Thomàs MOHELNÍK (12)
fr. Anto GAVRIC (13)
fr. Jean MIYAMOTO (31)
fr. Marcel BRAEKERS (39)
fr. Carlos CÁCERES (44)
fr. Reginald Adrián SLAVKOVSKY (83)
fr. Pascal Paulus NAZIR (43)
fr. Bienvenu NSEKOKO BONGO (84)
Hna. Marie-Jean MOUTON-BRADY (invitada)

COMISIÓN 4: CREATIVIDAD APOSTÓLICA (en español)

fr. Fernando DELGADO FLOREZ (85) (Presidente)
fr. Jesús Antonio DIAZ SARRIEGO (01)
fr. Pedro DA CRUZ FERNANDES (15)
fr. Jorge Rafael DÍAZ NÚÑEZ (19) (Secretario)
fr. Said LEÓN AMAYA (21)
fr. Mark PADREZ (32)
fr. Jean-Jacques PERENNES (03, invitado)
fr. Roberto CLARK (28, invitado)
Sr. Héctor MÁRQUEZ (invitado)
Sr. José Alberto DE BLAS MONCALVILLO (invitado)
fr. Orlando RUEDA ACEVEDO (21, Socio del Maestro para la vida apostólica)

COMISIÓN 5: VOCACIONES Y RENOVACIÓN (en español)

fr. Armando VILLALTA SALAZAR (23) (Presidente)
fr. Aldo TARQUINI (05)
fr. Thomas BROGL (34)
fr. Thomas CONDON (42)
fr. Edivaldo Antonio DOS SANTOS (37)
fr. John KUSUMALAYAM (46)
fr. Gerard Francisco TIMONER (41)

fr. Miguel Ángel RIOS VIVANCO (24)
fr. Mariano GONZÁLEZ MARTIN (25) (Secretario)
Sor Maria Vincenza PANZA (invitada)
fr. Miguel Ángel DEL RÍO GONZALEZ (01, Socio del MO para las Provincias de la Península Ibérica, Italia y Malta)

COMISIÓN 6: LCO (en inglés)

fr. Loïc-Marie LE BOT (02) (Presidente)
fr. Javier GONZALEZ IZQUIERDO (25)
fr. Javier POSE (28) (Secretario)
fr. Charles UKWE (45)
fr. Benjamin EARL (09, perito en derecho canónico)

COMISIÓN 7: ECONOMIA (en inglés y español)

fr. André DESCOTEAUX (31) (Presidente)
fr. René DINKLO (17) (Secretario)
fr. Juan José SALAVERRY VILLAREAL (20)
fr. Stanislas MUYEBE (48)
fr. Hilario PROVECHO ÁLVAREZ (01, Síndico de la Orden)

14. Comunicamos que el día 16 de julio el Capítulo General aprobó a los moderadores para las sesiones plenarias: fr. John O'Connor de la Provincia de Inglaterra, fr. Leobardo Almazán de la Provincia San Martín de EUA y fr. Alain Arnould de la Viceprovincia de Sto. Tomás de Bélgica, previamente propuestos por el Maestro de la Orden.

15. Comunicamos que el Capítulo aprobó las normas generales de procedimiento propuestas oportunamente a los frailes capitulares.

16. Comunicamos que el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré presentó su *Relatio de statu Ordinis* a los Capitulares, firmada en Roma el día 22 de diciembre de 2015 (cfr. Anexo n. 1).

17. Comunicamos que los Socios del Maestro de la Orden, así como el Síndico General y demás cargos oficiales de la Orden presentaron sus respectivos informes, que fueron puestos a disposición de los miembros del Capítulo.

18. Comunicamos que el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, después del Capítulo General de Trogir en 2013 hizo los siguientes nombramientos:

Socios:

fr. Miguel Ángel del Río González, Socio para las provincias de la Península Ibérica y Socio para las provincias de Italia y Malta (07.10.14)
fr. Javier María Pose: Socio para las provincias de América Latina y el Caribe (07.02.14).
fr. Luis Javier Rubio Guerrero: Socio para las provincias de América Latina y el Caribe (01.04.16), tras la elección de fray Javier Pose como provincial de Argentina.
fr. Kzysztof Poplawski: Socio para las provincias de Europa Central y Oriental (08.10.14).
fr. Orlando Rueda Acevedo: Socio para la Vida Apostólica (19.11.14).

Promotores Generales:

fr. Rui Carlos Antunes e Almeida Lopes fue nombrado Promotor General para el Laicado (04.09.13)
fr. César Valero Bajo, Promotor General para las monjas (15.01.14).
fr. Michael Christopher Deeb: Promotor de Justicia y Paz (25.10.14).

Otros oficiales:

fr. Florentino Bolo: Coordinador para las Fraternidades Sacerdotales de la Orden (12.10.13).
fr. Gaspar Roja Sigaya: Archivero de la Orden (16.10.13).
fr. Franklin Buitrago Rojas: Coordinador del Jubileo de la Orden (23.11.13).
fr. Michael Christopher Deeb: Delegado ante la Organización de Naciones Unidas (09.01.14).
fr. Viliam Doci: Director del Instituto Histórico de la Orden (25.06.15).
fr. Gianni Festa: Postulador General de la Orden (17.11.15).
fr. Llewellyn Muscat, Secretario de la Postulación General de la Orden (14.12.15).

fr. Jose Filipe Da Costa, fr. David Caron, fr. Thomas Moller, fr. Dominik Jurczak, sr. Ragnhild Bjelland: miembros ordinarios de la Comisión Litúrgica de la Orden (14.07.14) y fr. Joseph Nguyen Van Hien y fr. Manuel Eduardo Solórzano como miembros adjuntos (14.07.14).

fr. Augustin Laffay, fr. Luciano Cinelli y fr. Viliam Doci: miembros de la Comisión para la renovación del Instituto Histórico de la Orden (14.09.13).

fr. Ignatius Perkins, fr. Roberto Clark, fr. José Bolabato Bolebanza, fr. Jacques Ambec, fr. Joseph Mai Van Tuyen y fr. Maciej Nitecki: comité coordinador para promover la renovación y el avance del estudio sobre los hermanos cooperadores desarrollado en 2013 (02.12.13). Fr. Roberto Clark fue nombrado presidente de dicha comisión.

fr. Carlos Ariel Betancourth, fr. Anto Boks, fr. Richar Ounsworth, fr. Kenneth Siccard, fr. Paolo Venturelli, fr. Richard Ogedengbe (13.02.14) y fr. Adam Sulikowski (20.03.12) como miembros del Consejo Económico de la Orden.

fr. Dominic Izzo, fr. Roger Hounghedji, fr. Philippe Cochinaux, fr. Juan Luis Mediavilla (09.03.14) y fr. Rolando de la Rosa (13.01.16) como miembros del Consejo de Spem Miram Internacional.

Sr. Duncan MacLaren como miembro de la Comisión Internacional de Justicia y Paz (21.07.16)

Hna. Marie-Therese Clement, fr. Martin Ganeri, fr. Darren Dias, fr. Jean Druel, fr. Robini Marianti, fr. Orlando Rueda, fr. Michael Mascari como miembros de la Comisión para el diálogo interreligioso (29.09.14).

19. Comunicamos que el día 7 de enero de 2014 el Maestro de la Orden expidió el Decreto de Supresión del Vicariato General de los Santos Ángeles Custodios en los Países Bálticos y atribuyó la responsabilidad de la misión de la Orden en este territorio a la provincia de Francia.

20. Comunicamos que el día 11 de marzo de 2014, el Maestro de la Orden declaró que el Vicariato General Santo Tomás de Aquino en Bélgica cumplía con los requisitos para ser una viceprovincia y que gozaba de los privilegios y tenía las obligaciones correspondientes.

21. Comunicamos que el día 8 de agosto de 2014, el Maestro de la Orden declaró que el Vicariato General Santa Catalina de Siena del Ecuador cumplía con los requisitos para ser una viceprovincia y que gozaba de los privilegios y tenía las obligaciones correspondientes.

22. Comunicamos que el día 8 de agosto de 2015, el Maestro de la Orden expidió el decreto por el cual a partir del 1 de enero de 2016 las provincias de España, Aragón y Bética se unieron en una sola provincia llamada Provincia de Hispania.

23. Comunicamos que el 14 de septiembre de 2015, el Maestro de la Orden expidió el decreto por el cual a partir del 28 de septiembre de 2015 la Casa Santa Catalina de Alejandría de San Petersburgo fue separada del Vicariato General de Rusia y Ucrania para ser puesta bajo la jurisdicción de la Provincia de Polonia.
24. Comunicamos que el día 25 de septiembre de 2015, el Maestro de la Orden expidió el decreto por el cual se suprimió la Provincia Santa Rosa de Flandes y atribuyó la responsabilidad de la misión de la Orden en ese territorio a la Viceprovincia Santo Tomás de Aquino de Bélgica. El decreto entró en vigor al día 27 de septiembre 2015.
25. Comunicamos que el día 23 de noviembre de 2015, el Maestro de la Orden expidió el decreto por el cual a partir del 1 de enero de 2016 se suprimió el Vicariato General Santa Cruz de Puerto Rico y se atribuyó la misión de la Orden en dicho territorio a la Provincia San Luis Bertrán de Colombia.
26. Comunicamos que el día 23 de noviembre de 2015, el Maestro de la Orden expidió el decreto por el cual a partir del 7 de junio de 2016 se suprimió el Vicariato General de Rusia y Ucrania y se atribuyó la responsabilidad de misión de la Orden en ese territorio a la Provincia de Polonia.
27. Comunicamos que el día 27 de noviembre de 2015, el Maestro de la Orden expidió el decreto por el cual a partir del 18 de enero de 2016 se suprimió el Vicariato General de Hungría y se atribuyó la responsabilidad de misión de la Orden en ese territorio a la Provincia de Teutonia.
28. Comunicamos que el día 31 de mayo de 2016, el Maestro de la Orden declaró que el Vicariato General San Pio V de la República Democrática del Congo cumplía con los requisitos para ser una viceprovincia y que gozaba de los privilegios y tenía las obligaciones correspondientes.
29. Comunicamos que el día 22 de diciembre de 2013, el Maestro de la Orden dirigió a toda la Familia Dominicana la carta «*Los laicos dominicos y la predicación*».
30. Comunicamos que el día 24 de mayo 2014, el Maestro de la Orden dirigió a toda la Familia Dominicana la carta: «*Mendicantes y solidarios: por una cultura de la solidaridad al servicio de la predicación*».
31. Comunicamos que el día 2 de febrero de 2015, el Maestro de la Orden dirigió a toda la Familia Dominicana la carta: «*Domingo: Gobierno, Espiritualidad y Libertad*».
32. Comunicamos que el día 21 de septiembre de 2015, el Maestro de la Orden dirigió a los frailes de la Orden la carta: *Del 'Propositum' de la Orden al Proyecto conventual de vida apostolica'* (cf ACG Trogir 2013 n.69).
33. Comunicamos que el día 21 de septiembre de 2015, para la apertura solemne del Jubileo Dominicano el Maestro de la Orden dirigió a toda la Familia Dominicana la carta: '*Enviados a Predicar el Evangelio*'.
34. Comunicamos que el día 1 de enero de 2016, el Maestro de la Orden dirigió a toda la Familia Dominicana la carta: «*¡Ay de mi si no predico el Evangelio! (1CO 9,16) La Orden de Predicadores ayer, hoy y mañana*».
35. Comunicamos que, durante el pasado trienio, el Maestro de la Orden realizó visita canónica a la Provincia San José de EUA (18/09/13 al 09/10/13), a la Provincia de India (15/10/13 al 31/10/13), a la Viceprovincia San Agustín de África (05/11/13 al 14/11/13), a la comunidad de San Clemente a

Roma de la Provincia de Irlanda (02/12/13), a la Provincia de Irlanda (03/12/13 al 15/12/13), a la Provincia de Inglaterra (15/12/13 al 23/12/13), a la Provincia Santo Tomás en Italia (07/01/14 al 20/01/14), a la Provincia de Malta y su comunidad en Albania (24/01/14 al 01/02/14), a la Provincia de Suiza (03/02/14 al 07/02/14), a la Provincia Santo Domingo en Italia (08/02/14 al 21/02/14), a la Provincia Romana de Santa Catalina de Siena (14/03/14 al 27/03/14), a la comunidad del Santísimo Trinidad a Roma de la Provincia del Smo. Rosario (31/03/14), a la Provincia de Aragón (02/04/14 al 14/04/14), al Convento San Esteban de Jerusalén (16/04/13 al 20/04/13), a la Provincia Bética (27/04/14 al 06/05/14), al Vicariato de la Provincia del Smo. Rosario en España (07/05/14 al 15/05/14), a la Provincia de España (08/06/14 al 30/06/14), a la Viceprovincia de Bolivia (18/08/14 – 27/08/14), a la Provincia de Teutonia (14/09/14 al 29/09/14), a la Provincia de Vietnam (03/10/14 al 22/10/14), a la Provincia San Alberto de EUA (26/10/14 al 10/11/14), al Convento de los santos Domingo y Sixto en Roma (29/11/14 al 03/12/14), a la Provincia de Nigeria (04/12/14 al 22/12/14), a la Comisión Leonina (12/01/15 al 15/01/15), al Vicariato General de Rusia y Ucrania (01/02/15 al 05/02/15), al Convento San Alberto Magno de Friburgo (10/02/15 al 13/02/15), a Bielorrusia (07/03/15 al 10/03/15), a la Pontificia Universidad Santo Tomás de Roma (23/03/15 al 24/03/15), a la Provincia Bartolomé de las Casas de Brasil (14/04/15 al 29/04/15), al Vicariato General de Chile (30/04/15 al 04/05/15), a la Provincia San Juan Bautista del Perú y al Vicariato Santa Rosa de la Provincia de España (02/06/15 al 19/06/15), al Convento de la Provincia de Francia en El Cairo (29/06/15 al 01/07/15), a la Provincia de México (28/07/15 al 11/08/15), al Vicariato de la Provincia Santo Domingo en Turquía (22/09/15 al 24/09/15), a la Viceprovincia de Pakistán (30/11/15 al 09/12/15), a la casa de la Provincia de España en Guinea Ecuatorial (16/12/15 al 18/12/15), al Convento de la Provincia de Tolosa en la isla de la Reunión (19/12/15 al 23/12/15), a la provincia de Tolosa (15/01/16 al 18/01/16), a la Provincia de Colombia (22/01/16 al 03/02/16), a la Provincia de Bohemia (28/02/16 al 06/03/16), a la Provincia de Eslovaquia (13/03/16 al 19/03/16), a la Viceprovincia de Ecuador (02/05/16 al 08/05/16), al Vicariato General N.S. Reina de China (31/05/16 al 11/06/16) y al Vicariato General de África Meridional (19/06/16 al 24/06/16).

36. Comunicamos que para las segundas visitas que fueron comenzada para *socii* y concluyó con la presencia del Maestro: a la Provincia de Croacia (14/01/15 al 24/01/15), al Vicariato General de la República Democrática del Congo (12/07/15 al 24/07/15), a la Provincia de Santa Rosa de Flandes y a la Viceprovincia Santo Tomás de Aquino en Bélgica (21/09/15 al 28/09/15), a la Provincia del Smo. Nombre de Jesús de EUA (20/10/15 al 03/11/15), a la Provincia de Austria y Germania Superior (25/11/15 al 29/11/15), a la Provincia de Tolosa (11/01/16 al 18/01/16) y a la Provincia de Polonia (07/04/16 al 24/04/16).

37. Comunicamos que, durante el pasado trienio, el Maestro de la Orden realizó visita canónica por medio de delegados al Vicariato de Trinidad (14/09/13 al 23/09/13), a los frailes de la Provincia de Inglaterra en Granada y Barbados (24/09/13 al 29/09/13), a la Provincia de Eslovaquia (02/10/13 al 09/10/13), al Vicariato General de Taiwán (05/11/13 al 13/11/13), al Convento Santa María la Mayor de Roma (21/01/14 al 23/01/14), al Vicariato General de África Meridional (31/01/14 al 14/02/14), al Vicariato San Vincent Liem de la Provincia de Vietnam en Norteamérica (11/06/14 al 26/06/14), a la Escuela Bíblica de Jerusalén (27/04/15 al 29/04/15), al Vicariato de Angola de la Provincia de Portugal (01/06/15 al 05/06/15) y al Vicariato de la Provincia de Canadá en Japón (08/04/16 al 16/04/16).

38. Comunicamos que, durante el pasado trienio, el Maestro de la Orden realizó numerosas visitas fraternas y visitas legados a la celebración del Jubileo de la Orden y participó en diferentes reuniones internacionales de frailes y de otros miembros de la Familia Dominicana: visita a la comunidad de San Esteban a Jerusalén (16/04/14 al 20/04/14), reunión de IEOP a Dublín (23/04/14 al 25/04/14), Beatificación de fr. Giuseppe Girotti (26/04/214), asamblea de la comisión Europea de laicos (25/05/14), reunión de CIDALC a Cuba (02/06/14 al 05/06/14), reunión de los monjas españolas

(07/06/14), reunión de los priores provinciales de las provincias españolas (01/07/14 al 02/07/14), reunión de los priores provinciales y vicarios provinciales en Roma (07/07/14 al 11/07/14), congreso sobre filosofía y teología en Oakland, California (15/07/14 al 20/07/14), reunión de IAOP en Kenia (21/07/14 al 24/07/14), capítulo general de las Hermanas de la Presentación (25/07/14 al 28/07/14), *Journées Romaines* sobre diálogo interreligioso en Indonesia (12/08/14 al 16/08/14), visita a los frailes y hermanas en Iraq (23/10/14 al 24/10/14), celebración de San Alberto Magno en Friburgo (14/11/14 al 16/11/14), eucaristía conmemorativa del aniversario de los mártires belgas en el Congo (Bruselas, 22/11/14 al 23/11/14), visita a los frailes y hermanas en Bangui (31/03/15 al 08/04/15), reunión de IEOP en Madonna dell'Arco (09/04/15 al 10/04/15), congreso celebrado en Toronto sobre la teología, los dominicos y el concilio Vaticano II (05/05/15 al 09/05/15), Misa de Pentecostés en Tolosa para abrir las celebraciones del Jubileo en Francia (23/05/15 al 24/05/15), reunión sobre diversas formas de la vida consagrada en Taizé (07/07/15 al 11/07/15), reunión sobre formación permanente con las hermanas en España (12/08/15 al 13/08/15), reunión de monjas de 'Europa Utriusque' en Cracovia (03/09/15 al 05/09/15), visita a la comunidad des frailes en Albania (19/09/15 al 20/09/15), congreso jubilar sobre el Padre Lagrange (23/10/15 al 24/10/15), celebraciones jubilares en Paris (11/12/15 al 13/12/15), inauguración de la nueva provincia de Hispania (02/01/16 al 04/01/16), congreso jubilar en Zagreb sobre el diálogo interreligioso (08/01/16 al 10/01/16), celebración jubilar de CIDALC en Bogotá (30/01/16), celebración jubilar en Paris (06/02/16 al 07/02/16), asamblea de fraternidades sacerdotales (22/02/16 al 24/02/16), congreso jubilar sobre la palabra de Dios en la PUST (25/02/16 al 27/02/16), reunión de IEOP en Dubrovnik (30/03/16 al 03/04/16), celebración jubilar en Londres (29/04/16 al 30/04/16), celebración jubilar en Lund (20/05/16 al 22/05/16), eucaristía con la escuela dominicana de Vechta en Bolonia (18/06/16), celebración jubilar en Paris (25/06/16 al 27/06/16), peregrinación «sobre las huellas de santo Domingo» con los frailes estudiantes y las hermanas en formación (01/07/16 al 14/07/16), congreso de educadores dominicos en España (04/07/16).

39. Comunicamos que, desde el último Capítulo General, el Maestro de la Orden ha promovido al grado de Maestro en Sagrada Teología a fr. Walter Senner y fr. Tiemo Rainer Peters de la Provincia de Teutonia, a fr. Jan Andrzej Kłoczowski de la Provincia de Polonia, fr. Hisao Miyamoto de la Provincia de Canadá y a fr. Miguel de Burgos Núñez de la Provincia de Hispania.

40. Comunicamos que los días 7 al 11 de julio de 2014 se llevó a cabo un encuentro de priores provinciales y vicarios regionales y provinciales en la Pontificia Universidad Angelicum de Roma para tratar del proceso de reestructuración de la Orden.

41. Comunicamos que el día 7 de noviembre de 2015 en la Basílica de Santa Sabina, el Maestro de la Orden en presencia de numerosos superiores mayores y representantes de la Familia Dominicana, miembros de la Curia General e invitados de diferentes órdenes religiosas, dio apertura solemne al Año Jubilar del Octingentésimo Aniversario de la Confirmación de la Orden de Predicadores.

42. Comunicamos que Su Santidad Francisco recibió en audiencia privada al Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, el 9 de septiembre de 2013.

43. Comunicamos que el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, participó en la XIV Asamblea General Ordinaria del Sínodo de los Obispos, celebrada en Roma del 4 al 25 de octubre de 2015.

44. Comunicamos que el día 13 de octubre de 2013 fueron beatificados nuestros hermanos fray Raimundo Castaño y fray José María González Solís.

45. Comunicamos que el día 26 de abril de 2014 fue beatificado nuestro hermano fray Giuseppe Girotti.

46. Comunicamos que el día 19 de septiembre 2015 fue beatificado nuestro hermano Monseñor Pío Alberto del Corona
47. Comunicamos que el día 17 mayo de 2015 fue canonizada María Alfonsina Danil Ghattas, terciaria dominica.
48. Comunicamos que, durante el último trienio, Su Santidad Francisco nombró a Monseñor Malcolm Patrick McMahon arzobispo metropolitano de Liverpool (Inglaterra), a Monseñor Anthony Fisher arzobispo metropolitano de Sydney (Australia), a Monseñor Christopher Cardone arzobispo de Honiara (Islas Salomón), a fr. David Macaire arzobispo de Fort-de-France, a fr. Carlos Azpiroz Costa arzobispo coadjutor de Bahía Blanca (Argentina), a fr. Lorenzo Piretto arzobispo de Esmirna (Turquía) y a fr. Roger Hounbedji arzobispo de Cotonou (Benin).
49. Comunicamos que, durante el último trienio, el Santo Padre nombró a fr. Jorge Angel Saldias Pedraza obispo auxiliar de La Paz (Bolivia), a fr. David Martínez de Aguirre Guinea titular del Vicariato Apostólico de Puerto Maldonado (Perú), a fr. Jorge Giovanni Pazmiño obispo de la Diócesis de Ambato (Ecuador).
50. Comunicamos que el día 25 de febrero de 2014, el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, fue nombrado miembro de la Congregación para los Institutos de Vida Consagrada y las Sociedades de Vida Apostólica.
51. Comunicamos que los días 25 al 29 de noviembre de 2014, el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, participó en la Asamblea Plenaria de la Congregación para los Institutos de Vida Consagrada y las Sociedades de Vida Apostólica: *“Vino nuevo en odres nuevos: Vida Consagrada a los 50 años de Perfectæ Caritatis”*.
52. Comunicamos que fr. Gerard Timoner fue nombrado miembro de la Comisión Teológica Internacional.
53. Comunicamos que fr. Miroslav Konstanc Adam fue nombrado prelado auditor del Tribunal Apostólico de la Rota Romana.
54. Comunicamos que el Su Santidad Francisco recibió en audiencia a los miembros de este Capítulo General el día 4 de agosto de 2016 (cfr. Anexos nn. 2 y 3).
55. Comunicamos que el Capítulo General concluyó sus trabajos el día 04 de agosto, Solemnidad de Nuestro Padre Santo Domingo, con una solemne eucaristía concelebrada en la Basílica de Santo Domingo de Bolonia. La Eucaristía fue presidida por Monseñor Matteo María Zuppi, Arzobispo de Bolonia. La homilía estuvo a cargo de fr. Bruno Cadoré, Maestro de la Orden.

CAPUT II: PRÆMIUM

Enviados a predicar la gracia y la misericordia

56. En este Capítulo General de Bolonia iniciamos una nueva etapa en nuestro camino de predicación itinerante. Hemos comenzado las sesiones capitulares encontrándonos con los jóvenes en formación que habían peregrinado ‘por los pasos de Santo Domingo’, en el VIII centenario de la aprobación de la Orden. Este encuentro nos ha animado e interpelado. Junto con ellos queremos renovarnos y conseguir nuevos impulsos en el lugar donde nuestro Padre renació a la vida definitiva. A él le pedimos que nos acompañe en esta tarea, cumpliendo así su promesa de ‘ser más útil a los hermanos’.

57. La coincidencia providencial del *Jubileo de la Orden* y del *Jubileo extraordinario de la Misericordia* nos da la oportunidad de reflexionar bajo una nueva luz sobre nuestra vida y misión de predicadores. Somos dominicos por gracia de Dios. Al inicio de este camino nos preguntaron: ‘¿Qué pedís?’ Y respondimos: ‘la misericordia de Dios y la vuestra’. A partir de ese momento comenzamos la vida dominicana, colmada por la bondad de Dios, y ejercemos el ministerio de la Palabra como *misericordia veritatis* (ACG Providence 2001 107). El Papa emérito Benedicto XVI nos recuerda que “ninguna acción es más benéfica y, por tanto, caritativa hacia el prójimo que partir el pan de la Palabra de Dios, hacerle partícipe de la Buena Nueva del Evangelio, introducirlo en la relación con Dios” (Mensaje de Cuaresma 2013, n. 3).

58. El ministerio de la Palabra es, de hecho, un acto de caridad, de misericordia y de generosidad que nos impulsa a compartir nuestro mayor tesoro, la Palabra-hecha carne. Verdaderamente, ‘la mayor obra de caridad es la evangelización’. Predicar o enseñar, alimentados por el estudio asiduo, es visto con razón como una obra de caridad y como expresión de nuestra misión profética dominicana. Por otra parte, las obras de misericordia corporales y espirituales son una predicación, porque proclaman el amor misericordioso de Dios.

59. La Orden, desde sus orígenes, ha cumplido con este ministerio, que no ha sido otro que la misión a la que estamos llamados en la actualidad: ‘somos enviados a predicar el Evangelio’. El último Capítulo General señaló con precisión cuáles son las preguntas que nos ayudarán a renovarnos (cf. ACG Trogir 2013 50 y 51).

60. En Bolonia hemos recordado lo señalado en Trogir, y hemos constatado que la predicación de la Orden está marcada por algunas claves fundamentales que sostienen nuestra vocación, dan sentido a nuestra vida e impulsan nuestra misión y nos invita a compartir el evangelio con un mundo sufriente. Estas claves se señalan en el texto de Lucas 10, 1-20, cuando los discípulos son enviados a predicar, mostrándoles quién los envía, cómo son enviados, para qué los envía, a dónde los envía y cuáles han de ser los frutos del envío.

‘El Señor designó a otros setenta y dos’

61. ¿Quién los envía? Después de haber reunido a los doce y de haberlos enviado a predicar el reino de Dios, *el Señor designó a otros setenta y dos* para realizar el mismo cometido. Ahora Él envía a toda la Familia Dominicana a proclamar la Buena Noticia como testigos de ese reino y nos hace partícipes de la misión apostólica. Somos enviados a predicar el Evangelio a los hombres y mujeres de nuestro tiempo con una vitalidad siempre nueva.

62. Nuestro envío se sustenta en la confianza que Dios ha puesto en la Orden de Predicadores. Esta confianza permanente nos renueva en cada momento histórico dentro de la Iglesia y refuerza nuestra relación de amistad con el Señor; reclama fidelidad a la escucha de la Palabra; pero también requiere

un encuentro confiado con el mundo, y responsabilidad y compromiso con las situaciones humanas de mayor vulnerabilidad. Así es como las exigencias de la amistad en los predicadores de la gracia renuevan la conversación con el mundo.

63. Una conversación de amistad con Dios y con el mundo hace posible una predicación más positiva y descubre la gracia de Dios en cuantos nos rodean; pone más fuerza en las posibilidades del ser humano que en sus límites; aprecia la capacidad humana para el bien y la reconciliación; y expresa así una cierta complicidad entre Dios y el predicador.

64. Santo Domingo envió a sus frailes a estudiar, predicar y fundar conventos, mostrando una gran confianza en sus hermanos. Estas tareas nos manifiestan que la vida comunitaria, el estudio y la predicación son fundamentales en nuestra identidad. Predicamos juntos cuando juntos oramos, crecemos en nuestra fraternidad y estudiamos la Palabra.

65. La Orden hoy asume el desafío de renovar su obediencia a Dios y a su Palabra que se encarna en el mundo. Para que esta renovación sea auténtica tenemos que escuchar los clamores de la humanidad. De esta forma nuestra predicación brotará no de nosotros mismos, sino de un Dios que habla a su pueblo.

‘Los envió de dos en dos’

66. ¿Cómo son enviados? El Señor, al igual que a los otros setenta y dos, nos envía de dos en dos. Él va con nosotros como fue con los discípulos de Emaús. Somos enviados como comunidad, al compartir la misión de Domingo con innumerables hermanos y hermanas que han asumido la predicación itinerante a lo largo de los siglos atravesando países y continentes. Somos enviados de dos en dos a una misma misión y desde una misma profesión religiosa, unos en el sacerdocio común y otros en el ejercicio del sacerdocio ministerial.

67. Hemos sido enviados como hermanos para construir comunidades. La vida fraterna y contemplativa forma parte de nuestra misión. Para un dominico el testimonio de una vida en comunidad es algo que puede ser difícil de lograr, pero que debería ser gratificante para nosotros y edificante para los demás. La vida fraterna es constitutiva de la identidad del predicador. La unanimidad de corazón y de mente es una forma elocuente de predicación, ya que otorga credibilidad a la misión; ¿cómo podríamos predicar el amor de Dios sin construir comunidad con los hermanos?, porque ahí es donde crecemos y maduramos en la caridad. Por esta razón la comunidad dominicana es denominada *sancta praedicatio*.

68. Jesús, antes de enviarlos de dos en dos (Lc 10), había enviado a los doce para proclamar el Reino y traer la salvación (Lc 9). Los enviados pueden variar en número, e incluso las realidades a las que son enviados pueden cambiar, pero esto no altera la misión de predicar la verdad en la caridad (Ef 4, 15). Lo que sí exige es que adaptemos nuestro lenguaje para comunicar la Palabra en diálogo con los diversos pueblos y culturas, y que renovemos nuestras estructuras para vivir en medio de las condiciones cambiantes del mundo actual.

69. Desde los orígenes fuimos concebidos como familia, y así es como hemos de cumplir hoy también la tarea de la predicación sostenidos por la oración de nuestras monjas, acompañados por las hermanas de vida apostólica, por la colaboración de las fraternidades sacerdotales y laicales, por los institutos seculares y animados por el espíritu de los miembros del Movimiento Juvenil Dominicano. Durante el capítulo hemos compartido las ilusiones y desafíos de las distintas ramas de nuestra familia, reafirmando nuestra comunión. Juntos hemos buscado con creatividad la mejor manera de responder a nuestra vocación.

‘Curad a los enfermos y decid: El Reino de Dios está cerca’

70. ¿Para qué los envía? Jesús envía a sus discípulos en recíproca dependencia con la humanidad; les dice: ‘comed lo que os pongan’. Los predicadores somos enviados a compartir el pan de la Palabra, dispuestos a recibir lo que nos puedan dar; alimentar con la Palabra y ser alimentados por aquellos a los que servimos. Este mandato de Jesús expresa una fragilidad. He aquí la paradoja del predicador que experimenta, por un lado, la fuerza de la palabra de vida que sana y levanta y, por otro, la fragilidad de los medios de los que dispone para anunciarla en la debilidad de su existencia, llegando incluso a depender de la benevolencia de los que la acogen. En esta vulnerabilidad es donde el predicador experimenta la confianza que conduce a la audacia del sembrador de la Palabra. La mística del predicador es, pues, la del sembrador. Éste siembra y cuida lo sembrado. La germinación, el crecimiento y la cosecha dependen del dueño de la mies y constituyen un misterio del que maravillarse.

71. En segundo lugar, Jesús vive y comparte con sus discípulos, y luego los envía a anunciar lo que han vivido y compartido con Él, es decir, el Reino. Al ser llamados a la predicación hemos sido invitados a vivir con Él, a anunciar la Palabra y a realizar sus mismas acciones. *Contemplari y aliis tradere* son los dos polos de nuestra vida. Anunciar la cercanía del reino de Dios y curar a los enfermos nos acerca a los lugares donde la armonía del ser humano y de nuestras sociedades está rota. Allí donde están los pobres y los más pequeños, allí está Dios. Su presencia impide que sean olvidados e ignorados. El predicador, signo de la esperanza y de la bondad de Dios, deberá estar allí para hacer presente a Dios. En cada uno de estos más pequeños está presente Cristo mismo. Su carne se hace de nuevo visible para que nosotros lo reconozcamos, lo toquemos y lo asistamos con cuidado (cf. *Misericordiae Vultus*, n. 15).

72. En tercer lugar, somos enviados a predicar la misericordia de Dios y nuestra reconciliación con Él y con los hermanos (cf. 2 Cor 5, 20). La predicación dominicana, al igual que la de Domingo, debe pacificar las relaciones heridas y traer paz al mundo. Por eso debemos entender que la predicación de la misericordia es una misión de sanación. Nuestro camino de predicadores es un camino de sanación interior, un camino de reconciliación en las comunidades y en las provincias. De esta manera alabaremos, bendeciremos y predicaremos el Evangelio de la alegría, de la paz y de la reconciliación.

73. Finalmente, aunque nuestra predicación debe ser sanadora, a lo largo de la historia hemos cometido errores que han dañado a muchas personas, incluyendo a nuestros propios hermanos. En este tiempo jubilar necesitamos reconciliarnos con aquellos a los que hemos herido con nuestras infidelidades, soberbia y excesivo celo en defender cuestiones no tan fundamentales.

‘A los lugares (ciudades) adonde Él debía ir’

74. ¿Adónde los envía? Los envía, ‘a los lugares adonde Él debía ir’. Santo Domingo predicó la alegre noticia de la ‘Palabra hecha carne’ en tiempos de confusión en la fe y crisis en la Iglesia. Hoy vivimos en un mundo globalizado que nos muestra diversas realidades complejas. Hay lugares del mundo sumidos en el materialismo, el secularismo, el ateísmo, la polarización política, el desarrollo económico insolidario, la marginación y la indiferencia, el individualismo, la violencia social, la discriminación racial y las amenazas a la institución del matrimonio y de la familia. En otros lugares se vive en extrema pobreza, bajo la violencia de la guerra, del abuso impune de los derechos humanos, del fundamentalismo religioso, del terrorismo y la corrupción. Todo ello nos produce ansiedad y desesperación.

75. Nuestra predicación se contextualiza no solo en los lugares donde estamos, sino en las personas que habitan en ellos; en los hombres y mujeres que necesitan el anuncio de la esperanza fundada en

Cristo. Por eso, en este Capítulo General la Orden se ve comprometida con los migrantes y desplazados; con los pueblos indígenas; con los que profesan otra religión, pertenecen a otras iglesias cristianas o son indiferentes a la fe; con los olvidados; con los no nacidos, los jóvenes y los ancianos; con los enfermos, los presos, los condenados a muerte, etc. Esto nos lleva a renovar nuestro compromiso con la vida y con la formación y promoción humana en la pastoral, universitaria, parroquial y de salud.

76. En la actualidad la Orden se ve enviada a predicar en el ‘continente digital’, realidad que también necesita ser evangelizada. Los avances tecnológicos nos ofrecen un poderoso instrumento de predicación. Internet y las redes sociales se han convertido en un nuevo púlpito que nos sirve para el anuncio y para propiciar el diálogo y la interacción en una sociedad polarizada y dividida.

77. Nuestra predicación, motivada por la misericordia, no puede ser ajena a la reconciliación entre la humanidad y la creación. Los cambios ecológicos globales han avanzado rápidamente en las últimas décadas, afectando a los más pobres y vulnerables. Va creciendo la sensibilidad frente a este desafío. El Papa Francisco, en su encíclica *Laudato Si*, hace un llamamiento a la acción responsable con la tierra y a la necesidad de un ‘equilibrio ecológico’ por el bien común.

‘Volvieron llenos de gozo’

78. ¿Cuáles han de ser los frutos del envío? Los discípulos volvieron llenos de gozo después de haber cumplido con su misión. En este año jubilar son muchos los motivos de alegría para la Orden. Damos gracias a Dios por ellos, porque su misión sigue vigente; porque Dios nos abre nuevos escenarios de predicación; porque nos bendice con la vocación de los que ya estamos en la Orden y también con la de aquellos que se integran en nuestra familia.

79. Los discípulos vuelven llenos de gozo sabiendo que la predicación no es un simple anuncio, sino un compromiso pascual: morir a uno mismo para anunciar la vida. El predicador va entregando la vida en su caminar. Algunos incluso en situaciones de violencia y rechazo; otros, en silencio, dan testimonio de la Pascua esforzándose diariamente por ser fieles a su vocación; y algunos miembros de nuestra familia, de manera más sublime, derramaron también su sangre a lo largo de la historia, como fr. Pierre Claverie, O.P., que fue asesinado hace veinte años por servir al Evangelio en medio de una sociedad fragmentada. Sin embargo, unos y otros se llenaron de alegría porque comprendieron que el ‘valor’ de la vida se encuentra en la capacidad de darla por los demás.

80. En el camino de la predicación no todo es fácil. ‘Hay mucho polvo en las sandalias de los predicadores que ha de ser sacudido’. Debemos desprendernos del individualismo, de las infidelidades, de la falta de identidad, del temor, de la autorreferencia, cuando olvida que somos servidores de una misión común. Aferrarnos a oficios, lugares y comunidades o preferir una pastoral de conservación y menos creativa puede reducir nuestra audacia en la predicación. Como ya hemos señalado, en los escenarios de la predicación no todo es favorable, y esto puede generar en el predicador actitudes negativas o de desánimo, de lo cual también debe desprenderse. ‘Sacudir nuestras sandalias’ es importante para que nada empañe nuestro gozo.

81. La alegría de los discípulos no radica tanto en lo que han hecho por sí mismos cuanto en haber servido a la humanidad ‘en el nombre de Jesús’. Volver como discípulos al lado del maestro no es olvidar al mundo, sino compartir con Jesús las heridas de la gente. Así lo hizo Domingo: ‘después de hablar de Dios a los hombres, hablaba de los hombres con Dios’. Empezar el camino de retorno a Dios es volver a centrar nuestras vidas en Aquel que nos envió. Esta es la *vera laetitia praedicatoris*.

‘Nada podrá dañarlos. Sus nombres están escritos en el cielo’

82. Santo Domingo no dejó ninguna homilía escrita. De él solo tenemos pocos escritos, pero toda su vida es una predicación, y la Orden que él fundó es su mejor homilía. Hoy los dominicos nos debemos sentir parte de esta *praedicatio* de Santo Domingo, porque somos las palabras con las que él sigue predicando en la historia.

83. El primer Capítulo General de la Orden tuvo lugar en Bolonia; aquí mismo, celebrando el VIII centenario, reconocemos con memoria agradecida la acción del Espíritu e invocamos la gracia providente y la misericordia de Dios para continuar la misión a la que hemos sido convocados.

84. El futuro se nos presenta con muchos desafíos y tareas. Sin embargo, la Orden renueva su confianza en Dios y su esperanza en el compromiso de los hermanos, especialmente de los más jóvenes, porque somos conscientes de que tenemos una gran historia que contar y un gran futuro que construir. Por eso, en este Jubileo nos sentimos nuevamente enviados a alabar, bendecir y predicar.

CAPUT III: APOSTOLIC CREATIVITY

A Spirituality of Listening

85. [Declaratio] Aware of and attentive to the SIGNS OF THE TIMES, Dominicans find themselves in permanent dialogue with the Word of God, the Church, the People of God, the Order and the Dominican Family, as well as with a broad spectrum of other religions and cultures. Being 'in dialogue' means listening as well as speaking. We are challenged to remain open to the truth of the other in every dialogue.

86. [Exhortatio] We exhort all members of the Order to reflect on Pope Francis' words to the Conclave before his election that the greatest evil that over time can befall the Church is that of self-referentiality, a type of theological narcissism which tempts the Church to believe and act as though its light comes from itself and not from Christ.

87. [Commendatio] We recommend that all members of the Order reflect on listening toward dialogue in preaching - a listening that is humble, patient, empathetic, reasonable, critical, merciful and compassionate, practical and discerning – a listening that is open to the truth of the other.

88. [Commendatio] In the hope of improving fraternal communication within our communities and contributing positively through our preaching to the level of discourse in today's society, we recommend that promoters of permanent formation encourage communities to study the art of debate (*disputatio*) in Dominican life and to participate in lectures and discussions on this topic outside our immediate priories and houses whenever possible.

89. [Commendatio] We recommend discussion among all our communities of what it means to move from an acknowledgement of diversity to that of "Reconciled Diversity". We also recommend that superiors seek new ways of fostering communication among the brethren, especially among those who are divided over ecclesiological differences and conflicts.

90. [Commendatio] We recommend that priors provincial, vice-provincials and vicars provincial organize times of reflection on the Word of God, study and analysis of social realities and the principal challenges of the local churches, in preparation for their Chapters and assemblies.

Care of Creation

91. [Declaratio] Global ecological changes in the world today call for radical changes in styles of life and in modern practices of production and consumption. Concern for nature is inseparable from justice for the most vulnerable, from social commitment, and interior peace. With this in mind, we should give particular attention to the presence of vast amounts of the by-products of human technology, such as radio-active nuclear waste.

In the dialogues between Jesus and His disciples we note His invitation to recognize the relationship that God, as Father, has with all His creatures, recalling with great tenderness that none of His creatures is alien or far from Him.

92. [Exhortatio] We exhort the prior provincials and their councils to include complementary environmental studies in their *Ratio Studiorum Particularis* programmes, bearing in mind the distinct levels of 'ecological equilibrium' indicated in the Encyclical *Laudato Si*: internal equilibrium within oneself, equilibrium in solidarity with others, natural equilibrium with other beings and spiritual equilibrium with God.

93. [Exhortatio] We exhort priors and superiors to include an environmental impact analysis of the life style of their communities while organizing the community projects.

Mission renewal

94. [Declaratio] All brothers listen to the Word of God in order to hear the cries and suffering of the People of God. This listening should inspire the direction and implementation of their apostolic activities.

Migration

95. [Declaratio] Migration has reached a dramatic height today. Many countries have closed their borders, even when the right to asylum is most evident.

96. [Gratiarum actio] We thank the communities in the Order who have welcomed refugees.

97. [Exhortatio] We exhort all our communities to welcome and support refugees according to their resources and abilities.

Indigenous Peoples

98. [Declaratio] In many parts of the world, indigenous peoples have preserved their traditions, thanks to the vital force, which emanates from their ancestral human and communitarian values. However, today they are subject to social, political, economic, cultural, and religious forces that menace their existence and well-being.

99. [Exhortatio] Following the compassion of St Dominic, we exhort the brothers to contribute to the preservation of indigenous peoples through solidarity with them and the preaching of the Gospel of Jesus Christ.

Interreligious Dialogue

100. [Declaratio] We note with concern the growth of fundamentalism, the increase of fear and violence in different parts of the world.

101.[Declaratio] New developments within the Muslim world challenge our mission. We encourage those communities who are living and working among strong Muslim majorities. We thank them for their witness. Their experiences, which should be known and appreciated among the whole Dominican family, demonstrate in a credible way how we can exercise our mission in a 'plural humanity' (Pierre Claverie OP), learn from the culture and the religion of the other and engage in constructive dialogue.

102. [Gratiarum actio] We thank the friars at IDEO (Dominican Institute for Oriental Studies) for their outstanding work in the field of dialogue between Islam and Christianity and for their programme in Islamic studies for Dominicans in formation. We also thank the Peace Centre of Lahore.

103. [Commendatio] We recommend that provinces consider sending friars to Cairo to participate in the programme of formation that IDEO offers. We further recommend that friars already formed in Islamic studies share their knowledge and experiences with their provinces when opportune, e.g. at study days, provincial assemblies and/or other events.

104. [Commendatio] Aware of the importance, both historically and in the present, of the Dominican presence in Turkey, we recommend that the Master of the Order support and assist the Prior Provincial of St Dominic in Italy and his Council to specify objectives, needs and opportunities for ministry, in pursuit of the collaboration necessary for a continuing, sustainable Dominican presence.

105. [Declaratio] During the 2016 General Chapter at Bologna, the capitulars honoured the twentieth anniversary of the death of our brother, Pierre Claverie OP, bishop of Oran, Algeria, who was assassinated on the first day of August, 1996.

Knowing that his cause of beatification, along with eighteen other martyrs of the church of Algeria, has been opened by the Diocese of Algiers, the Chapter wishes to express our profound gratitude for the witness of our brother, wishing to embrace his example and commitment to 'plural humanity.' At this moment in our own history we are honoured to offer our prayerful support of his cause for beatification.

Apostolate in City Centres

106. [Declaratio] The General Chapter at Trogir spoke of ministry in City Centres: 'to offer places of listening and meeting for those who are lonely and abandoned, as well as those who don't normally come to our churches' (ACG Trogir 2013 111 §4). Given sociological realities of many cities today, the economically disadvantaged are often forced out of city centres and into the peripheries. This can eventually eliminate entire social classes.

107. [Exhortatio] We exhort communities who have been entrusted with a church, parish or cultural centre to remain attentive to the diversity of the public to which they direct themselves, so that their preaching of charity reaches everyone, including the most disadvantaged. This can be done in different ways: by organizing conferences about economic and social realities and by participating in various acts of solidarity.

Dominican Ministry Centres

108. [Declaratio] Friars Preachers face many challenges today, such as diminished numbers, a lack of common mission, excessive individualism, to name just a few. Nevertheless, in this 800th Jubilee year, we believe that we are equipped to renew ourselves for the future.

Given recommendations of recent Chapters for broader collaboration in ministry, and aware of current considerations of restructuring so as to foster healthier community life:

109. [Declaratio] Many of our convents have been and still are today significant Dominican centres, from which a wider breadth of ministries flow within the context of community life. Such models can serve us equally well today. As centres (or hubs) for Dominican apostolate, they can offer a wide variety of ministries, allow for greater Dominican family collaboration, and contribute to the ongoing renewal of common life and the community project.

110. [Commendatio] Acknowledging that some larger ministry sites of this sort already exist, we recommend that priors provincial and their councils strengthen those communities in whatever ways possible and consider the establishment of additional such centres. New establishments of this type could require closures of other, possibly smaller, missions.

111. [Commendatio] We recommend that provinces and vice-provinces work together in the establishment of such centres, broadening out to the possibility of creating international centres, and that they invite the collaboration of other branches of the Dominican family.

The Rosary and Pilgrimages

112. [Declaratio] The Rosary is an important apostolic medium, which draws together people from many backgrounds. It is also a precious instrument for people in situations of great suffering (illness, prison, exile, etc.).

113. [Commendatio] We recommend that provincial promoters of the Rosary creatively renew the Rosary apostolate, through modern means of communication, collaborating with the Dominican family and involving younger brothers.

Parish Ministry

114. [Declaratio] Bishops entrust parishes to provinces and vice-provinces to take advantage of the Orders' preaching charism. Although pastors are named, this apostolate ought to be assumed in a communitarian manner.

115. [Exhortatio] We exhort friars who work in parishes to listen carefully to the needs of the faithful, to facilitate Christian fraternity, to work towards solidarity and parish unity, all in service of the Gospel.

Education and Evangelization

116. [Declaratio] The teaching apostolate is a privileged place for contact with younger generations who will assume responsibilities in society, in the midst of realities that promote impoverishment and the exclusion of persons. Faced with situations of violence, terrorism, fundamentalism, forced migration, the lack of recognition of personal dignity and the destruction of human values, evangelization and accompaniment of students is necessary.

117. [Exhortatio] We exhort brothers engaged in pastoral ministry to students and in universities to encourage reflection among the students themselves on current realities and to promote formation in Christian values based on *misericordia veritatis*.

118. [Exhortatio] We encourage provinces and vice-provinces to continue the development of the Salamanca Process, as the Chapter of Trogir requested (cf. ACG Trogir 2013 112-113).

Study as a Mission of the Order

119. [Declaratio] In the Order of Preachers, preaching of the truth is the apostolic goal of all study. Therefore, the Order requires excellent academic programmes for the proper fulfilment of its mission.

120. [Commendatio] We recommend that priors provincial and regents of study encourage friars in formation for biblical studies to utilize the resources offered by the École Biblique in Jerusalem, such as preparation for exams with the Biblical Commission, doctorates and summer courses.

121. [Commendatio] We recommend that provinces, which have not already done so, establish preaching workshops that include experiences that offer a preaching more tailored to the necessities and demands of the modern world, such as *Retraite dans la ville, GodzDogz*.

Prison and Health Care Apostolate

122. [Declaratio] A considerable number of friars work in prison and health care ministries. They accompany those who are going through these difficult situations and their families. This apostolate is realized at the frontiers of life and death.

123. [Exhortatio] We exhort other friars in community with these brothers to support them in these particular ministries.

124. [Gratiarum actio] We thank all friars called to preach in prison and hospital ministries for the hope and companionship they bring.

Common project

125. [Declaratio] The celebration of the Jubilee of the Order helps us widen our capacity to listen to the Word of God, and, therefore, to see in a new way the human reality which cries out for life, truth and mercy.

126. [Commendatio] We recommend that all brothers study once again the letter of the Master of the Order on the community project. We recommend further that all house lectors conduct meetings on the understanding and promotion of the community project, seeking new conversations, new ideas, new energy, new life and renewed commitment.

Foundations

127. [Commendatio] Given our ongoing commitment to the universal mission of the Order, we recommend that the following criteria be employed by the Master and his Council in preparation for establishing new foundations:

- 1) careful study of the needs of both the people to be served and the local church;
- 2) awareness of and sensitivity to local culture, customs and language, as well as of societal and political realities of the region;
- 3) preparedness for both short and long term financial and human resource needs.

128. [Commendatio] The creativity needed to establish new foundations requires a similar creativity when withdrawing from ministries. It is often necessary to close missions in order to open new ones. This demands sensitivity. We recommend that the following criteria be employed in this process:

- 1) inclusion of the local Dominican community members in the discernment process and provision of opportunities for emotional and psychological assistance to brothers, if deemed necessary;
- 2) consultation and dialogue with the local church authority and sensitive communication of our decision to the people we serve who are affected by such decisions;
- 3) clear awareness of and regard for contractual obligations (ecclesial or civil) which may be involved;
- 4) ongoing analysis (both for and against) throughout the process of closing a foundation;
- 5) clarity and steadfastness in the decision, once it is made.

Co-operator Brothers

129. [Exhortatio] Taking into account the important role of Co-operator Brothers in our Order and the ongoing need of a consistent and creative way of living the vocation of a preacher, we exhort priors provincial, vice-provincials and formators to promote a model that implies three well-balanced foundations in which the brothers are engaged.

- 1) Contemplation. Co-operator brothers, through their religious consecration, are called to a profound relationship with God. It is essential that every brother recognizes his uniquely characteristic gift of contemplation and that it guides him to know God and to preach boldly in witness of his love.
- 2) Preaching and Study. In light of the teachings of the Second Vatican Council, the Dominican Co-operator Brothers' study of 2013 and in full support of a healthy self-identity, we encourage Co-operator Brothers to understand their vocation as fully integrated into the mainstream of the common preaching, with full access to and opportunity for permanent study.
- 3) Service. In recent times, the vocation of the Co-operator Brother has expanded to include new forms of service, witness and preaching. We encourage formators, superiors and promoters of permanent formation to support and assist Co-operator Brothers in maintaining balance between the demands for traditional forms of service and opportunities for new ministries.

Promotion of the Dominican Family

130. (Declaratio) We note and rejoice in the fact that in many places around the world 'the Dominican Family (which) is composed of clerical and co-operator brothers, nuns, sisters, members of secular institutes and fraternities of priests and laity' (LCO 9) works together in common apostolic projects.

131. (Exhortatio) We exhort priors provincial to initiate in their territories a meeting of the superiors or representatives of each branch of the Dominican family, so as to establish a working group to discern the possibility of accepting a common mission in real and practical ways and, where necessary, to develop statutes to guide the relationship in the common mission.

132. [Exhortatio] We exhort priors provincial to promote communication throughout the Dominican family and to establish methods and procedures to facilitate a continuous dialogue among us.

133. [Exhortatio] We exhort priors provincial, vice-provincials and vicars provincial to ensure the participation of members of the Dominican family during the preparation and celebration of their respective chapters.

134. [Exhortatio] Given the unique role of the nuns in the preaching mission of the Order, we exhort all members of the Dominican family to provide material and spiritual support to the nuns' monasteries, especially those on the margins of society.

135. [Commendatio] We recommend that those responsible for the Dominican laity assist in their formation when requested.

136. [Commendatio] We recommend priors provincial, vice-provincials and formators to promote full understanding of and disposition towards the universal mission of the Order in all stages of formation.

137. [Exhortatio] Given the Decree on the Laity of the Second Vatican Council, we exhort the Dominican laity, IDYM and DVI to create opportunities of honest dialogue with those who are unchurched, indifferent or alienated from the Church.

138. [Exhortatio] We exhort our communities to foster the apostolates of IDYM and, through adequate formation, to integrate them as partners in our preaching.

139. [Exhortatio] We exhort communities accompanying youth groups to encourage their integration into IDYM.

140. [Commendatio] We recommend that the Promoter for Dominican Laity assist DVI in developing new guidelines to help revive DVI, taking into account its positive contributions to the Mission of the Order.

141. [Gratiarum actio] The Order recognizes and appreciates the presence and enriching witness of the Secular Institutes within the mission of the Order. We thank the members of the Dominican Secular Institutes for their witness of life and preaching, through which they affirm the presence and mercy of God in daily life.

Contemporary World

Faith and Science

142. [Declaratio] Often faith and the sciences are viewed as being in conflict. Likewise, faith can be deemed obsolete. Our brother, St. Thomas Aquinas, wrote: ‘the light of reason and the light of faith both proceed from God.’ (*Summa contra Gentiles* 1, 7). In this we recognize the necessity of entering into an authentic and productive dialogue with the sciences.

143. [Exhortatio] We exhort regents of study and masters of students to encourage students in initial formation to explore and discern a ministry of study which promotes commitment to and dialogue between faith and science.

144. [Commendatio] We recommend that our study centres organize workshops, presentations or colloquia that foster dialogue between scientists and theologians.

Dialogue with Indifference

145. [Declaratio] St. Dominic listened attentively to the realities surrounding his life. In establishing the Order, he combined religious traditions of the past with new practices adopted from the new evangelical movements of his time, out of which he proclaimed the Gospel.

146. [Exhortatio] We exhort the brethren that, in proclaiming the Word of God and through the witness of their lives, they combine centuries of church tradition with knowledge of the wisdom of the children of this world, allowing themselves to be inspired by whatever is worthy in contemporary social, economic and political life; in the practices of different Christian communities; among believers of other religions; and even among those who make themselves enemies of God and of the Church.

147. [Declaratio] In his apostolic exhortation *Evangelii Gaudium*, Pope Francis encourages us to cultivate special meeting places in ‘new Areopagi’, like the ‘Court of the Gentiles’, where ‘believers and non-believers, are able to engage in dialogue about fundamental issues of ethics, art and science, and about the search for transcendence.’ (*Evangelii Gaudium*, 257). As the Order of Preachers we have a rich tradition in creating such meeting places; however, the ‘culture of indifference’, which does not wish to dialogue, challenges us.

148. [Commendatio] Considering the possibility that Acts of provincial chapters over the next two years might address the ‘Culture of Indifference,’ we recommend that after approval of the various Acts, the Master of the Order and his Council consider offering a summary report of this topic to share with the Order.

149. [Exhortatio] We exhort priors provincial and their councils, in preparing for the next General Chapter, to produce a serious reflection, in an interesting and practical way, on how the friars can engage the culture of indifference.

150. [Exhortatio] We exhort our brothers involved in local pastoral ministries to examine and discern, along with members of the Dominican family, how to dialogue with the culture of indifference and to reflect on ways to develop a joint pastoral strategy.

Digital Continent

151 [Declaratio] The vertiginous development of electronic communications media in our contemporary world presents us with new virtual frontiers, which include social networks and other forms of social interaction by means of digital media. Pope Emeritus Benedict XVI has called this the ‘digital continent’. It represents more than three billion people connected to the internet. This information explosion provides twenty-first century Dominicans with a new pulpit, allowing us to bring the gospel to people often beyond our reach, as well as advancing causes, such as justice and peace, which are rooted in our foundational charism.

152. [Commendatio] We recommend to priors provincial, vice-provincials and vicars provincial that they explore and promote the proper use of the virtual world (internet) as an instrument for listening to the tendencies and social necessities of our times, and as a tool for preaching. It can also be valuable in establishing community projects.

153. [Exhortatio] We exhort provinces and vice-provinces to promote the formation of friars in order to enable them to face this new challenge of preaching, drawing, if necessary, on the regional and international resources of the Order.

154. [Commendatio] Disruptive technologies are also transforming our societies and economies in a wholly new and extremely rapid ways. They have a powerful impact in the field of Catholic social teaching and challenge our Christian anthropology. Some Dominican initiatives like the think-tank OPTIC (Order of Preachers for Technology, Information and Communication) have already engaged at a certain level with the developers of these technologies. We recommend that the Master of the Order foster support of these existing initiatives, especially by encouraging the development of local projects stemming from them, and by actively soliciting the involvement of both friars and the institutions of the Order.

155. [Commendatio] For this purpose, we recommend that the Socius for Intellectual Life write a letter to all regents of study asking them to identify friars and other scholars able to be involved in a reflection on digital technologies.

156. [Declaratio] We further declare it important to acknowledge that the phenomenon of ‘virtual reality’ can negatively influence people, especially the young, causing them to lose sensibility to religious symbolism and reality.

Promotion of Mission Networks

157. [Declaratio] A digital platform called ‘Atrium’ was established to create networks of friars (called: mission networks) working in particular apostolates. This allows friars involved in the same apostolic field to share best practices and to build common projects.

158. [Exhortatio] In order to enable these mission networks to be effective on the larger scale, we

exhort each province to appoint a friar, e.g. the provincial promoter for communication or the secretary of the province, to coordinate and promote them. He will have to:

- 1) identify friars working in the relevant apostolic areas as listed by the General Chapter of Trogir and promote their involvement in these mission networks;
- 2) identify other groups of friars who could benefit from having a mission network on Atrium, both at the provincial and the regional levels; and assist them to identify goals and leaders;
- 3) encourage all friars to use Atrium.

159. [Commendatio] We recommend that the Master of the Order strengthen the technical team of the Promoter for Communication by appointing a technician to supervise the development of the mission networks.

160. [Commendatio] We recommend that the Socius for Apostolic Life and the Promoter of Communications use the Mission Congress in Rome as an opportunity to develop mission networks.

CAPUT IV: RESTRUCTURING AND COLLABORATION

Restructuring

161. [Declaratio] We declare that the process of restructuring of the Order into provinces, vice-provinces and provincial vicariates initiated at the Rome Chapter (ACG Rome 2010 201-209) and approved at the Trogir Chapter (ACG Trogir 2013 154-161) is completed.

162. [Commissio] We commission the Master of the Order to direct his socii or specific provinces to assist the new entities which have emerged to develop the structures necessary for them to realize their autonomy as vice-provinces.

163. [Gratulatio] We congratulate all the entities involved in this process of restructuring. We acknowledge that it has sometimes been difficult and painful for some brothers, and recognize all the efforts made throughout the last six years. We thank those entities that have united with one another. We also thank the provinces and vice-provinces that have accepted provincial vicariates or houses and priories outside the territory of their own entities.

164. [Commissio] We commission the Master to complete the restructuring of the Order. We declare that the General Vicariates of Taiwan and of South Africa are now established as vice-provinces. We commission the Master of the Order to set up a process of accompaniment, of collaboration, and of evaluation of the consolidation of the two entities. He is also to present the state of their evolution to the General Council once a year. In like manner, concerning the General Vicariate of Chile we commission the Master to accompany the process begun with the Province of Argentina according to LCO 256 bis. This process should be completed before the end of the year 2016. Until then, we declare that the norms for vice-provinces not fulfilling the requirements of LCO 257 §I shall be applied.

165. [Commissio] Considering the fact that provinces and vice-provinces have the same rights and obligations (LCO 257 § 1, 2) with the exception of their representation at an elective chapter, we commission the Master of the Order to review whether retaining both kinds of entities is necessary for the sake of the mission of the Order.

166. [Inchoatio] Considering that our life is conventual and for the sake of the mission, we inchoate the following change in LCO 253 §I:

253. Const. § I. – Provincia constat ex tribus saltem conventibus quorum duo ad minus habeant ~~decem~~ octo vocales. Insuper, omnes vocales provinciae saltem sint quadraginta.

167. [Commendatio] We recommend that every provincial chapter should consider the proportion of its friars living in convents and houses in order to keep the unity of the friars, the Order's democratic ethos and the importance of the common mission.

168. [Ordinatio] Considering the fact that the assignation according to LCO 391, §6° has been both successful and difficult in differing places, times and circumstances, we ordain that such an assignation should only be done for specific reasons to assist in our preaching mission and for a definite term of not more than five years, subject to review and possible renewal.

Provincial Vicariates

169. [Recommendatio] We recommend that the provincial vicariates of CIDALC build up relations with other provinces of the area to ensure that their intellectual and apostolic needs are met.

170. [Exhortatio] We exhort the five provinces already involved in the Caribbean to reinforce their presence and contribute further to the life of the area.

Study

171. [Ordinatio] Following the orientations of the General Chapters of Rome (ACG Rome 2010 89-91) and Trogir (ACG Trogir 2013 85) to promote collaboration, we ordain the socius for intellectual life to organize with the coordinator of regents a meeting of regents in each region before the next General Chapter.

172. [Exhortatio] We exhort the provincials and regents to identify and prepare future teachers with doctorates for the centres of institutional studies as well as the academic centres under the immediate jurisdiction of the Master of the Order. This exhortation is made in light of the urgent need for well-qualified teachers (ACG Rome 2010 86,107).

173. [Exhortatio] We exhort provincials and regents to strengthen the philosophy program in the institutional formation of our brothers, one that will be academically rigorous in its presentation of ancient, scholastic and modern philosophy, and that will provide our students with an intellectual framework for further studies and apostolic work.

174. [Commendatio] We recommend that the Master of the Order assist the Provinces of Asia-Pacific to proceed with the proposal made by the regents and provincials of this region at their meeting in Ho Chi Minh City in February 2015 to establish a collaborative centre of specialized study in Asia, the purpose of which would be to promote inter-religious dialogue between Christianity and the great religions of Asia, especially Hinduism, Buddhism, Confucianism, and Islam.

175. [Exhortatio] We exhort the socius for the intellectual life and the socius for apostolic life to develop and strengthen intellectual initiatives in China for the sake of the mission there.

Institutions & Convents Under the Immediate Jurisdiction of the Master

176. [Commendatio] We recommend that the rector of PUST organize, in strict collaboration with the other institutions under the immediate jurisdiction of the Master of the Order, and possibly in collaboration with other institutions such as IDEO, a course every two years in permanent formation for Dominicans and non-Dominicans, on topics in Dominican theology and spirituality. This course is to be held at PUST. The program should be financially self-sustaining, i.e., through course fees, travel as well as room and board paid by the course participants.

177. [Ordinatio] We ordain that professors at the PUST and the *École Biblique* receive an academic evaluation every five years by their proper academic authority. In addition, contracts for Dominican and non-Dominican professors in the institutions under the immediate jurisdiction of the Master of the Order are required. The contracts are to include a clear list of duties and obligations, which the professor is to fulfil, as is already done at the Theology Faculty at Fribourg. This list of duties and obligations should serve as a basis for evaluation.

178. [Ordinatio] We ordain that the rector of the PUST and its academic authorities review the current status of the Institute of St. Thomas Aquinas (which is part of PUST) and to decide upon its continuation or suppression.

179. [Commissio] We commission the Master of the Order to request from the Congregation for Catholic Education the abrogation of the statutes of the *Convitto Internazionale san Tommaso d'Aquino* in Rome, so that it may become a residence for lay students, religious and priests who study at the PUST.

180. [Gratiarum Actio] We thank the friars assigned to the *Convitto Internazionale san Tommaso d'Aquino*, fr. Luke Buckles, OP (rector), fr. Paul Murray, OP (spiritual director) and fr. Albert Glade, OP (syndic) for their outstanding and continuing service.

181. [Commissio] We commission the Master of the Order and his socius for intellectual life to explore the possibility of establishing a studentate for English-speaking student friars in Rome, so that they may pursue their institutional formation at the PUST.

182. [Recommendatio] We recommend that the PUST appoint a director of development and fundraising. We invite both the PUST and the École Biblique to make their fundraising programs more professional in character.

183. [Commissio] We commission the rector of PUST to form a committee to review the current statutes of the university (statutes approved *ad experimentum*), with the view to modifications, including the possibility of a greater representation of the university's academic authorities on the *consiglio di amministrazione* (board of trustees). Such increased representation could improve communication between the board and the university's members.

184. [Ordinatio] We ordain that the rector of the PUST, the director of the École Biblique and the Prior of the Albertinum after consultation with the Dean of the Faculty of Theology of the University of Fribourg present to the socius for intellectual life a list of the faculty positions that must be filled within the next five years, with an indication of the precise qualifications needed for each position. The socius will then communicate this information to the provincials and regents of study.

185. [Exhortatio] Following the orientations of the General Chapter of Trogir (ACG Trogir 2013 99), we exhort the institutions under the immediate jurisdiction of the Master to strengthen their relationships with the provinces, especially by contacts with provincials and regents of study, to collaborate more closely, so as to strengthen the faculties of these institutions.

186. [Commissio] We commission the Master of the Order to establish an institute under his immediate jurisdiction in Africa. The institute should promote dialogue between theology, the different cultures of Africa, and its diverse traditional religions.

187. [Exhortatio] We exhort the brethren teaching in Fribourg to continue and deepen their dialogue with other academic disciplines, such as international law, economics and medicine, at the university.

188. [Commissio] We commission the Master of the Order to appoint a vicar who will have direct responsibility for the convents under the immediate jurisdiction of the Master.

Collaboration

189. [Declaratio] In recognition that in our preaching mission in the contemporary world we do not have the resources or expertise to carry out on our own all the projects we would like to promote, we should collaborate with members of other branches of the Dominican family and those outside the Dominican family as this becomes appropriate. Such acts of collaboration are to be welcomed as not merely necessary but as enriching for all those involved.

190. [Commendatio] We recommend that the brothers promote different ways in which the different members of the Dominican family and others can participate in the projects of the provinces, as well as explore new initiatives which may be established by different branches of the Dominican family together.

191. [Ordinatio] We ordain that each province identify and support at least one interprovincial collaboration.

192. [Recommendatio] We recommend that provinces explore ways in which interprovincial collaboration may occur in the areas of formation and study.

193. [Exhortatio] We exhort provinces entering into interprovincial collaboration to recognise the challenges involved in sustaining such projects and the need to have a commitment to sustaining them in the longer term.

194. [Ordinatio] We ordain that when an interprovincial collaboration is proposed a clear plan be developed which sets out how the collaboration will be supported and what its timeline will be. The act of collaboration proposed should be set out in writing and state the reasons for the project, the responsibilities of those involved, how the project is to be supported financially, and how long the project is to run. This plan must be agreed to by the respective provincial councils and other appropriate bodies before it is executed. A written agreement must be signed and kept in the records of the provinces and other bodies involved.

195. [Exhortatio] Exhortamos a las Provincias de Hispania y de San Juan Bautista del Perú a continuar el proceso, ya avanzado, de fusión del Vicariato Provincial ‘Santa Rosa’ a la Provincia del Perú en los plazos determinados por ambas entidades. Al mismo tiempo animamos a las provincias y viceprovincias, en coordinación con los priores provinciales de Hispania y de San Juan Bautista, a que fomenten la disponibilidad de algunos frailes que puedan fortalecer la misión apostólica en la Selva Amazónica, para asegurar la presencia de la Orden en los pueblos indígenas de la amazonía peruana.

Dominican Volunteers International (DVI)

196. [Commissio] We commission the Master of the Order to seek a co-ordinator of the Dominican Volunteers International.

197. [Commissio] We commission the co-ordinator of DVI carry out a review of its activities in sending young people on placements in order to ensure that good and effective practice be identified for the future of the project. This review is to be submitted for approval to the DSI International Co-ordinator and the Promoter of the Laity.

198. [Commendatio] We recommend that brothers involved in Dominican volunteer projects collaborate with the co-ordinator of DVI.

199. [Gratulatio] We congratulate the brothers of the Province of France for establishing Dom&Go.

International Dominican Youth Movement (IDYM)

200. [Gratulatio] We congratulate the International Dominican Youth Movement for its work to foster the mission of the Order among young people around the world in partnership with the branches of the Dominican family and to live out the charism of the Order in its organisation and activities.

201. [Ordinatio] We ordain that in those provinces where the movement is present, following the statues approved by the Master of the Order, the prior provincial appoint a brother to act as promoter of IDYM and that that brother work with local entities of the movement and with other members of the Dominican family to ensure that their formation and spiritual needs are met and to help the movement realize its mission.

202. [Recommendatio] We recommend that where the movement is present a representative of IDYM be made a full member of any local or regional council of the Dominican Family.

Communications

203 [Gratiarum actio] We thank those brothers in the different provinces who have worked in recent years to engage with the new forms of social media in order to promote the Order's mission within the new forms of communication found in the contemporary world.

204 [Commissio] We commission the Promoter of Communications to form a team with three provincial promoters of communications to collaborate especially in ensuring the effective management of the Order's website.

CAPUT V : VIE DES FRERES : VIE COMMUNAUTAIRE ET GOUVERNEMENT

De la fraternité à la mission

205. [Declaratio] Notre vie à la suite du Christ à l'exemple de saint Dominique est une vie de contemplation de la Parole de Dieu et de fraternité apostolique, qui s'accomplit en chaque communauté avec ses dons et ses faiblesses. Cette fraternité s'enracine dans l'obéissance à l'envoi apostolique et dans la mise en œuvre communautaire de cette mission dont la première condition est le partage de nos attentes, des charismes, des capacités personnelles et des biens matériels.

206. [Exhortatio] Cette fraternité apostolique se réalise grâce au projet communautaire, dont l'élaboration efficace et réaliste doit prendre en compte les préalables suivants :

- 1) La solidarité, en tant que reconnaissance mutuelle des besoins et des dons de chacun, qui est une caractéristique fondamentale d'une communauté fraternelle et apostolique. Ainsi, le projet communautaire doit concrétiser un engagement de communion et le souci du salut des âmes.
- 2) La subsidiarité, comme moyen de croître dans la responsabilité, qui est nécessaire pour que notre vie fraternelle et notre action apostolique soient une expérience de liberté responsable. Pour cela, le projet communautaire doit valoriser les charismes et les possibilités de chacun.
- 3) La démocratie en tant qu'instrument de gouvernement participatif de la communauté.

Ces trois préalables devraient non seulement éviter que la communauté ne s'enferme sur elle-même, mais aussi permettre de promouvoir un projet communautaire garantissant une vitalité apostolique créative.

Instruments pour un projet communautaire efficace

207. [Declaratio] Des chapitres généraux successifs - depuis celui d'Oakland (1989) qui avait introduit l'expression « projet communautaire » jusqu'à la Lettre du MO de septembre 2015 - sont revenus sur la nécessité des projets communautaires en rappelant comme lors du chapitre de Mexico qu'il s'agit d'un instrument pour rendre positive la tension entre vie fraternelle et mission (ACG Mexico 1992 39 ; ACG 1995 Caleruega 44 ; ACG Bologne 1998 127-132). Le projet communautaire est en effet un bon moyen pour faire fonctionner la solidarité et le dialogue, et pour faciliter l'obéissance et l'exercice de l'autorité du prieur, étant entendu qu'il est aussi évident que même en travaillant dans des secteurs différents, les frères peuvent concourir à la réalisation d'un projet communautairement conçu.

208. [Declaratio] Malgré l'importance rappelée d'un projet communautaire, l'idée n'est pas assez intégrée chez les frères et dans les communautés. La raison principale est la faible réception des actes des chapitres (généraux et provinciaux) et même des Lettres du Maître de l'Ordre. La réception et la lecture contextuelle de ces documents présentent des carences manifestes.

209. [Ordinatio] Nous ordonnons que chaque communauté procède en chapitre à l'analyse du contexte et des forces en présence avant d'élaborer son projet communautaire. Tous les frères veilleront à développer le sentiment d'appartenance à la communauté dans laquelle ils construisent d'abord l'Eglise de Dieu appelé à croître dans le monde par leur prédication (cf. LCO 3 § II). Grâce à la convocation régulière du chapitre et à son animation efficace (cf. ACG Rome 2010 80), le prieur, à qui incombe la responsabilité de « promouvoir la vie fraternelle, régulière et apostolique » (cf. LCO 299, 1), jouera un rôle déterminant dans la réussite du projet communautaire.

210. [Commendatio] Le projet communautaire doit veiller à l'harmonie de la vie dominicaine intégrant la mission, la qualité de la vie de prière, le temps à consacrer à l'étude personnelle, ainsi que les autres aspects de l'observance régulière (cf. LCO 1, IV).

Violence et conflits communautaires

211. [Congratulatio] Le chapitre exprime sa préoccupation, sa proximité et sa reconnaissance pour tous les membres de la famille dominicaine qui vivent et témoignent du Christ dans des contextes de violence, de danger et de persécution.

212. [Exhortatio] Le témoignage de la communion fraternelle étant la première prédication contre la violence dans le monde, nous exhortons les communautés à prévoir dans leur programmation annuelle des chapitres réguliers de réconciliation (ACG Trogir 2013 66), afin que les conflits destructeurs dans nos communautés puissent trouver une occasion de solution. De fait, la violence dans nos communautés n'est jamais acceptable.

Visites canoniques comme instrument de gouvernement

213. [Declaratio] Pour porter du fruit, la visite canonique devrait se faire dans un climat d'écoute réciproque et de dialogue, qui tienne compte du contexte dans lequel vit chaque frère et des exigences de notre spécificité démocratique.

214. [Commendatio] En tenant compte des actes du chapitre général de Providence au numéro 457 et celui de Rome aux numéros 222-225, les visiteurs canoniques, en plus des rencontres individuelles avec les frères, discuteront au moins les idées de la future lettre conclusive avec le chapitre communautaire, restant sauf le fait que les conclusions finales reviennent aux visiteurs. Dans le cas des visites du Maître de l'Ordre, cette discussion se fera avec le conseil provincial.

215. [Commissio] Le prier provincial lors de sa 1ère visite canonique du mandat aux communautés de la Province discutera avec les frères réunis en chapitre du processus d'élaboration du projet communautaire et fera une évaluation de son effectivité lors de la seconde visite canonique (cf. LCO 311).

216. [Commendatio] Nous recommandons à chaque province, en vue de l'efficacité des visites canoniques des provinciaux, de mettre dans ses statuts un schéma à suivre lors de ces visites.

217. [Ordinatio] Une rencontre annuelle provinciale ou régionale des prieurs, convoquée par le prier provincial, doit être instituée pour favoriser les échanges et faciliter l'application des actes des chapitres généraux et provinciaux. Cette réunion annuelle doit être insérée dans les statuts de la province.

La nécessité d'une formation à différentes formes de dialogue

218. [Exhortatio] We invite brothers to reflect on the articles concerning dialogue in the Acts of General Chapters beginning with that of Avila (1986) and those in LCO.

219. [Exhortatio] We exhort provinces to prepare guidelines for promoting dialogue, especially in formation, in all its aspects: fraternal dialogue, intercultural and interreligious dialogue, dialogue with people outside the Church, with the world of contemporary science and economics, between theology and pastoral work.

220. (Recommandation) Nous recommandons au socius pour la vie intellectuelle, en collaboration avec le socius pour la vie apostolique et le promoteur de Justice et Paix, de promouvoir l'organisation de sessions et de rencontres qui aident à la formation au dialogue oecuménique et interreligieux. Ces initiatives s'adresseront en particulier aux frères en formation pour tenir ensemble la réflexion intellectuelle et l'expérience concrète et pour se préparer à affronter les courants fondamentalistes dans notre monde d'aujourd'hui (ACG Bogota 2007 83, 102 ; ACG Rome 2010 162, 165 ; ACG Trogir 2013 96, 111).

The Balance between Convents and Houses

221. [Commendatio] With regard to n. 167, on considering the proportion between convents and houses, we offer the following points for consideration, in addition to LCO, to help in the identification of the advantages and disadvantages of having convents or houses, to discern the best proportion between them, to allow for an analysis, and to enable good decision-making for the future:

- 1) Convents enable regular life, but big convents can reduce the creativity of brothers and incline them to passivity in apostolic work. Envy and a tendency to settle for mediocrity can discourage the more active and creative brothers.
- 2) Houses reduce the democratic quality of our government, since, for example, superiors cannot be elected.
- 3) The number of brothers in a community is not as important as the quality of fraternal and apostolic life.
- 4) What are the economic circumstances of the foundation? Is it possible to sustain a big community financially in a given social environment?
- 5) Are there enough pastoral or apostolic demands for a big community? Have we a parish? What kind of apostolic challenges are there?
- 6) What size of community best supports fraternal co-operation and eliminates individualism?
- 7) The personal qualities and the level of human maturity of specific brothers are to be considered when founding communities.
- 8) The convents and houses of a province are the structures of its life and mission. Both convents and houses should nourish the Dominican charism effectively and maturely and not reduce it to the lowest common denominator.
- 9) In special cases, dispensation from the Curia can be asked (e.g. the size of formation community).

A propos des frères âgés

222. [Declaratio] Chaque communauté doit avoir le souci de ses frères âgés. Leur engagement au service de l'Eglise et de l'Ordre personnifie notre histoire (cf. ACG Bogota 2007, 173-175).

223. [Commendatio] Nous demandons à toutes les entités de l'Ordre de veiller à ce que les frères âgés puissent rester autant que possible dans leur lieu de vie habituel et qu'on leur permette des activités qui tiennent compte de leurs possibilités. Chaque entité doit prévoir, selon son contexte, un ou plusieurs couvents adaptés pour les frères âgés ainsi que l'aide de personnels professionnels si nécessaire.

224. [Exhortatio] Pour cela, des initiatives peuvent être prises avec d'autres congrégations ou d'autres types d'institutions, pour avoir des places disponibles en milieux spécialisés au bénéfice des frères qui ne peuvent plus prendre soin d'eux-mêmes.

225. [Ordinatio] Il est impératif pour chaque entité de prévoir des moyens financiers, des fonds constitués à moyen ou à long terme, pour faire face au vieillissement.

226. [Commendatio] L'allongement de la vie ainsi que ses dernières étapes suscitent de nombreuses questions appelant des réponses parfois délicates à donner. C'est pourquoi, il est important que les entités qui sont confrontées à ces problématiques précisent dans leurs statuts les modalités qui permettront à l'autorité compétente de prendre les décisions nécessaires. Ces modalités devront tenir compte : du respect de la volonté des frères exprimée de préférence par écrit, des possibilités médicales offertes selon le contexte, des exigences légales de chaque pays et des pratiques culturelles de chaque entité.

227. [Exhortatio] Au cas où il faut impérativement transférer un frère dans un centre médicalisé sans qu'il n'y consente, il est préférable que ce soit le prier provincial plutôt que le prier conventuel qui essaie de convaincre le frère de la nécessité de cette décision.

228. [Commendatio] Nous recommandons au prier provincial de veiller à ce que la proportion de frères âgés dans les communautés, en particulier dans celles de formation, encourage et aide la communauté à vivre sa mission. Dans certaines situations, il devra prendre des décisions difficiles par des assignations en vue du bien commun et de la mission de la communauté.

229. [Commendatio] Si pour des raisons de santé un frère est mentalement incapable de participer au chapitre et de voter en conséquence, le prier après en avoir discuté avec le conseil conventuel saisira le supérieur majeur qui en décidera (LCO 373.6).

Identité et mission des frères coopérateurs

230. [Commendatio] Nous demandons que le *Coordinating Committee for Implementing the Dominican Cooperator Brothers Study* prépare pour le prochain chapitre général (2019) un texte définissant l'identité et la mission des frères coopérateurs dans l'Ordre, et que ce texte soit susceptible d'être intégré par ce chapitre dans les LCO en tant qu'une section spéciale.

Béatification du fr. Marie-Josèphe Lagrange

231. [Commissio] Nous chargeons le Maître de l'Ordre de solliciter toutes les provinces pour aider la province de Toulouse à alimenter le fonds en vue de soutenir la cause de béatification du fr. Marie-Josèphe Lagrange.

CAPUT VI: VOCACIÓN Y RENOVACIÓN

Promoción y cuidado de la propia vocación

232. [Declaratio] Por su propia naturaleza de predicador, el fraile dominico se encuentra en continua formación, en un proceso constante de integración de los elementos esenciales de nuestro carisma a los desafíos de la predicación que ha de enfrentar según los lugares y tiempos. Este proceso de formación comporta igualmente la asimilación de estos valores en cada una de las etapas de la vida del predicador, como proceso constante de formación y de renovación de nuestra propia vocación. (cf. ACG Roma 2010 200; ACG Trogir 2013 125)

233. [Exhortatio] Exhortamos a todos los frailes a asumir su responsabilidad en la promoción y el cuidado de su propia vocación, a apoyar y reconocer a sus hermanos en su vida y actividades, y a propiciar espacios de tiempo favorables para procesos comunitarios de reconciliación, de manera tal que se evite el aislamiento y la pérdida progresiva del fervor vocacional (cf. Relatio 2016, 58-60)

334. [Exhortatio] Exhortamos a todos los frailes a crear espacios favorables para la reconciliación. Nos unimos a los últimos capítulos generales (cf. ACG Trogir 2013 66; ACG Roma 2010 62.5) para llamar a todas las comunidades a afrontar esta realidad y a celebrar con regularidad la reconciliación entre los frailes. Inclúyase en el proyecto comunitario durante los ejercicios espirituales anuales, la celebración litúrgica de la reconciliación.

Promoción y Dirección de Nuevas Vocaciones.

235. [Declaratio] Declaramos la urgente necesidad de promover nuevas vocaciones en las ramas de la Orden. Todos los hermanos han de considerar prioritaria esta promoción, por lo cual "animamos a trabajar más con la juventud, especialmente los frailes más jóvenes, e invitar a toda la familia dominicana a colaborar en la promoción vocacional, especialmente a las monjas con su oración, y alentar a nuestras comunidades a vivir visiblemente todas las ricas dimensiones de la vida dominicana (ACG Roma 2010 188)". (cfr. RFG. 96)

Promoción Vocacional

236. [Declaratio] Declaramos que la promoción de vocaciones abarca tanto el cultivo de nuevas vocaciones como la renovación y animación constante de la vocación de todos los frailes como predicadores del Evangelio. Reconocemos que nuestra respuesta amorosa a la llamada de Dios a ser dominicos implica un proceso de renovación continua. Por ello, todos los hermanos son llamados a colaborar en la promoción de vocaciones tanto las de nuevos candidatos como la propia vocación. Invitamos a jóvenes a la Orden porque queremos compartir con ellos la vocación dominicana que tanto queremos y valoramos. El carisma dominicano es un llamado atractivo para ellos a la medida que perciben en nosotros la alegría de vivir con fidelidad todos los aspectos de nuestra vida: la oración, la vida común de los hermanos, el estudio, y el apostolado. Los frailes renuevan su vocación viviendo las diversas dimensiones de la vida común, y participando en retiros, programas de renovación, y eventos especiales durante el año jubilar. Por lo tanto, al promotor de vocaciones se le debe entender como "promotor de nuevas vocaciones". Dado que «cada comunidad dominicana es una escuela de predicación y una comunidad en proceso de formación (RFG, 57), el promotor de formación permanente y los líderes de nuestras comunidades son los principales promotores de nuestras vocaciones.

237. [Exhortatio] Exhortamos y animamos a todos los frailes a orar por nuevas vocaciones, al mismo tiempo que trabajamos por promoverlas, pues son necesarias para que la Orden pueda seguir realizando plenamente su misión en la Iglesia.

238. [Exhortatio] Exhortamos a los superiores mayores a que inicien proyectos de colaboración vocacional, a ser valientes y promover con energía renovada las nuevas vocaciones para la vida dominicana, reconociendo que son dones de Dios para la Misión de la Orden. (cf. ACG Trogir 2013 148).

239. [Exhortatio] Exhortamos a los frailes a procurar la renovación de su vocación y a fomentar una “cultura de hospitalidad” que facilite la acogida de candidatos para compartir la vida de la comunidad, participando en diversas actividades comunitarias, por ejemplo: vida litúrgica, comidas, recreación, etc (RFG, 79). Exhortamos a los hermanos a promocionar también vocaciones para las hermanas contemplativas.

Promoción de las nuevas vocaciones

240. [Ordinatio] Ordenamos a las Provincias de la Orden que nombren un Promotor Provincial de vocaciones y su ministerio principal sea la promoción de nuevas vocaciones y la coordinación de las actividades de promoción vocacional en su provincia. (cf. RFG 97s.; ACG Trogir 2013 147)

241. [Exhortatio] Exhortamos a los promotores de nuevas vocaciones a realizar diligentemente las siguientes tareas fundamentales en la pastoral vocacional (Cf. RFG, 99):

- 1) Preparar los materiales de propaganda vocacional: hojas parroquiales, boletines informativos, trípticos, postales de santos de la Orden y oraciones, libros, promoción a través de Mass Media y por internet, entre otros;
- 2) Trabajar con jóvenes: Retiros vocacionales, encuentros-grupos de jóvenes, pastoral juvenil, capellanías en escuelas-universidad, asistencia a los encuentros vocaciones de los seminarios;
- 3) Motivar a los frailes para que ayuden a crear ambiente de acogida buena;
- 4) Ayudar a los jóvenes a discernir la vocación y en caso de querer entrar en la Orden, acompañarles espiritualmente hasta que sean aceptados en la Orden (RFG 100.105);
- 5) Colaborar con otras entidades y la Familia Dominicana.

242. [Exhortatio] Exhortamos a los superiores, a nombrar un promotor de vocaciones local, cuyo ministerio será asistir al Promotor Provincial a promover y coordinar las actividades locales de promoción vocacional.

Procesos de Formación

243. [Gratiarum Actio] Agradecemos al Maestro de la Orden que, acogiendo la petición del Capítulo General de Trogir (ACG Trogir 2013 132) ha redactado la nueva RFG.

244. [Ordinatio] Aprobamos el texto oficial [del RFG] presentado al Capítulo General y pedimos al Maestro de la Orden su promulgación.

245. [Commissio] Encomendamos a los Priors Provinciales y Viceprovinciales que revisen la RFP y actualicen los criterios de organización, desarrollo y evaluación de los procesos de formación inicial, utilizando los criterios de renovación contenidos en la nueva RFG y teniendo en cuenta los siguientes elementos:

- 1) El cuidado por las comunidades de formación que deben ser verdaderamente representativas de la vida apostólica y contemplativa de la Orden.
- 2) Adecuar los criterios de la promoción, acompañamiento y el discernimiento de las nuevas vocaciones, apoyada en los principales ejes y objetivos del plan de vida y misión de la provincia.
- 3) Durante el tiempo de formación inicial brindar la oportunidad de conocer mejor la realidad de la provincia.
- 4) Favorecer durante la formación inicial, una experiencia fuera de su provincia, para confrontar, descubrir y encontrarse con otra cultura, otro idioma, otra vida eclesial, otras maneras de ser fraile predicador.
- 5) Planificación de los estudios complementarios.
- 6) El papel de los consejos de formación, local y provincial, como espacios de coordinación, evaluación y consolidación de la continuidad entre las diferentes etapas de la formación.
- 7) La relación entre el consejo de formación y las instancias de animación y promoción del plan apostólico de cada provincia, promoviendo continuamente que la perspectiva de «formar predicadores» esté contextualizada.
- 8) La formación de formadores, acompañarlos a lo largo del ejercicio de su oficio y organizar encuentros con formadores de otras provincias.
- 9) Proceso de formación de frailes cooperadores, adaptado e integrado dentro del proceso de formación inicial de todos los frailes.
- 10) Se incluya un programa de estudios de acuerdo con las cualidades personales y necesidades de la Orden para los hermanos cooperadores. (cf. ACG Trogir 2013 150ss)

Formación inicial

246. [Exhortatio] Exhortamos a los superiores mayores a conformar comunidades de formación sólidas, compuestas por frailes maduros y formadores capaces, en las cuales se comparta la experiencia cotidiana de una vida dominicana auténtica, en respeto y armonía, con capacidad para superar los conflictos personales, y así poder ayudar a los formandos madurar su vocación (cf. ACG Trogir 2013 146)

247. [Exhortatio] Pedimos a los superiores mayores, al Socio de formación y al socio para la vida intelectual que para garantizar la buena formación de los jóvenes e ir consolidando la misión de la Orden:

- 1) Establezcan convenios de solidaridad y ayuda con otras provincias que tienen dificultades para garantizar la formación inicial, estudios complementarios y la formación de formadores;
- 2) Organicen los intercambios entre provincias, de modo que los nuevos frailes tengan la oportunidad de descubrir, durante los primeros años, otras realidades de la Orden, otras culturas eclesiales, dominicanas, apostólicas e intelectuales.

248. [Admonitio] Recordamos a los superiores mayores, a los maestros y encargados de formación, se dediquen prioritariamente al acompañamiento personal de los hermanos formandos, para orientar y discernir su vocación, frecuentemente inviten a hermanos experimentados y a expertos de la vida religiosa.

Formación permanente

249. [Declaratio] Declaramos que la formación permanente no sea solo para adquirir conocimientos pastorales y teológicos, sino también formación sobre el desarrollo humano de los frailes, especialmente durante el proceso de envejeciendo, para mejor integrar conocimientos y habilidades, ayudando así la promoción de lazos fraternos y la predicación del Evangelio. (cf. ACG Trogir 2013, 125; RFG 173s, 190-196).

250. [Exhortatio] Exhortamos a los superiores mayores fomentar la preparación profesional de hermanos en diversos ámbitos profesionales como: bibliotecarios, archiveros, economía, administración, recaudación de fondos, contabilidad, finanzas... para poder ayudar a las instituciones de la Orden.

251. [Recomendatio] Recomendamos a los superiores mayores o regentes de estudios visitar por lo menos una vez al año a los hermanos que sean asignados por razón de estudios a otra entidad, para evaluar el progreso de sus estudios, integración y participación en la vida de la comunidad local.

252. [Exhortatio] Exhortamos a los superiores a que faciliten a los frailes períodos sabáticos para descansar, hacer retiros, peregrinaciones, estudios, etc. en centros de la Orden, o en otros centros, y así puedan renovar su propia vocación.

253. [Commendatio] Recomendamos a los superiores que, en colaboración con el promotor de formación permanente, organicen programas de animación para los frailes mayores, incluyendo temas de estudios de cuestiones humanas, religiosas, apostólicas y espirituales, para mejor animar la vida y conocimiento mutuo de todos los hermanos, mayores y jóvenes.

254. [Exhortatio] Exhortamos a cada hermano a prepararse para la vejez con un estilo de vida adecuado, formándose espiritual y culturalmente para vivir mejor esa etapa de su vida. Exhortamos también a cada comunidad a programar e incluir en el programa de formación permanente reflexiones sobre el “arte de envejecer”: cómo influye en la vida persona y comunitaria.

255. [Ordinatio] Reconocemos la responsabilidad que tenemos como ministros de la iglesia para hacer todo lo posible para tratar a las personas bajo nuestro cuidado pastoral con la mayor dignidad y respeto. Lamentamos los pecados del pasado en el abuso de menores. Ordenamos a todos los frailes, especialmente los que son responsables de vocaciones y la formación, a la hora de discernir las vocaciones se ha de intentar hacer todo lo posible para proteger a todas las personas, especialmente niños y jóvenes, de conductas inapropiadas y perjudiciales. (cf. RFG, 18; ACG Bolonia 1998 90; ACG Providence 2001 348-349; ACG Trogir 2013 142).

Colaboración con la Familia Dominicana

256. [Exhortatio] Exhortamos a los superiores mayores y a los responsables de la Familia Dominicana a que continúen apoyándose mutuamente y de modo especial a avanzar en los siguientes ámbitos de colaboración:

- 1) Crear una *comisión de formadores* de las ramas de la Familia Dominicana integrada por los maestros y encargados de formación de las distintas etapas de formación. El objetivo es trabajar proyectos de formación comunes y ayuda mutua;
- 2) Establecer un *Equipo común de promoción vocacional* para el fomento y cultivo de las nuevas vocaciones para todas las ramas de la familia dominicana;
- 3) Siempre que sea posible, *trabajar la formación permanente en común*, mediante encuentros, retiros, cursos de formación, celebraciones, etc;
- 4) Promover una comunidad de laicos dominicos, Cofradía del Rosario y MJD en las comunidades de las entidades de la Orden que sea posible, acompañados por frailes o hermanas dominicas. Y si ya existieran se les ayude a su formación y promoción entre los fieles.

257. [Commendatio] Recomendamos al Maestro de la Orden que, asistido por el Promotor General de las monjas, se preocupe por la presencia de nuestras hermanas contemplativas en los monasterios

históricos de la Orden en España (Caleruega, Segovia y Sto. Domingo el Real (Madrid)) para que sigan brillando con una vida espiritual y comunitaria. (cf. ACG Providence 2001 325)

258. [Commissio] Encomendamos al Maestro de la Orden que, asistido por el Promotor General de las monjas, propicie un encuentro con los frailes asistentes de las distintas Federaciones de monjas contemplativas dominicas, para acompañar mejor a las monjas y atender los desafíos que se presentan según las últimas normas dictadas por la Santa Sede.

Agradecimientos

259. [Gratiarum Actio] El Capítulo General agradece a todos los formadores el buen trabajo que realizan en la misión a ellos encomendada en la formación de los frailes predicadores.

260. [Gratiarum Actio] Agradecemos a todos los hermanos los esfuerzos realizados, con generosidad y creatividad, para garantizar una buena relación entre las diferentes generaciones y el cuidado y la atención que dedican a los hermanos mayores y enfermos.

261. [Gratiarum Actio]. Reconociendo que la riqueza del testimonio apostólico y evangélico de las distintas ramas de la Familia Dominicana en la tarea de la Santa Predicación, agradecemos la fraternidad, el testimonio y el apostolado compartido.

262. [Gratulatio] Felicitamos a los hermanos que organizan y participan en programas de formación a nivel regional como “Encuentros de estudiantes del CIDALC”, “Common Study Program”, “Cursos de formadores” y “Leadership Conference” en Asia Pacífico. Tales programas de colaboración ayudan a inculcar en nuestros hermanos el espíritu de colaboración, por lo que animamos a que continúen.

263. [Gratulatio] Felicitamos al Coordinador General del Jubileo de la Orden y a quienes han colaborado en la realización de la peregrinación “tras las huellas de Domingo” para los frailes estudiantes de la Orden (cf. ACG Trogir 2013 61.8) que les ha permitido revivir la experiencia apostólica de Santo Domingo. Agradecemos igualmente a las hermanas que se unieron a esta ruta fraterna dominicana.

CAPUT VII : DE CONSTITUTIONIBUS ET ORDINATIONIBUS

Notæ Præviæ

Ad clariorem mutationum in LCO in Capitulo factarum præsentationem, eodem modo procedemus, prout iam in Actis Capitulorum Generalium præcedentium factum est¹.

Servatur ordo numericus LCO. Ad omnem numerum signa propria indicant an textus prima, secunda vel tertia vice adprobatus fuerit:

- *** constitutio confirmata (habet tria capitula)
- ** constitutio adprobata (habet duo capitula)
- * constitutio inchoata (habet unum capitulum)
(nota: cum indicatione [O] notatur si adprobatio vel inchoatio constitutionis “cum ordinatione” facta est.)
- ◆◆◆ ordinatio definitive inserta in LCO
- ◆◆ ordinatio secunda vice votata, abrogans ordinationem præviam
- ◆ ordinatio prima vice acceptata
- [A] textus abrogatus.
Typis “italicis” textus novi imprimuntur.

Attamen cum pro bona interpretatione mutationum factarum necesse sit cognoscere textum præcedentem eiusque historiam, referentiæ ad capitula præcedentia dantur cum sequentibus siglis:

B = Bologna, 1998

P = Providence, 2001

K = Kraków, 2004

Bo = Bogotá, 2007

R = Roma, 2010

T = Trogir, 2013

Hoc capitulum aliquot textus “technice” mutavit quin substantia legis mutaretur. Verbum abbreviatum “Techn.” signabit mutationes factas sive ad leges nostras CIC accomodandas, sive ad harmonizandos textus cum aliis numeris LCO, sive pro mera mutatione in redactione.

In legislatione nostra quae dicuntur de conventibus valent etiam pro domibus nisi aliud expresse caveatur (LCO 260 § II).

In legislatione nostra ad mentem LCO 252-256 quod nomine “provinciae” proportionaliter comprehenditur et vice-provinciae.

264. LCO 38 (P 472; K 353)

◆◆◆ 38. Ord. - § I. - Libros quosdam et instrumenta varia ad usum personalem fratres tenere possunt, *secundum determinationes capituli provincialis*.

§ II. – Quando fratres in alium conventum assignantur, ea tantum secum afferre possunt quae *in determinationes capituli provinciae et statuto provinciali praevisa sunt*.

265. LCO 43 (P 473; K 354)

◆◆◆ 43. Ord. - *Ad longum iter vel absentiam prolongatam frater licentia competentis superioris indiget iuxta determinationes statute provinciae*.

266. LCO 97 (B 245; P 476; K 356)

◆◆◆ 97. Ord. - § I. Ut quis ad magisterium in sacra theologia promoveri possit requiritur:

1° - 2° (ut in textu)

¹ Cfr. ACG Romæ [1983], n. 307; Abulæ [1986], n. 188; Oakland [1989], n. 208; Mexici [1992], n. 248; Calarogæ [1995], caput IX, pag. 90; Bononiæ [1998], n. 240; Providentiæ [2001], caput X, pag. 149; Cracoviæ [2004], n. 352, Bogotá [2007], n. 288, denuo Romæ [2010], n. 262; Traugurii [2013], n. 262.

3° *ut a commissione de vita intellectuali provinciae capitulo provinciali praesentetur et a duabus ex tribus partibus vocalium eiusdem capituli, proponatur, vel a capitulo provinciae affiliationis aut a magistro Ordinis si agatur de fratre in conventibus vel institutis eidem immediate subiectis degente;*
4° *ut de valore sui laboris et capacitate ad illum proseguendum sententiam favorabilem ferat commissio ad minus trium in specialisatione scientifica promovendi peritorum, qui a magistro Ordinis seligendi sunt;*
5° - 6° (ut in textu)

267. LCO 139 (R 266; T 216)

◆◆◆ 139. Ord. – Prae oculis semper habebunt fratres eorum publicas interventiones (in libris, diariis, radio et televisio, *aliisque instrumentis communicationis socialis*) non tantum in ipsos sed etiam in fratres eorum et Ordinem et Ecclesiam redundare. Quamobrem sedulo invigilent ut crescat mens dialogi et mutuae responsabilitatis in iudicio eligendo tam cum fra tribus quam cum superioribus eorum. Peculiarem attentionem ferant huic critico dialogo cum superioribus maioribus si eorum dicta vel scripta ad materias disputatas alicuius momenti spectant.

268. LCO 168

[Techn.] 168. Ord. - § II. - Qui ab Ordine nostro vel ab ~~alia religione~~ *alio instituto religioso* separati fuerint, ut in Ordinem admittantur, praevisio consensu consilii provinciae, requiritur : ...

269. LCO 246

[Techn.] 246. Const. - [...] 4° a consilio conventuali adprobentur, cuius est examinare si ordinandi requisita habeant (*cf. CIC 1029 et 1051*).

270. LCO 253 § I

* 253. Const. § I. – Provincia constat ex tribus saltem conventibus quorum duo ad minus habeant ~~decem~~ *octo* vocales. Insuper, omnes vocales provinciae saltem sint quadraginta.

271. LCO 256-bis (T 220)

◆◆ 256-bis. Ord. – § I. – Pro unione *vel fusione* ~~duarum plurium entitatum~~ (*provinciarum, viceprovinciarum vel vicariatuum*) *provinciarum vel vice-provinciarum* requiruntur :

1° ~~votum consilii utriusque entitatis~~ *vota consultativa consiliorum provinciarum* quoad negotia ~~mutua~~ de unione *vel fusione* tractanda ;

2° *quatenus adiuncta id suadeant*, consultationes fratrum ~~et capitulorum omnium conventuum domorumque in iisdem entitatibus~~ *entitatum provinciarum* quarum interest modo a ~~singulis entitatibus~~ *a Magistro Ordinis* elaborato *vel adprobato*.

3° ~~statutum speciale a magistro Ordinis adprobatum pro celebratione capituli utriusque entitatis, in quo entitates suffragium ferunt an unio magistro Ordinis proponatur, et pro celebratione primae congregationis ad instar capituli novae entitatis ;~~

4°-3°-~~decisio~~ *magistri Ordinis cum suo consilio ; primus superior novae-provinciae vel vice-provinciae entitatis* a magistro Ordinis instituitur.

§ II – ~~Fusio duarum entitatum et unio vel fusio plurium entitatum mutatis mutandis modo in § I descripto fiant. Si videatur necessarium, statutum speciale provisorium a Magistro Ordinis promulgari potest.~~

§ III. – In casu divisionis provinciae modus procedendi a consilio provinciae elaboretur et a magistro Ordinis cum suo consilio adprobetur. (~~B, n. 254~~)

(NB: Ordinatio secunda vice votata cum variis mutationibus technicis nostris; sed minime confirmamus abrogationem verborum “decisio magistri Ordinis... instituitur”.)

272. LCO 257 §II (R 268; T 221)

~~*** [A] 257. Const. – § II. — In territorio ubi non existit provincia vel viceprovincia propter exigentias locales vel fundatam spem plantandi Ordinem modo permanenti, magister Ordinis, auditis prius fratribus vicariatus assignandis, de consensu sui consilii, et audito consilio provinciae cuius interest, erigere potest cum territorio determinato, vicariatum generalem qui regatur statutis ab ipso confectis et a magistro Ordinis cum suo consilio adprobatis. In hoc casu, vicarius generalis prima vice a magistro Ordinis instituitur ad quadriennium, auditis fratribus vicariatus. Relationes inter hunc vicariatum generalem et alios vicariatus forsitan ibi existentes, secundum n. 395 determinandae sunt.~~

273. LCO 258 (R 269; T 222)

~~** [A] 258. Const. – § I. – Si aliqua provincia per triennium non habuerit tres conventus aut triginta quinque vocales, in ipsa provincia assignatos et ibi habitualiter degentes, magister Ordinis audito suo consilio illam declaret haud amplius gaudere iure participandi capitulis generalibus ut provincia et illam reducat ad vice provinciam vel ad vicariatum generalem ad normam n. 257 nisi capitulum generale iam convocatum fuerit.~~

~~§ II. – Quando provincia ad conditionem vice provinciae reducta, prout in § I, per triennium iterum habuerit conditiones requisitas, magister Ordinis debet illam declarare omnibus suis iuribus gaudere.~~

~~** [O] 258. Const. – § I. – Si aliqua provincia aut vice-provincia per triennium conditiones ad normam n. 253 aut n. 257 § I requisitas non adimpleat, capitulum generale vel magister Ordinis consentiente suo consilii illam declaret haud amplius gaudere iuribus provinciae aut vice-provinciae, salvo semper iure participandi capitulo generale iam convocato.~~

~~§ II. Hac declaratione publicata, si provincia conditiones ad normam n. 257 § I requisitas adimpleat, vice-provinciae iuribus gaudeat et obligationibus teneatur. Aliter magister Ordinis in et super hanc provinciam aut vice-provinciam vicarium (cfr. n. 400) ad quadrigennium instituat, qui omnes habeat conditiones pro priore provinciali requisitas, et hanc entitatem regit iuxta normas a magistro Ordinis statutas.~~

~~§ III. Si postea provincia vel vice-provincia de qua in § I conditiones ad normam n. 257 § I requisitas adimpleat, capitulum generale vel magister Ordinis de consensu sui consilii declaret illam vice-provinciae iuribus gaudere et obligationibus tenere.~~

~~§ III. § IV. – In regionibus...~~

274. LCO 271 (B 257; P 486; K 363)

◆◆◆ 271. Ord. - §§ I - II. - (ut in textu)

§III - Capitulum provinciale vel prior provincialis fratrem alius provinciae ad suam provinciam assignare potest de consensu capituli provincialis vel prioris provincialis provinciae affiliationis, monito tamen magistro Ordinis.

§ IV. - Frater qui ad normam § I vel § III ad provinciam simpliciter assignatus fuerit, indiget praeterea assignatione conventui determinato.

§ V - Fratrum assignationes directae et indirectae ratione studiorum fiant in scriptis (cf. appendicem n. 13).

275. LCO 285 (R 270 ; T 224)

◆◆◆ 285 Ord. – § I. – Ordinationes quae in vigore permanserunt per ~~quinque~~ duo capitula continua et in ~~sexto~~ tertio fuerunt adprobatae in librum constitutionum et ordinationum inserantur. Si non insertae fuerint, abrogatae considerandae sunt, nisi a capitulo generali denuo instituantur.

276. **LCO 297-bis**

[Techn.] 297-bis. Const. In negotiis tractandis vim habet iuris, quod, praesente maiore parte eorum qui convocari debet, placuerit parti absolute maiori, idest, quod excedat medietatem suffragiorum, suffragiis nullis et abstentionibus non computatis (*cf. appendicem 14-bis*).

277. **LCO 305 §II (P 487; K 364)**

◆◆◆ 305. Ord. - § II. - *Si voluntatem suam renuntiandi communicare non potest vel non vult, supprior, audito consilio, casum ad priorem provincialem submittat.*

278. **LCO 309 §I (P 488; K 365)**

◆◆◆ 309. Ord. - § I. - Capitulo adsit secretarius, unico scrutinio ab eodem electus. *Res deliberatas et resolutiones capituli in libro ad hoc deputato conscribat.*

279. **LCO 313**

[Techn.] 313. Ord. - §II - Si vota fuerint aequalia, praeses ad breve tempus decisionem differre potest antequam causam dirimat, ~~salvo CIC 127, §I.~~

280. **LCO 318**

[Techn.] 318. Const. - Consilii est:

1°-3° (ut in textu);

4° dare adprobationem de moribus iure nostro requisitam pro examinibus subeundis ~~vel pro ordinibus suscipiendis~~ (*cf. n. 245 et 251 §III*);

5° dare adprobationem de ordinibus suscipiendis (*cf. n. 246; CIC 1029 et 1051 §1*);

5° 6° adprobare rationem... (ut in textu)

6° 7° decernere ... (ut in textu)

281. **LCO 319**

[Techn.] 319. Ord. Semel saltem in mense, consilium coadunetur et negotia gerat iuxta normas supra nn. 312 et 313 pro capitulo conventuali statutas (*cf. appendicem 14-bis*).

282. **LCO 328 (R 272; T 226)**

◆◆◆ 328. Ord. - § I. - Quilibet frater voce activa gaudens in syndicum conventus institui potest, dummodo ad hoc officium sit vere idoneus.

§ II. - *Instituitur a priore cum consensu consilii conventualis et approbatione prioris provincialis.*

~~§ III. III. - Instituitur ad triennium, et potest immediate ad aliud triennium institui, non vero ad tertium nisi de consensu prioris provincialis in casibus necessitatis.~~

283. **LCO 332 (R 273; T 227)**

*** [A] 332. Const. - § I. - Superior domus ad triennium, auditis fratribus domus, instituitur a priore provinciali, ~~vel a priore regionali, si agatur de fratre in vicariatu regionali assignato et nisi statutum vicariatus aliter provideat.~~ Et ad alterum triennium immediate subsequens potest eodem modo institui, non autem ad tertium.

§ II. - Elapso triennio, prior provincialis ~~vel regionalis~~ tenetur instituere superiorem infra mensem. Superior tamen domus in officio permaneat usquedum eius successor praesens sit in domo, nisi prior provincialis aliud determinaverit.

284. **LCO 341 (Bo 299)**

◆◆◆ 341. Ord. - Prior provincialis:

1° in fine visitationis, animadversiones et ordinationes fratribus in scriptis communicet;

2° *infra trimestre ante cessationem ab officio, relationem de statu provinciae magistro Ordinis*

mittat, ita ut ante novam electionem eidem perveniat. In hac relatione referat tum de fratribus, si nempe “in pace continui, in studio assidui, in praedicatione ferventes”² et in observantia regulari fideles; tum de relationibus provinciam ac conventus inter et auctoritates ecclesiasticas.

285. LCO 348 § I (Bo 300; R 274)

◆◆◆ 348. Ord. - § I - Cessante ab officio priore provinciali ad normam n. 344 § I, vicarius provinciae erit, iuxta determinationem in statuto provinciae factam: vel prior conventus ubi proximum capitulum provinciale celebrandum erit aut, si iste conventus tunc priorem non habuerit, prior conventus ubi celebratum est ultimum capitulum, et sic retrocedendo; *vel prior qui professione antiquior in provincia existat*; vel ipse prior provincialis ab officio cessans.

286. LCO 352 § I (B 263; P 492)

◆ 352. Ord. — Vocales capituli provincialis sunt:

§ I. - 1° ~~priores regionales~~;

2° 1° vicarii provinciales ~~electi ad normam n. 389~~; *quatenus vocem habeant ad normam n. 384-bis et statuti vicariatus*;

3° 2° priores conventuales; supprior vero, si ob aegritudinem aliamve gravem causam a priore provinciali acceptam, prior adesse nequit;

4° 3° socii priorum euntium ad capitulum, ad normam n. 490;

5° 4° delegati fratrum, ad normam nn. 497- 501;

6° 5° *delegatus domus non prioralis cum saltem quattuor fratribus voce activa gaudentibus in territorio uniuscuiusque nationis ubi non sit alius conventus eiusdem provinciae*; [◆◆◆ B 263; P 492]

7° 6° prior provincialis qui immediate ante capitulum officium in ipsa provincia explevit.

(NB verba “*delegatus domus... eiusdem provinciae*” definitive inserta; *aliae mutationes prima vice votatae.*)

287. LCO 372

[Techn.] 372. Const. - §III. Si suffragia aliquando fuerint aequalia, praeses suo voto paritatem dirimat (*cf. appendicem 14-bis*).

288. LCO 373

[Techn.] 373. Ord. - Inter alia, in consilio provinciae tractari debent:

1° institutio vel amotio ~~prioris regionalis~~ vicarii provincialis et prioris conventualis;

2° (ut in textu)

289. LCO 375 § I

[Techn.] 375. Ord. - § I. - Ad primum consilium provinciae quod elapso biennio post prioris provincialis confirmationem locum habebit, prior provincialis convocare tenetur, praeter membra consilii, ~~priores regionales~~, vicarios provinciales et priores conventuales, nisi aliud a capitulo provinciali determinatum fuerit quoad ~~priores regionales~~, vicarios provinciales et priores in dissitis regionibus.

290. LCO 378 § II (R 276; T 230)

*** 378. Const. - § II. - Frater qui hoc officio functus fuerit, immediate potest iterum institui, non autem tertio, *nisi de consensu magistri Ordinis*.

291. Caput XIV - Art VI

Art. VI - De vicariatibus ~~regionalibus~~ provincialibus

² Const. ed 1954, n. 452 § II.

292. LCO 384 (R 277; T 231)

*** [A] 384. Const. — § I. — ~~Quando provincia habet extra suum territorium in aliqua natione vel regione saltem quindecim vocales et unum conventum proprie dictum, capitulum provinciale eos coadunare potest in vicariatum regionalem, ut activitas apostolica et vita regularis fratrum ibi melius coordinari possint.~~

§ II. — ~~Vicariatui regionali competit: 1° habere proprium statutum a capitulo provinciali adprobatum; 2° celebrare propria capitula ad normam statuti vicariatus; 3° admittere candidatos ad novitiatum et ad primam professionem; 4° admittere ad professionem sollemnem et ad ordines sacros nisi in statuto provinciae aliter provideatur.~~

293. LCO 384 (R 277; T 232)

** [O] 384. Const. § I. — *Quando provincia habet extra suum territorium in aliqua natione vel regione saltem duas domus quarum unum conventum proprie dictum, et saltem quindecim vocales, capitulum provinciale eos coadunare potest in vicariatum provinciale, ut activitas apostolica et vita regularis fratrum ibi melius coordinari possint.*

*** § II. — *Vicariatus provincialis regitur statuto a capitulo provinciale confecto et a Magistro Ordinis adprobato.*

294. LCO 384-bis (T 233)

◆◆ 384-bis. Ord. — *Vicariatus statutum normas determinare debet:*

1° de celebratione capituli vicariatus;

2° de officio Vicarii provinciali qui praeest vicariatui ut vicarius prioris provincialis;

3° de officialibus Vicariati;

4° de institutione ac promotione vocationum;

5° de iure participandi ex officio consilio provinciae et capitulo provinciali (cf. 352 § I, 1°), cum voce activa vel non;

6° de facultatibus qui Vicario Prior Provincialis, audito consilio, concedere potest, de admissione candidatum ad novitiatum et ad professionem simplicem, de assignatione fratrum in domum et conventum vicariati, de confirmatione priorum conventualium et institutione superiorum domorum.

295. LCO 385

◆ [A] 385. Ord. — § I. — ~~Prior regionalis praeest vicariatui ut vicarius prioris provincialis et, praeter facultates a capitulo provinciali statutas, ius habet:~~

~~1° assignandi fratres qui sunt in vicariatu, salvis iuribus prioris provincialis;~~

~~2° confirmandi priorem conventualem ad normam n. 467, et instituendi superiores domorum ad normam n. 332, nisi statutum vicariatus aliter provideat;~~

~~3° participandi ex officio consilio provinciae, nisi aliud in statuto provinciae determinatum sit;~~

~~4° participandi ex officio capitulo provinciali (cf. 352, § I, 1°).~~

§ II. — 1° ~~Prior regionalis ad quadriennium eligitur a vocalibus in conventibus vicariatus assignatis et a priore provinciali de consensu sui consilii confirmatur;~~

~~2° expleto tempore pro quo prior regionalis electus fuit aut eo quocumque modo cessante, officium eiusdem exercetur a priore antiquiori in Ordine in eodem vicariatu usque ad confirmationem successoris;~~

~~3° pro priore regionali, mutatis mutandis, valent quae praescribuntur de priore conventuali in n. 302, § I.~~

296. LCO 386 § I (P 495; K 373)

◆◆◆ 386. Ord. — § I. — *In unoquoque vicariatu adsit consilium, cuius consensum vel consilium prior regionalis vicarius provincialis circa maiora negotia exquirat, ad normam statuti vicariatus. Acta huius consilii post coadunationem priori provinciali mittenda sunt.*

(NB ordinatio definitiva in LCO inserta cum mutatione technica)

297. **LCO 386 § III**

◆ 386. Ord. - § III. — ~~Quando~~ *Cum* autem prior provincialis, secundum normas in Libro Constitutionum et Ordinationum vel in Statuto provinciae et vicariatus stabilitas, tractare debet *cum consilio provinciae* de rebus quae vicariatuum respiciunt, ~~tunc primum~~ *etiam* consilium vicariatus consulat ~~priusquam ad consilium provinciae requiratur~~; casus vero confirmandi, instituendi vel amovendi ~~priorem regionalem vicarium provincialem~~ prior provincialis *tantummodo* in consilio provinciae tractet (cf. n. 373, 1°).

298. **LCO 388**

◆ [A] 388. Ord. — ~~Officiales vicariatus regionalis instituantur ad normam statuti.~~

LCO 391 (P 496; K 375)

◆◆◆ 391. Ord. Ad collaborationem inter provincias unius regionis vel nationis fovendam haberi possunt:

1° - 5° (ut in textu)

6° *conventio duorum capitulorum provincialium vel priorum provincialium ad directam assignationem faciendam de provincia ad conventum alius provinciae, salvis nn. 270 § I et II, 497 § I et 600, monito tamen magistro Ordinis (cf. appendicem 16).*

299. **LCO 395 § I**

[Techn.] 395. Ord. - § I. - Conferentiae priorum provincialium ~~et regionalium~~ atque vicariorum instituantur secundum nationes vel regiones, ut fraterna collaboratio sit vere organizata et cum caractere permanenti. Hae conferentiae adunentur regulariter secundum normas a membris entitatum statutas et a magistro Ordinis adprobatas.

300. **LCO 407 (R 279; T 237)**

407. Const. — In capitulo generali electivo coadunantur et vocem habent:

§ I. — In electione magistri Ordinis:

1° - 3° (ut in textu)

*** [A] 4° priores vice-provinciales ~~et vicarii generales de quibus in n. 257 § II;~~

5° - 6° (ut in textu)

*** 7° ex provincia habente saltem viginti *quinque* usque ad centum fratres assignatos in vicariatibus vel domibus ipsius provinciae extra fines provinciae, delegatus electus ex iis et ab iis, secundum statutum provinciae; ex provincia vero habente a 101 ad 200 fratres in vicariatibus assignatos, alter eligatur delegatus; et sic deinceps;

8° (ut in textu)

301. **LCO 408 (R 280; T 242)**

408. Const. — In capitulo generali diffinitorum coadunantur et vocem habent:

1° - 3° (ut in textu)

*** [A] 4° delegati a singulis vice-provinciis ~~et vicariatibus generalibus~~ electi;

302. **LCO 409 (R 281; T 244)**

409. Const. — In capitulo generali priorum provincialium coadunantur et vocem habent:

1° - 3° (ut in textu)

*** [A] 4° singuli vice-provinciales ~~et vicarii generales;~~

303. LCO 409-bis (R 282 ; T 247)

*** 409-bis. Const. – Singulae provinciae quae habent viginti *quinque* saltem fratres assignatos in conventibus vicariatuum vel conventibus ipsius provinciae extra fines provinciae, ius habent mittendi unum delegatum [...]

304. LCO 417 § II (K 378)

◆◆◆ 417. Ord. - § II. - 1° - 7° (ut in textu)

8° *Sessio a solis vocalibus tenetur si tertia pars capitularium aut praevis illud petivit, aut aliquo petente per votum approbavit.*

9° *infra duos dies...* (ut in textu)

10° *in actis...* (ut in textu)

11° *acta durante...* (ut in textu)

305. LCO 424

[Techn.] 424. Const. - § I. - Consilium generalitium constituitur praeside magistro vel vicario Ordinis aut eorum vicario, ex sociis magistri Ordinis et procuratore generali, quorum consensus vel consilium exquirendum est secundum leges nostras et ius commune (*cf. appendicem 14-bis*).

306. LCO 425 § II

* [O] 425. Const. § II. – Socii magistri Ordinis sunt non minus quam octo et non plus quam decem. Ex eis ~~duo~~ *tres* praeponuntur negotiis quae respective apostolatam, ~~et~~ *vitam intellectualem et vitam fraternam ac formationem* in Ordine respiciunt, aliis cura confertur de relatione provinciarum cum Ordine et de aliis materiis forte a magistro Ordinis ipsis commissis (*cf. n. 428*).

307. LCO 427-bis

◆ 427-bis. Ord. 427. — *Ad socium pro vita fraterna ac formatione in Ordine praecipue haec pertinent:*

1° *adiuvare Magistrum Ordinis in omnibus quae pertinent ad vitam fraternam et ad formationem religiosam fratrum, sive permanentem sive initialem;*

2° *omnes provincias adiuvere ut provideant ad formationem religiosam fratrum et ad florentiam vitae fraternae;*

3° *quando oporteat, congregare simul magistros fratrum formationem initialem habentium sicut et promotores formationis permanentis unius vel plurium regionum.*

4° *facilius facere provinciis innovationem et formationem formatorum, sicut et augmentum et executionem pianificationum provincialium ad formationem permanentem spectantium.*

308. LCO 429 § II

* [O] 429. Const. – § II - Institutio sociorum pro apostolatu, ~~et~~ *pro vita intellectuali et pro vita fraterna ac formatione* fiat auditis omnibus prioribus provincialibus.

309. LCO 434 (T 252)

◆◆ 434. Ord. – Postulator generalis causarum beatificationis et canonizationis:

1° *munere suo fungitur secundum normas a Sancta Sede stabilitas et statutum a magistro Ordinis adprobatum;*

2° *semel saltem quolibet anno Magistro Ordinis rationem in scriptis reddat de statu oeconomico, in qua pecunia accepta, expensae, crediti et debiti compensatio, describantur;*

2° 3° *de statu singularum causarum relationes transmittat cuilibet capitulo generali.*

310. LCO 438 (P 505; K 381)

◆◆◆ 438. Ord. - Promotoris generalis monialium est:

1° magistrum Ordinis *et procuratorem generalem* adiuvaré in negotiis moniales spectantibus;

2° (ut in textu)

311. LCO 455-bis

◆ 455-bis. Ord. § I. - *Si leges nostrae sic provideant, electio per litteras haberi potest iuxta normas sequentes:*

1° *infra tempus a praeside statutum, quilibet vocalis suffragium suum in aliqua schedula scribat ad normam n. 452, 6°;*

2° *deinde, schedula in involucro intromissa, super ipsum involucrum bene clausum scribat manu propria suum nomen et locum residentiae. Postea illud in alio involucro includat et mittat ad praesidem cum alia inscriptione, tali modo quod possit de facili discerni.*

§ II. – *Elapso tempore praefixo pro receptione schedularum, praeses cum consilio provinciali vel cum duobus scrutatoribus a consilio approbatis scrutinium faciat:*

1° *omnibus involucris externis coram consilio vel scrutatoribus apertis, examinentur nomina electorum super interiora involucra scripta ad videndum utrum unusquisque eorum condiciones pro voce activa requisitas habeat; si non habeat, pro nullo habeatur suffragium;*

2° *comparentur numeri vocalium et involucrorum;*

3° *involucra aperiantur et, antequam schedulae explicentur, ipsa deleantur;*

4° *examinentur suffragia ad normam n. 452, 9°, 10°, 11°;*

5° *si maioritas pro electione vel postulatione requisita obtinetur, tunc formetur a praeside decretum electionis et instrumentum authenticum electionis conficiatur. De exitu electionis omnes vocales certiores fiant;*

6° *si vero maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, praeses determinet tempus pro novo et ultimo scrutinio faciendo, et de omnibus peractis vocales certiores faciat;*

7° *capitulum tamen provinciale potest determinare, ut procedatur ad tertium vel etiam quartum scrutinium, si in secundo vel tertio adhuc maioritas absoluta non obtinetur.*

312. LCO 455-ter

◆ 455-ter. Ord. - § I – *Si leges nostras provideant electionem per litteras (cf. n. 455-bis), permittitur etiam electio per instrumenta electronica.*

§ II – *Pertinet priori provinciali cum consensu sui consilii discernere si electio procedere debeat per litteras vel per instrumenta electronica, et eligere instrumentum electronicum aptum et bonae famae.*

§ III – *Electio per instrumenta electronica procedit iuxta normas sequentes:*

1° *praeses mittit omnibus vocalibus instructiones ad accedendum ad instrumentum electronicum electum;*

2° *infra tempus a praeside statutum, quilibet vocalis suffragium suum praebet iuxta instructiones receptas;*

3° *Elapso tempore praefixo pro suffragio, praeses accertat exitum in conspectu Consilii Provincialis vel duorum scrutatorum a Consilio approbatorum;*

4° *proceditur ad normam n. 455-bis, § II, 5°, 6° e 7°.*

§ IV – *Ad validitatem electionis per instrumenta electronica necesse est ut:*

1° *nullus vocalis excludatur ab electione propter instrumentum electum;*

2° *nullus frater vocem passivam habens excludatur ab electione vocalium propter instrumentum electum;*

3° *accertetur ut soli vocales suffragium praeberint, et nullus vocalis plures suffragia praeberit;*

4° *suffragia singulorum vocalium secreta maneant.*

§ V – *Pertinet Capitulo Provinciali alias normas perficere pro electionibus per instrumenta electronica.*

313. **LCO 465 (R 284; T 255)**

*** [A] 465. Const. – Electio prioris conventualis indiget confirmatione prioris provincialis ~~vel prioris regionalis, si de fratre agitur in conventu vicariatus regionalis assignato et electo pro conventu in ipso vicariatu, nisi statutum vicariatus regionalis aliter provideat~~ (cf. appendicem n. 20).

314. **Caput XVIII**

[Techn.] **Caput XVIII - De electione prioris regionalis et vicarii provincialis**

[Techn.] **Art I – De electione prioris regionalis**

315. **LCO 477**

♦ 477. Ord. — § I. – *Si statutum vicariatus determinaverit ut vicarius per electionem designatus sit, Praeses electionis est ille frater qui actu regit vicariatum ad normam n. 385, § II, 2°, vel eo deficiente antiquior in Ordine e superioribus huius regionis statuti vicariatus vel alius frater forte a priore provinciali institutus.*

§ II. – Ei competit, audito consilio ~~regionali vicariatus~~, determinare et omnibus vocalibus notificare tempus electionis, infra tamen mensem a cognita vacatione officii.

316. **LCO 479**

♦ 479. Ord. - § I. – Ut quis valide eligi possit in ~~priorem regionalem vicarium provincialem~~, salvo n. 443, requiritur ut:

1° triginta compleverit annos a sua nativitate, decem vero a prima professione;

2° non fuerit ~~prior regionalis vicarius provincialis~~ in eadem ~~regione vicariatu~~ per duo ~~quadriennia mandata~~ immediate praecedentia.

§ II. – Si quis frater eligi nequeat ex defectu unius vel plurium condicionum de quibus in § I, 1° et 2°, fratres eum postulare possunt a priore provinciali, qui ~~dispensare provideat potest ab interstitiis et providere~~ ad normam n. 467.

317. **LCO 480**

♦ 480. Ord. - § I. – Ad ~~statutum vicariatus provincialis consilium provinciale vel ad consilium regionale~~ pertinet determinare utrum vocales debeant specialiter in unum convenire pro electione facienda vel suffragium suum per litteras mittere.

§ II. – Si electio facienda est in congregatione speciali:

1° praeses et locus electionis sint ut in n. 477;

2° in ipso actu electionis servetur n. 464 (cf. appendicem n. 18).

§ III. – Si vero vocales non possunt de facili in unum convenire, fiat iuxta normas ~~sequentes: n. 455-bis.~~

1° infra tempus a praeside statutum (n. 477, § II), quilibet vocalis suffragium suum in aliqua ~~schedula scribat ad normam n. 452, 6°;~~

2° deinde, ~~schedula in involuero intromissa, super ipsum involucrium bene clausum scribat manu propria suum nomen et locum residentiae. Postea illud in alio involuero includat et mittat ad praesidem cum alia inscriptione, tali modo quod possit de facili discerni.~~

§ IV. – Elapso tempore praefixo pro receptione schedularum, praeses cum ~~consilio regionali scrutatoribus~~ scrutinium faciat ~~ad normam n. 455-bis §II et iuxta normas sequentes:~~

1° omnibus involucribus externis coram consilio apertis, examinentur nomina electorum super interiora involucria scripta ad videndum utrum unusquisque eorum condiciones pro voce activa requisitas habeat; si non habeat, pro nullo habeatur suffragium;

2° comparentur numeri vocalium et involucriorum;

~~3° involucra aperiuntur et, antequam schedulae explicentur, ipsa deleantur;~~
~~4° examinentur suffragia ad normam n. 452, 9°, 10°, 11°;~~
5° 1° si maioritas pro electione vel postulatione requisita obtinetur, tunc formetur a praeside decretum electionis, instrumentum authenticum electionis conficiatur et ad priorem provincialem mittatur iuxta n. 453, § I (cf. appendicem n. 24). De exitu electionis omnes vocales per litteras certiores fiant;
6° si vero maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, praeses cum consilio determinet tempus pro novo et ultimo scrutinio faciendo, et de omnibus peractis tum priorem provincialem, tum vocales per litteras certiores faciat;
7° capitulum tamen provinciale potest determinare, ut procedatur ad tertium vel etiam quartum scrutinium, si in secundo vel tertio adhuc maioritas absoluta non obtinetur;
8° 2° si in ultimo vero scrutinio, sive sit secundum (n. 455-bis §II, 6°), sive tertium vel quartum (n. 455-bis §II, 7°), maioritas absoluta non obtinetur, provisio officii ad priorem provincialem devolvitur (cf. n. 464).

318. LCO 481 (R 285; T 257)

~~*** [A] 481. Const. — § I. — Quoad confirmationem aut cassationem electionis prioris regionalis eiusque acceptationem, servantur nn. 465–473.~~

~~§ II. — Ius instituendi priorem regionalem devolvitur ad priorem provincialem, salvo n. 373, 1°:~~

~~1° quando vicariatus tempore vacationis prioris regionalis non habet condiciones de quibus in n. 384; tunc tamen in institutione vicarii attendi debent nn. 483, 484;~~

~~2° quando omnes vocales suae voci renuntiaverint nec a priore provinciali restituti fuerint;~~

~~3° quando quacumque ex causa intra sex menses a cognita vacatione, prior regionalis non electus aut postulatus fuerit;~~

~~4° quando in processu electionis facta fuerint septem scrutinia inutilia (cf. 480 II, 2°);~~

~~5° quando fratres, cassata prima electione, eundem fratrem de novo eligunt, nisi illa electio fuerit cassata propter formam tantum et non propter personam electi;~~

~~6° quando iam factae sunt duae vel ad summum tres electiones a priore provinciali confirmatae et ab electis non acceptatae; tunc enim, post secundam electionem prior provincialis potest, et post tertiam debet priorem regionalem instituere.~~

319. LCO 481

◆ 481. Ord. § I. – Quoad confirmationem aut cassationem electionis vicarii provincialis eiusque acceptationem, servantur nn. 465–473.

§ II. – Ius instituendi vicarium provincialem devolvitur ad priorem provincialem, salvo n. 373, 1°:

1° quando vicariatus tempore vacationis vicarii provincialis non habet condiciones de quibus in n. 384 §I; tunc tamen in institutione vicarii vocales conventuum vicariatus audiantur ad normam statuti vicariatus;

2° quando omnes vocales suae voci renuntiaverint nec a priore provinciali restituti fuerint;

3° quando quacumque ex causa intra sex menses a cognita vacatione, vicarius provincialis non electus aut postulatus fuerit;

4° quando in processu electionis in congregatione speciali facta fuerint septem scrutinia inutilia (cf. n. 480, II, 2°);

5° quando in processu electionis per litteras facta fuerint duo scrutinia inutilia (cf. n. 480 §IV, 2°), vel tres vel quattuor si capitulum provinciale sic determinaverit (cf. n. 455-bis §II, 7°).

6° quando fratres, cassata prima electione, eundem fratrem denuo eligunt, nisi illa electio fuerit cassata propter formam tantum et non propter personam electi;

7° quando iam factae sunt duae vel ad summum tres electiones a priore provinciali confirmatae et ab electis non acceptatae; tunc enim, post secundam electionem prior provincialis potest, et post tertiam debet vicarium provincialem instituere.

320. Caput XVIII - Art. II

[Techn.] ~~Art. II—De electione vicarii provincialis~~

321. LCO 482 (R 286 ; T 258)

~~*** [A] 482. Const.—Quae pro electione prioris regionalis statuta sunt in nn. 477-481, mutatis mutandis, valent etiam pro electione vicarii provincialis (cf. n. 389).~~

322. LCO 483 (R 287 ; T 259)

~~*** [A] 483. Const.—Quando vicarius provincialis a priore provinciali instituendus est, audiantur prius fratres qui iuxta n. 478 vocem activam in electione haberent (cf. appendicem n. 24).~~

323. LCO 484

~~♦ [A] 484. Ord. § I.—Consultatio vocalium fiat per litteras ad priorem provincialem mittendas, in quibus unusquisque vocalis indicet tria nomina secundum ordinem praefertentiae.~~

~~§ II.—Prior provincialis vicarium provincialem instituat unum ex tribus qui maiorem numerum suffragiorum retulerit, nisi propter bonum Ordinis alium instituere expedire iudicaverit.~~

324. LCO 494 (P 507 ; K 382)

~~◆◆◆ 494. Ord. - § I. – In conventibus ubi unus socius eligendus est, electio fiat quoad modum ad normam n. 452.~~

~~§ II. - In conventibus ubi plures socii eligendi sunt (cf. n. 490, § II) per vota secreta determinetur utrum omnes simul vel unus post alium sint eligendi.~~

~~§ III. - Ante electionem, de consensu maioris partis vocalium, tractatus de eligendis haberi potest.~~

~~§ IV. - Electio modo sequenti perficiatur :~~

~~1° si socii omnes simul eliguntur, electio terminatur in septimo scrutinio in quo maioritas relativa sufficit ;~~

~~2° si vero unus post alium eligitur, tunc pro quocumque socio si usque ad tertium scrutinium inclusive nullus candidatus maioritatem absolutam votorum retulerit, in quarto et ultimo scrutinio illi duo tantum praesentari possunt qui in scrutinio praecedenti maiorem suffragiorum numerum obtinuerint, firmo praescripto n. 450, § III.~~

325. LCO 497 (T 260)

~~** [A] 497. Const. – § I. – Salvo n. 491 § II, et exceptis iis qui ad normam n. 352 § I et § III iam repraesentantur, delegatum euntem ad capitulum provinciale eligunt, dummodo voce activa gaudeant (cf. 440 et 441) :~~

~~1° (ut in textu);~~

~~2° nisi in statuto provinciae aliter disponatur, fratres directe assignati in domibus vel conventibus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, iis semper exceptis qui ad consilium generalitium pertinent;~~

~~3° - 4° (ut in textu)~~

326. LCO 499 §§ I - II (T 262)

~~◆◆ [A] 499. Ord. – § I. – Ad consilium provinciale vel ad consilium regionale pertinet determinare, pro unoquoque collegio electivo, utrum vocales debeant specialiter in unum convenire pro electione facienda vel suffragium suum per litteras mittere.~~

~~§ II. Si electio facienda est in congregatione speciali:~~

~~1° praeses et locus electionis determinentur a consilio vel provinciali vel regionali;~~

~~2° - 3° (ut in textu)~~

327. LCO 499 §III

◆ 499. Ord. - § III. Si vero vocales non possunt de facili in unum convenire, ~~fiat proceditur per litteras, Priore Provinciali praeside, ad normam n. 455-bis et iuxta normas~~ sequentes:

~~1° quilibet vocalis in schedula suffragium suum scribat et sub duplici involuero ad priorem provincialem vel priorem regionalem mittat, ad normam n. 480, § III;~~

~~2° elapso tempore praefixo pro receptione schedularum, prior provincialis vel regionalis cum suo consilio vel cum duobus scrutatoribus a consilio approbatis scrutinium faciat ad normam n. 480, § IV, 1° 4°;~~

~~3° si maioritas pro electione obtinetur, de exitu electionis omnes vocales per litteras certiores fiant;~~

~~4° 1° si vero maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, prior provincialis cum suo consilio procedat secundum normas n. 480, § IV, 6° et 7° 455-bis §II, 6° et 7°; in ultimo vero scrutinio, sive sit secundum (n. 6°), sive tertium vel quartum (n. 7°), illi duo tantum praesentari possunt qui in praecedenti scrutinio maiorem numerum suffragiorum retulerint, firmo n. 450, §III.~~

~~5° 2° in casu deficientiae delegati, tamquam substitutus ille habeatur qui in ultimo scrutinio quoad numerum suffragiorum secundum locum obtinuit, salvo n. 450, §III.~~

328. LCO 560 §§ I, III & IV (K 384)

◆◆ 560. Ord. - § I. – *Ordinis entia per Capitula vel in statutis definiant modus operandi de bonis pecuniariis (administratio; cura argenti, actionum, obligationum vel similium; collocatio et permutationes in mensis publicis) secundum conditiones peculiare loci.*

§ II. - (ut in textu)

§ III. – *Pecuniae in mensis solummodo publicis (vulgo: bank) de quarum securitate certo constat deponantur et quidem ad mentem n. 555 sub nomine respectivae personae moralis vel instituti ad quae pertinent.*

§ IV. – *Mensa publica eligatur ab ipso administratore de consensu superioris.*

329. LCO 563 § II

[Techn.] 563. Ord. - § II - Quolibet anno superior domus, prior conventualis, ~~et vicarius provincialis et prior regionalis~~ priori provinciali mittant rationem accuratam et completam a syndico confectam, in qua etiam contineatur ratio praesumpta seu aestimata (vulgo: budget, état) pro anno sequenti, audito capitulo, si capitulum provinciale hoc determinaverit, et a consilio conventus vel vicariatus adprobatam, cuius exemplaria asserventur in tabulario respectivi syndici.

330. LCO 566 § I

[Techn.] 566. Ord. - § I. Quolibet anno, syndicus provinciae, ~~et vice-provinciae et vicariatus generalis~~ consilio respectivo rationem reddant accuratam et completam de acceptis et expensis, debitis et creditis eiusdem entitatis, de gestionibus ab eis factis, et de statu oeconomico entitatis; proponant etiam rationem praesumptam seu aestimatam pro anno sequenti. Omnes hae relationes a consilio respectivo adprobandae sunt. Unoquoque mense syndicus debet suam relationem oeconomicam proponere superiori entitatis

331. LCO 566 § II

[Techn.] 566. Ord. - § II. ~~Prior regionalis et~~ Vicarius provincialis similiter ~~mittant~~ mittat priori provinciali suo accuratam relationem de statu oeconomico a ~~respectivis consiliis~~ consilio adprobatam eodem modo ut supra in § I statuitur.

332. LCO 567 (Bo 312; R 291)

◆◆◆ 567. Ord. *Singulis annis, ante finem mensis augusti, adiuvantibus eorum syndicis, priores provinciales, priores vice-provinciales, vicarii generales et praefecti institutorum sub immediata magistri Ordinis iurisdictione mittere tenentur Ordinis magistro:*

1° *Annuam relationem oeconomicam, id est, integram propositionem de statu œconomico suæ cuiusque entitatis. Pecunia accepta, expensæ, crediti et debiti compensatio, anni ratio præsumpta, necnon consilia inita aut ineunda singillatim in ea describantur. Si autem plures vicariatus, conventus, domus vel instituta habeat entitas, idem faciendum est pro singulis. Etsi huius relationis forma pro aliis locis alia potest esse, relatio totum hic requisitum testimonium continere debet. Quo hæc facilius fiant, apud syndicum Ordinis formæ huius exemplum præsto sit.*

2° *Responsum de contributione taxatione, necessarium ad contributiones entitatum Ordinis annuas supputandas. Ex responso enim eruatur quot sint bona erogata in formandis fratribus necnon in infirmitatibus fratrum curandis et in subveniendo aliis entitatibus Ordinis, et quot bona remaneant contributioni obnoxia. Ad hunc finem a syndico Ordinis quæstionarium quotannis mittatur, cuius forma unica esse debet pro omnibus entitatibus.*

(NB: Ordinatio definitive in LCO inserta, abrogatis verbis “vicarii generales”.)

333. LCO 575 § II (P 513; K 387)

◆◆◆ 575. Ord. - § II – *Ad expensas capituli generalis quod attinet, prae mente habenda sunt :*

1° *expensae itineris solvantur methodo sic dicta peraequationis ita ut singuli capitulares de facto eadem summam pecuniae solvant;*

2° *expensae pensionis et expensae generales pro capitulo proportionaliter solvantur a curia generalitia et a singulis provinciis, inter quas aequitas et proportio servandae sunt, modo stabiliendo in ipso capitulo.*

3° *sex mensibus ante convocationem capituli generalis syndicus Ordinis et syndicus conventus ubi fit capitulum generale, praeparent rationem praeventivam seu praevisam expensarum capituli, magistero Ordinis cum suo consilio submittendam. Postea ad singulas provincias mittatur ad eas consulendum.*

334. Appendix 11

[A] ~~Appendix 11 – Declaratio de nomine “provinciae” (252-256)~~

~~Ex actis capituli generalis Calarogae celebratum, anno 1995, n. 201:~~

~~Ad mentem LCO nn. 252-256 declaramus quod nomine «provinciae» proportionaliter comprehenduntur vice provinciae et vicariatus generales (nn. 257-259) nisi aliud caveatur.~~

335. Appendix 12

Appendix 12 - Elenchus provinciarum; ~~et vice-provinciarum et vicariatuum generalium~~ Ordinis (259, § I)

336. Appendix 13A - Assignatio directa

Ego, fr. N.N., provinciae N. prior provincialis, dilecto fr. N.N.

Considerans provinciae necessitates et tui ipsius in Christo utilitatem, tenore praesentium, *meique auctoritate Officii*, revocans prius assignationem tuam a quocumque conventu (*seu domo*) in quo (*vel qua*) assignatus existas, assigno te simpliciter conventui N. (*vel domui N.*), praecipiendo *tibi in virtute obedientiae ut intra tot dies (vel quamprimum; vel quamprimum, commode tamen) ad dictum conventum (vel ad dictam domum) iter arripias atque ad illum (vel ad illam) te transferas. Mando vero superiori dicti conventus (dictae domus) sub eodem praecepto*, ut te tamquam legitime assignatum benigne recipiat et caritative pertractet.

Datum N. in conventu S. N., sub sigillo provinciae, die ... mensis ... anni Domini ...

Contrariis quibuscumque non obstantibus.

fr. N.N., O.P. prior provincialis

(sigillum provinciae)

Reg. pag.

fr. N.N., O.P. a secretis

ORDINATIONES

We renew the following ordinations of previous general chapters:

Official Languages

337. Les langues officielles dans l'Ordre sont l'anglais, l'espagnol et le français en raison de leur caractère international. Ces langues seront utilisées dans tous les documents de l'Ordre et du Maître de l'Ordre. Elles seront parlées dans les Chapitres généraux. Pour les textes juridiques, la langue reste le latin (B 200).

Formation in administration

338. Ordenamos que el moderador de estudios organice un seminario o curso de administración práctica económica para los estudiantes durante sus estudios institucionales (B 224).

LCO

339. We ordain that modifications to the LCO appear promptly on the Order's website (cf. K 241).

Syndic's report

340. We ordain that in the year in which we gather for General Chapter the Relatio of the Syndic of the Order be approved by the Master and his Council after being studied, analyzed and recommended by the Economic Council of the Order. The Relatio should be presented to the general assembly of the Chapter, together with the Relatio of the Master (R 243).

Friars who repeatedly refuse to hand over their income to the community

341. We ordain that all Priors Provincial and Vicars Provincial, with their respective councils, and in accordance with LCO 32 § II, establish and implement norms to be followed in regard to those friars who repeatedly refuse to hand over their income to the community in spite of fraternal correction (cf. K 238, T 75).

Brothers outside community

342. We ordain that all Priors Provincial and Vicars Provincial review every year the situation of brothers who have been outside community for long periods of time, taking into account the Constitutions of the Order and Canon Law (T 76).

Promoters of communications media

343. Considerando que Internet no es sólo un medio técnico de comunicación con sus exigencias técnicas, sino también un nuevo campo de comunicación que exige formas y estilos nuevos ordenamos a las Provincias nombrar un promotor de medios de comunicación, con la tarea principal de promover y coordinar a nivel de cada provincia las iniciativas en este campo. Cada promotor provincial de medios de comunicación deberá informar de su designación a la Curia General, a fin de integrarse a una red más amplia "Orden de Predicadores para la Tecnología, la Información y la Comunicación" (OPTIC), coordinada por el Promotor General para la Comunicación (T 115).

Statutes of Vicariates

344. In view of LCO 362 § IV and LCO 384 § II we ordain that the Master of the Order, when approving the Acts of a Provincial Chapter, shall ensure that the Statute of a Vicariate permits a necessary autonomy to the Vicariate in view of its distinct cultural and geographical circumstances, while also making the strongest possible provision for the proper concern for and support of the mission in the Vicariate by the Province (cf. T 168).

Appointment of Provincial Promoter for the Lay Fraternities or Religious Assistant

345. We ordain that, when a Prior Provincial wishes to nominate as Provincial Promoter for the Lay Fraternities or as Religious Assistant for one or more Fraternity someone who is under a jurisdiction other than that of the brothers of the Order, this shall only take place with the prior written agreement of the competent authority. We also ask the Master of the Order to insert this condition into the norms of the Lay Fraternities (T 187).

Directories of the Dominican Laity

346. We ordain that the directories of the Dominican Laity, national or Provincial, be approved by the Provincial with his Council in the Province(s) in which these entities are established (T 188).

Permanent Commission for promotion of studies

347. We replace the ordinations of the General Chapter of Rome (2010), nos. 97 - 100, with the following:

Nous ordonnons que la Commission Permanente pour la promotion des études dans l'Ordre s'assure que les centres académiques et de recherche élaborent des plans stratégiques et qu'elle évalue la mise en œuvre de ces plans. [R 97]

Nous ordonnons que les membres de la Commission Permanente pour la promotion des études dans l'Ordre soient :

- 1) le Socius du Maître de l'Ordre pour la vie intellectuelle, président de la Commission ;
- 2) les coordinateurs des régents des différentes régions qui composent l'Ordre proposés par les régions et confirmés par le maître de l'ordre pour une durée de six ans ;
- 3) un représentant des institutions académiques sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre, nommé par le Maître de l'Ordre ;
- 4) deux autres membres nommés par le Maître de l'Ordre dont, si cela est possible, au moins un qui soit lié à nos universités. [R 98, sauf n. 2]

Nous ordonnons que les membres de la Commission Permanente pour la promotion des études dans l'Ordre nommés par le Maître de l'Ordre soient nommés pour six ans. [R 99]

Nous ordonnons que la Commission Permanente pour la promotion des études dans l'Ordre assiste le Maître de l'Ordre et le Socius pour la vie intellectuelle dans les domaines suivants :

- 1) la planification et la répartition des ressources humaines et financières de l'Ordre dans le domaine de l'étude ;
- 2) la promotion de la formation de futurs professeurs ;
- 3) La mise en oeuvre de la nouvelle Ratio studiorum generalis ;

- 4) la préparation d'un rapport sur la viabilité des centres d'études de l'Ordre avant chaque Chapitre Général ;
- 5) l'aide à l'élaboration de la relatio que le Socius pour la vie intellectuelle doit présenter au Chapitre Général, et l'élaboration des propositions qui doivent être présentées au Chapitre ;
6. la vérification de l'état des publications qui dépendent du Maître de l'Ordre et la mise en place d'une politique de publication et de diffusion.
7. d'autres tâches qui seront demandées par la Ratio studiorum generalis. [cf. R 100].

Safeguarding

348. We replace the ordination of the General Chapter of Rome (2010), no. 236, with the following:

We acknowledge that effective protection of children and other vulnerable people and a commitment to ensure their human and spiritual development, in keeping with the dignity of the human person, are integral parts of the Gospel message that we are called to preach (cf. Pope Francis, *Chirograph for the Establishment of the Pontifical Commission for the Protection of Minors*, 22 March 2014).

Seeking to be preachers of the reconciliation and healing found in Christ (LCO 2 § I), we ordain that:

- 1) Priors Provincial are to ensure that the brothers are educated in the importance of promoting safe practice, minimising risks of abuse and maximising the response to reports of concern. This is to begin from the time of initial formation and be regularly renewed, in compliance with the programmes offered in dioceses or by conferences of religious. Where there are no such programmes, Provinces are to use the ones most suited to them as formulated by other Dominican entities.
- 2) Priors Provincial and their councils must ensure that each province has clear and detailed policies and procedures that properly address questions of ensuring safe environments, pastoral care, and responding to concerns and allegations of abuse. These policies are to be in conformity with the norms of canon and civil law. Rights of complainants and brothers against whom allegations are made are to be protected and maintained.
- 3) These policies and procedures are to be kept under review. When they are updated, copies are to be distributed to all the brothers of the Province, and one copy sent to the Master of the Order.

List of provinces and vice-provinces of the order

349. [Commissio] We commission the General Curia to update appendix 12 of LCO (list of provinces and vice-provinces of the order).

Changes to appendices of LCO necessary as a result of restructuring

350. [Commissio] We commission the General Curia to make the textual changes to the appendices of LCO necessary as a result of restructuring of general, regional and provincial vicariates.

Vice-Provinces not fulfilling the requirements

351. [Declaratio] We declare that, for the remaining General Vicariates, the norms for Vice-Provinces not fulfilling the requirements of LCO 257 §I shall be applied until a permanent solution is found for their status.

Assignations to convents within a vicariate

352. [Declaratio] In accordance with LCO 270 §I we declare that assignation is the appointment of a brother to a province or to a specific convent. As a structure internal to a province, it is not possible

to assign a brother to a provincial vicariate, only to a particular convent within the vicariate. *Per se*, the authority to assign a brother from outside the vicariate to a convent of the vicariate lies with the Prior Provincial.

Nevertheless, the Prior Provincial may choose to delegate to the Vicar Provincial the authority to assign a brother to a convent of the vicariate, leaving the choice of the particular convent to the prudent discretion of the Vicar Provincial. Such delegations are to be made in writing, naming the brother to be assigned. The following formula may be used:

Brother N.N., Prior Provincial of the Province of N., to our beloved brother N.N., Vicar Provincial of the Vicariate of N.:

Considering the needs of the Province and your Vicariate, and the usefulness in Christ of our brother N.N., I am minded to make him available for service in the said Vicariate.

Therefore, by virtue of this letter, I delegate to you the authority to revoke the assignation of the said brother N.N. to the convent (or house) in which he is currently assigned and to assign him simply to a convent or house of the Vicariate of N. according to your prudent discretion within three months from the date of this letter.

I furthermore direct you to receive our brother kindly and treat him charitably once he is legitimately assigned.

Given at N., in the Convent of N., under the seal of the Province, on the ... day of the month of ..., in the year of our Lord ...

(Seal of the Province)

Brother N.N., O.P. Reg.

Prior Provincial

Brother N.N., O.P.

Secretary

Reg. pag.

The letter of assignation should mention the delegation from the Prior Provincial thus:

Brother N.N., Vicar Provincial of the Vicariate of N., delegated by brother N.N., Prior Provincial of the Province of N., to our beloved brother N.N.:

Considering the needs of the Province... (as in LCO, appendix 13A)

These texts may be used with suitable adaptations also for assignations made in accordance with LCO 271 § III or LCO 391, 6° (see also LCO, appendix 13B).

Rule of the Priestly Fraternities

353. [Commissio] We commission the Master of the Order with the General Council to examine and respond appropriately to the proposals made by the International Meeting of the Priestly Fraternities of St Dominic of February 2016, in collaboration with the Co-ordinator of the Priestly Fraternities. In accordance with the commission of the General Chapter of Rome (2010), n. 233, we commission the Master of the Order to approach the Holy See to make any amendments to the Rule of the Priestly Fraternities which may be necessary.

Ordinations of previous general chapters

354. [Declaratio] Taking into account the modification introduced into LCO 285 with respect to ordinations of General Chapters (cf. R 270, T 224), and in order to avoid any ambiguity, we declare that the ordinations of previous general chapters which have neither been renewed nor inserted into LCO at this Chapter are considered abrogated, either because they have been fulfilled or because they are no longer necessary.

CAPUT VIII: ECONOMIC COMMISSION

Financial Administration

355. [Declaratio] The syndic of the Order, fr. Hilario Provecho Álvarez OP, in accordance with LCO 569, has presented a report of his administration of the General Curia for the fiscal years 2013 – 2015. The report was approved by the Chapter.

356. [Declaratio] The syndic of the Order, fr. Hilario Provecho Álvarez OP, in accordance with LCO 569, has presented the accounts of the General Curia for the fiscal years 2013 – 2015. The accounts were approved by the Chapter.

357. [Declaratio] We declare that the following accounts: the Solidarity Fund; the Saint Dominic Fund; the Dominic Renouard Fund; the Francisco de Vitoria Fund; the Master of the Order Fund; the Leonine Commission Fund; and the Administrative Funds for the Entities under the Immediate Jurisdiction of the Master of the Order have been studied by the Economic Council of the Order and approved by the Master of the Order and the General Council.

358. [Declaratio] We declare that, in accordance with LCO 571, the financial reports of the convents and institutes under the immediate jurisdiction of the Master of the Order, promptly sent to the Master, were approved by their respective councils. These reports have been studied by the Economic Council of the Order and approved by the Master of the Order and the General Council.

359. [Gratulatio] We thank the syndic of the Order, fr. Hilario Provecho Álvarez OP, and the Economic Council for their contribution to the economic administration of the Order.

Regional Meetings

360. [Ordinatio] Given the fact that the need for regional meetings of the syndics of the entities in their region varies from one region to the other, we ordain that Act 199 of the General Chapter of Trogir (ACG 2013 Trogir 199) be abrogated and that the initiative for organising such meetings be left to the regional socius.

Annual Contributions to the Order

361. [Declaratio] We declare that the deductible formation expenses referred to in LCO 567 include formation expenses for the pre-novitiate, provided the approved RFP of the concerned entity includes a pre-novitiate programme.

362. [Ordinatio] We ordain that the ordinary contribution of every province and vice- province to the General Curia be no less than € 3,000 (ACG 2013 Trogir 206).

363. [Ordinatio] We ordain that the contribution of convents and other institutions under the immediate jurisdiction of the Master of the Order be 6% of their gross revenues (ACG 2013 Trogir 207).

364. [Ordinatio] In line with the General Chapters of Rome (ACG 2010 Rome 249) and Trogir (ACG 2013 Trogir 201), we ordain that the annual contribution of each province and vice-province to the budget of the General Curia shall be determined in accordance with the norms of the General Chapter of Bogotá (ACG 2007 Bogotá 261), including medical and health care costs as well as the costs of formation.

Contributions from the Order

365. [Ordinatio] We ordain that the Syndic of the Order include in the budget of the General Curia an annual subsidy to the following entities:

- 1) University of St. Thomas (Angelicum): € 150,000 intended for ordinary operating expenses.
- 2) Convent of St. Dominic and St. Sixtus at the Angelicum: € 40,000 (ACG 2007 Bogotá 276), which will cover the expenses of friars assigned *simpliciter*.
- 3) École Biblique et Archéologique: € 15,000 for supporting the research activities of the brothers teaching at the École Biblique.
- 4) Inter-Africa (IAOP): € 150,000 proportionately distributed according to the number of friars in each sub-region for the initial formation of the friars.
- 5) Asia/Pacific: € 50,000 for formation projects and regional projects.
- 6) Latin America and the Caribbean (CIDALC): € 25,000 for regional projects.

366. [Ordinatio] We ordain that the amount of expenditures that the Master of the Order may authorize without needing the approval of his council shall not exceed € 75,000 (ACG 2013 Trogir 202).

367. [Commissio] Given the fact that the fund for the postulation office is depleted, given the complexity of the new rules regarding the financing of postulation from the Congregation for the Causes of Saints and given the need to promote the Saints and Blessed of the Order, we commission the Master and his council to set up a committee to assess the financial needs to achieve the objectives of postulation and to set up measures for the proper financial administration of the office.

368. [Commissio] We commission the Master of the Order and his Council to modify the programme of aid to provinces and vice-provinces of the friars who are serving at the Curia or in the institutions under the immediate jurisdiction of the Master of the Order, in order to ensure a retirement fund for the latter, in such a way as to include friars older than 65 years, as long as they serve at the Curia or in institutions under the immediate jurisdiction of the Master of the Order and do not receive any form of pension.

Costs of the Chapter

369. [Ordinatio] We ordain that the cost of the General Chapter should be shared equitably, reflecting the portion that each entity contributes annually to the regular budget of the Order. Transportation costs are to be divided equally among all and administrative costs proportionately. Each delegate must pay the actual *per diem* cost (ACG 2007 Bogotá 286; ACG 2010 Rome 260, ACG 2013 Trogir 208).

Solidarity

370. [Gratiarum actio/exhortatio] We thank those entities which offer concrete support to entities in the Order with less financial resources for the realization of their projects and for the formation of their brothers. We exhort all entities of the Order to explore further ways in which this work of solidarity can be promoted. Projects that make the entity more self-reliant should be encouraged.

371. [Exhortatio] We exhort the brothers of the Order to explore and promote the ways in which they can express solidarity with brothers in areas of extreme suffering and conflict.

372. In order to move from a culture of charity to a culture of solidarity in the Order and given the fact that more financial resources are required in the short and long term to achieve this objective, *Spem Miram Internationalis* should be strengthened. Therefore:

373. [Ordinatio] We ordain, during this Jubilee period, an increase of 10% of the annual contribution of each entity, which should go directly and be divided equally among the two endowment funds of *Spem Miram Internationalis* until the next General Chapter.

374. [Commissio] We commission *Spem Miram Internationalis* to make known to all entities of the Order its existence and the projects it supports.

375. [Commissio] We commission *Spem Miram Internationalis* to develop new ways to increase its capital, e.g. inviting entities to make loans for specific periods, to be invested by *Spem Miram*, which would use the interest generated thereby.

376. [Exhortatio] We exhort all entities to notify *Spem Miram Internationalis* when a sizeable act of solidarity is made to any project so that any further funding of the project by *Spem Miram* can be properly assessed.

377. [Commissio] We commission *Spem Miram Internationalis* to investigate the possibility of appointing an assistant to its president for its management and promotion.

378. [Ordinatio] We ordain that the president of *Spem Miram Internationalis* submit an annual report to the priors provincial and vice-provincials (ACG 2013 Trogir 203) and present the financial accounts to the General Chapter for its approval.

379. [Gratulatio] We thank fr. Dominic Izzo OP and the Governing Board of *Spem Miram Internationalis* for its development and for promoting solidarity in the Order.

GRATIARUM ACTIONES

380. [Gratiarum Actio] The General Chapter of Bologna expresses its warmest gratitude to all who contributed to the preparation and successful outcome of the Chapter, namely

- the Province of San Domenico in Italia, which hosted the chapter, and the community of the Patriarchal Convent of San Domenico,
- the brothers and sisters who worked so hard as members of the secretariat, all those assigned to simultaneous translation and translation of texts, those who prepared liturgies, those who wrote the minutes, and all others who according to their particular functions greatly assisted the chapter
- the staff of Ospitalità San Tommaso who took such good care of us.

SEDES PROXIMI CAPITULI GENERALIS

381. [Declaratio] We declare that the next General Chapter, which will be an elective chapter, will be celebrated in the convent of Ho Chi Minh City (Saigon) Vietnam, in July – August 2019, the exact date to be fixed later.

SUFRAGIA PRO VIVIS

For Pope Francis, Supreme Pastor of the Church and most benevolent benefactor of our Order, each province shall celebrate one Mass.

For Pope Emeritus Benedict XVI, each province shall celebrate one Mass.

For fr. Bruno Cadoré, Master of the Order, each province shall celebrate one Mass.

For fr. Timothy Radcliffe and fr. Carlos A. Azpiroz Costa, ex- Masters of the Order, each province shall celebrate one Mass.

For the entire Episcopal Order, for the *socii* of the Master of the Order, for the Procurator General of the Order, for our benefactors and for the wellbeing of the entire Order of Preachers, each province shall celebrate one Mass.

SUFRAGIA PRO DEFUNCTIS

For the soul of Pope John Paul I each province shall celebrate one Mass.

For the soul of fr. Damian Byrne, the most recently deceased Master of the Order, each province shall celebrate one Mass.

For the souls of the brothers and sisters of the Order who have died since the last General Chapter, each province should celebrate one solemn Mass for them all together.

When these prescribed suffrages, for either the living or the dead are to be fulfilled, they should be announced publicly and in sufficient time, so that the brethren of the convent where the suffrages are to be fulfilled can participate in the Mass celebrated for these intentions.

Haec sunt acta Capituli generalis priorum provincialium Bononiae in Italia, in conventu Sancti Dominici, a die 15 mensis iulii ad diem 4 augusti 2016 celebrati, quorum exemplaribus impressis ac sigillo magistri Ordinis munitis eadem fides adhiberi ac originali textui debet.

Universis autem et singulis provinciarum, conventuum et domorum superioribus praecipimus quatenus eadem acta in singulis sibi subiectis conventibus et domibus, quamprimum perlegi et publicari faciant, et sedulo curent ab omnibus observari.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.

Datum Bononiae, in conventu Sancti Patri Dominici, die 4 augusti anno Domini 2016

L. S.

f. Bruno Cadore op
fr. Bruno Cadore, OP
magister Ordinis

f. Martin Ganeri op

fr. Martin Ganeri, OP
prior provincialis provinciae Angliae

f. Javier Gonzalez Izquierdo op
fr. Javier González Izquierdo, OP
prior provincialis provinciae Dominae Nostae de Rosario

B. Sarr op
fr. Benjamin Sombel Sarr, OP
vice-provincialis vice-provinciae S. Augustini in Africa occidentali

fr. Roberto Giorgis op

fr. Roberto Giorgis, OP
secretarius generalis capituli

Gregorio Kim op

fr. Gregorio Kim, OP
ab actis

APPENDIX I

Relatio sur l'état de l'Ordre au chapitre général de Bologne, juillet 2015 *frère Bruno Cadoré, op*

« Proclame la Parole...
Fais œuvre d'évangéliste...
Remplis ton ministère » (2 Tm 4, 2-5)

(1) Conformément à LCO 417, § II, 3°, je présente ici un rapport sur l'état de l'Ordre en vue du chapitre général des prieurs provinciaux qui sera célébré à Bologne du 16 juillet au 4 août 2016, au cœur de l'année du Jubilé de la confirmation de l'Ordre : « Envoyés pour prêcher l'Évangile ». Dans cette perspective j'organiserai ma *Relatio* en trois parties. Une première partie rendra compte des divers ***processus de restructuration*** qui ont été menés au cours des années passées, dans le but de nous donner plus d'énergie pour la prédication, à travers une meilleure synergie entre structures, vie des frères et mission. La deuxième partie s'attachera à ***la vie des frères et des communautés***, et de son lien étroit avec la mission, lien par lequel nous cherchons à témoigner de Celui qui « passe en faisant le bien » (Ac 10, 38). La troisième partie traitera de la prédication et de sa diversité, en cherchant à identifier les enjeux majeurs du ministère de ***la prédication au service du renouvellement de l'évangélisation*** à laquelle nous invite la célébration du Jubilé, qui se clôturera précisément par le congrès pour la mission de l'Ordre.

(2) Le chapitre général de Trogir avait demandé la constitution d'une commission évaluant les modalités d'organisation du travail du chapitre général (ACG Trogir 2013, 184). L'une des recommandations de cette commission était de ***renforcer le temps de préparation du chapitre***. C'est la raison pour laquelle au fil de la présente *Relatio* je me permettrai d'indiquer des thématiques ou des questions qui ont été récurrentes pendant les dernières années lors des visites que les *socii* ou moi-même avons faites dans l'Ordre. Mon souhait est double : d'une part, que ce rapport puisse être l'un des éléments à partir desquels se fera la préparation du chapitre dans les provinces et les communautés ; d'autre part, que cette préparation dans les provinces permette d'adresser au chapitre les questions principales que les frères souhaiteraient voir abordées davantage. Pour compléter cette *Relatio*, les capitulaires recevront (cf. website du Chapitre) une évaluation du suivi des orientations et décisions prises par le chapitre général de Trogir.

(3) Que le Seigneur nous accompagne en ce temps de préparation du chapitre, de sorte que sa célébration soit, au cœur de l'année du Jubilé, un moment de confirmation des deux dimensions de l'évangélisation qui a été confiée à l'Ordre par le Pape Honorius III dans sa Bulle du 21 janvier 1217 : évangélisation de nous-mêmes, et évangélisation de notre ministère de la Parole dans les mondes contemporains.

« Restructurer pour la prédication »

(4) Le travail de renouvellement qui marque cette période de Jubilé a impliqué chacun d'entre nous. En effet, nous savons bien qu'il n'avait pas seulement comme objectif de « restructurer » des institutions, des provinces ou des communautés, mais bien plutôt de procéder aux ajustements structurels qui permettraient de nous rendre toujours davantage libres et disponibles pour « être envoyés proclamer joyeusement et fidèlement l'Évangile de la paix », guidés et portés par l'Esprit du Christ ressuscité (cf. la prière du Jubilé).

Statistiques de l'Ordre

(5) Le tableau suivant donne des chiffres qui montrent l'évolution des effectifs de l'Ordre et de la famille dominicaine au cours des trois dernières années.

	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015
Frères (tous)	5955	5903	5826	5768
Prêtres	4430	4396	4355	4335
Diacres	67	90	76	77
Evêques	36	37	36	39
Frères coopérateurs	345	340	322	310
Frères étudiants	869	853	836	809
Frères novices	208	187	201	198
Frères décédés	109	111	96	102
Frères hors-couvents	333	346	308	339
Frères exclaustres	84	90	68	58
Dispense des vœux – Profession simple	54	39	48	40
Dispense des vœux – Profession solennelle	8	10	10	8
Dispense du ministère diaconal	3	1	2	
Dispense du ministère presbytéral	7	4	10	15
Incardination dans un diocèse (complete)	9	1	7	
Incardination "ad experimentum" dans un diocèse	5	2	5	
Nombre de couvents	259	258	261	256
Nombre de maisons	333	314	316	304
Moyenne d'âge			56 ans	
Frères décédés	109	111	98	

	2012	2013	2014	2016
Moniales	2773		2776	
Monastères	219		202	
Soeurs apostoliques	24296		23,038	
Congregations de soeurs de vie apostoliques	150		149	
Laïcs op	166,000			
Instituts séculiers	150			
Fraternités sacerdotales	265		275	

(6) Que pouvons-nous retenir de ces chiffres ?

- On note une certaine érosion des effectifs, et la dynamique du Jubilé peut nous inviter à ajuster et renforcer notre pastorale des vocations ;
- Au cours de l'année 2014, 142 frères ont fait profession, 98 frères sont morts, 77 frères ont quitté l'Ordre, la plupart d'entre eux au cours du temps de profession simple, certains plus tardivement en particulier pour demander une incardination. Ce nombre assez élevé de frères demandant à quitter l'Ordre nous invite à évaluer et préciser sans cesse nos critères de discernement et d'accompagnement pendant la formation initiale et les premières années qui la suivent ;
- L'équilibre démographique est différent selon les provinces. L'âge moyen montre qu'il serait important d'avoir une idée plus précise de la dynamique démographique dans l'ensemble de l'Ordre et selon les régions ;
- On doit noter une certaine disparité entre les entités et leur renouvellement : les cinq provinces plus nombreuses sont *Hispania* (490), Pologne (439), Vietnam (366), St Joseph aux USA (309), France (306) ; les cinq provinces qui ont le plus grand nombre de frères étudiants sont Vietnam (82), St Joseph aux USA (67), Nigeria (63), Pologne (53), Philippines (42) ;
- Il y a dans l'Ordre 261 couvents, et 316 maisons : il y a donc dans l'Ordre davantage de communautés dont le supérieur est nommé et non pas élu comme le sont les prieurs, ce qui a inévitablement des conséquences sur la vie des provinces, la dynamique des chapitres tant provinciaux que conventuels et la pratique réelle de la démocratie qui nous est chère, et sur la composition et la dynamique des chapitres provinciaux
- Le nombre de frères vivant hors couvent est encore assez important (5%) et cela encourage à ne pas se résigner à des situations qui doivent rester exceptionnelles ;
- Nous ne disposons pas vraiment d'une étude de la démographie dans les monastères, ce qui pourrait aider à mieux préparer l'avenir ;
- Sept frères ont été nommés évêques depuis le chapitre de Trogir (fr Jorge Saldias, fr Giovanni Pazmino, fr David Martinez de Aguirre, fr David Macaire, fr Youssouf Mirkis, fr Carlos Azpiroz Costa, fr Lorenzo Piretto)

Restructurations et mission

(7) Le chapitre général de Rome (2010) a engagé l'Ordre dans un processus d'évaluation et de restructuration concernant en premier lieu les provinces et les vicariats (généraux, régionaux et provinciaux), mais aussi les Institutions placées sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre, ou encore la communication et la solidarité au sein de l'Ordre. Dans tous ces domaines, l'horizon de ce travail est d'établir et de promouvoir les meilleures conditions possibles de la synergie entre la vie des communautés et la mission, entre la vie évangélique et la vie apostolique.

Provinces et Vicariats

(8) C'est cette perspective qui a guidé le travail effectué avec chacun des dix vicariats généraux qui existaient en 2010. Trois d'entre eux ont été ou seront déclarés vice-province : St Thomas d'Aquin en Belgique, Equateur, République démocratique du Congo. L'évolution du statut des Vicariats généraux d'Afrique du Sud et de Taïwan est encore incertaine, mais un processus de réflexion avec la Curie est en cours. Cinq ont été supprimés pour voir leur mission et leur territoire confiés à la sollicitude apostolique d'une province : Pays baltes, Hongrie, Ukraine, Puerto Rico, Chili.

Je voudrais ici proposer quelques commentaires de ce processus :

- **(9)** Tout d'abord, je tiens à exprimer beaucoup d'admiration pour la magnanimité avec laquelle les frères concernés, dans les vicariats comme dans les provinces sollicitées, ont envisagé cette restructuration. Si nous avons bien conscience de la nécessité, et du poids

que pouvait représenter une inadéquation entre la figure canonique de l'entité et ses possibilités réelles pour l'assumer, il est toujours difficile, souvent douloureux, de tourner une page de l'histoire qui nous a engendrés et portés dans notre vocation. Certes, il y a eu ici ou là des moments difficiles, des résistances aussi, mais jamais d'aveuglement ni sur la réalité ni sur la priorité à accorder à la recherche ensemble du bien commun de la prédication. Toujours, l'objectif commun poursuivi a été de chercher comment se donner les meilleurs moyens pour assurer la présence et la prédication de l'Ordre dans ces lieux et ces cultures : cela doit rester l'objectif maintenant, dans les nouvelles configurations.

- **(10)** Nous avons aussi été conduits à ajuster les processus aux réalités locales. Ce fut le cas, par exemple, pour l'établissement du Vicariat en Ukraine : après évaluation avec les frères, il a paru plus adapté que la maison de Saint-Petersbourg soit séparée du vicariat et confiée, comme maison hors de son territoire, à la province de Pologne. Il semble en effet que cette distinction permet mieux de tenir compte des spécificités respectives de ces deux lieux pour y adapter la prédication de l'Ordre. Elle laisse ouverte, par ailleurs, la question d'un éventuel déploiement plus large de notre présence en Russie, le moment venu. Deux entités peuvent être déclarées vice-province, conformément aux conditions définies par LCO, mais il nous semble important d'établir un processus d'accompagnement et d'évaluation pour pouvoir s'assurer, au fil des années prochaines, de la consolidation de ces réalités pour la mission. Les Pays baltes n'ont pas été immédiatement érigés comme un vicariat provincial par la Province de France, afin de prendre le temps de mesurer les équilibres et synergies entre les trois présences dans ces territoires avant de déterminer la structure la plus adaptée.
- **(11)** La nouvelle province *Hispania* a été érigée en janvier 2016, réunissant les trois provinces qui étaient en Espagne. Elle a célébré son premier chapitre en janvier, sous la présidence du premier prieur provincial, institué après consultation de tous les frères. Cela est le fruit d'une préparation patiente et rigoureuse, qui s'accompagnera aussi d'une réorganisation des vicariats provinciaux de cette nouvelle province (un seul vicariat Cuba et Santo Domingo, poursuite du processus de fondation d'une vice-province au Venezuela par fusion de ses communautés avec le vicariat de la province du Rosaire, transition vers la prise en charge du Vicariat apostolique de Puerto Maldonado par la Province du Pérou). Le vicariat régional de la Province du Rosaire en Espagne a choisi de ne pas s'intégrer à cette nouvelle province et il conviendra de préciser ses rapports avec la province *Hispania* sur le territoire de laquelle il est établi, de même que d'identifier et formaliser les formes de collaboration dans l'ensemble de la Péninsule ibérique.
- **(12)** La Province de Flandres, à la demande du conseil provincial, a été supprimée et ses couvents et maisons ont été confiés à la sollicitude apostolique de la vice-province de Saint Thomas d'Aquin en Belgique qui a érigé un vicariat provincial sur ce territoire de Flandre. Ici encore, si la décision peut être douloureuse, elle est apparue à tous la plus adaptée à la situation, non seulement pour gérer une situation actuelle mais aussi pour mieux préparer l'avenir. Cette orientation courageuse me semble ouvrir des perspectives très intéressantes.
- **(13)** Certains vicariats provinciaux, du fait de leur très petite taille, ont été ou doivent être supprimés, pour devenir des présences hors du territoire d'une province (Biélorussie, Turquie, Slovaquie, Venezuela Betica, Taïwan Rosaire, Granada, Trinidad, ..). De nouveaux vicariats devraient être érigés dans les temps qui viennent (par exemple Iles Salomon Papouasie). De même, conformément à LCO, les droits de l'une ou l'autre province devront être ajustés dans l'avenir. La province du Rosaire a engagé un processus de réflexion avec la Curie à l'occasion des changements de législation prévus.
- **(14)** Ces réorganisations me conduisent à soumettre une préoccupation au chapitre. Si je pense qu'il était nécessaire de procéder à ces changements, je pense aussi que la mission de prédication dans ces territoires et ces cultures est très importante pour l'ensemble de la mission de l'Ordre – du fait de la spécificité culturelle ou linguistique d'un pays, de l'histoire d'une région, des équilibres sociaux, des conflits existants ou latents, du contexte

interreligieux... Il me semble donc indispensable de préciser juridiquement comment les perspectives, expériences et souci apostolique porté par les frères (et la famille dominicaine) dans ces vicariats sera vraiment représenté au sein des chapitres généraux et dans le souci apostolique de tous. En effet, il me semble que nous devons prendre les moyens de renforcer la dimension « missionnaire » de l'Ordre qui pourrait être tenté de se replier sur les entités déjà établies, invoquant la rareté de leurs ressources.

- **(15)** Cette préoccupation s'inscrit dans la suite de la rencontre en 2014 des vicaires provinciaux et des prieurs provinciaux concernés qui a été très riche et a souligné l'importance de ces lieux de mission et/ou de fondation. Cette rencontre a en particulier attiré l'attention sur les relations avec un vicariat provincial dans une province, comme par exemple : informations mutuelles, rencontre régulière du conseil du vicariat avec le conseil provincial, définition précise des champs de subsidiarité, précision des délégations que le prieur provincial – seul supérieur majeur – confie au vicaire provincial, connaissance du vicariat promue parmi les frères étudiants de la province. Elle a aussi identifié des thèmes sur lesquels le chapitre général devrait porter son attention : définir les éléments essentiels à intégrer dans les statuts d'un vicariat provincial (cf LCO 384 bis), reformuler les priorités pour la mission aux frontières. Le chapitre pourrait indiquer quelques orientations pour donner suite à cette rencontre.
- **(16)** Cette réflexion à propos des entités de l'Ordre souligne l'importance que la perspective de la « mission » doit avoir, dans la conscience commune de tous les frères et des provinces de l'Ordre. A ce propos, il faut souligner que la plupart des actuels vicariats provinciaux sont situés en des lieux très importants dans la dynamique mondiale actuelle : mondes de l'Islam, Cuba, pays de la sécularisation, lieux de conflits (République de Centrafrique, République Démocratique du Congo, Rwanda Burundi, Ukraine), enjeux pour l'avenir régional (Flandre en Belgique, Afrique australe, Dacie, Pays baltes, Hongrie...). Je crois que nous devons encore améliorer la diffusion des informations, et sa réactivité, à propos de ces lieux dans l'ensemble de l'Ordre : cette « solidarité dans l'inquiétude » sera un point d'appui supplémentaire à la consolidation de l'unité. Ce thème de la solidarité et de sa mise en œuvre concrète par divers moyens (pas seulement économiques) me semble devoir être abordé par le chapitre.
- **(17)** Le processus de restructuration met en évidence l'importance de la valeur à accorder à la dimension missionnaire des provinces... En ce sens, certaines provinces ont été sollicitées, ou le seront, pour explorer les possibilités de nouvelles fondations (c'est le cas du Nigeria pour la Zambie, on cherche encore pour Madagascar, peut-être faudrait-il aussi explorer les besoins du côté de l'Europe orientale..)

Institutions sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre

(18) Le processus de restructuration a concerné aussi, pendant ces trois années, les Institutions placées sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre. Le chapitre de Trogir avait fait plusieurs recommandations à ce sujet (cf ACG Trogir 2013, 97-105) et j'énonce ci-dessous les perspectives du travail effectué, afin d'éclairer l'évaluation que doit en faire le chapitre de Bologne.

- **(19) *Angelicum*** : après avoir reçu l'approbation des nouveaux Statuts de l'Université (26.6.14), un conseil d'administration a été mis en place, ainsi qu'un programme de restauration des locaux (avec une distinction entre les locaux de l'Université et ceux de la communauté), et une restructuration de la gestion du patrimoine et du capital. Bien entendu, cette restructuration doit s'accompagner d'un travail mené par le Sénat académique et chaque conseil de Faculté afin de formuler les grands axes des objectifs académiques d'enseignement et de recherche. Dans cette perspective, je propose de considérer les aspects suivants :
 - o l'*Angelicum* est notre présence universitaire à Rome, lieu où de nombreux clercs, laïcs et religieuses ou religieux viennent de pays étrangers pour recevoir tout ou

partie de leur formation : développer notre recrutement et l'accueil de ces étudiants, leur offrir une formation (en contenus et méthodes) dans la perspective de la tradition dominicaine, représente un service important de l'Eglise universelle. Pour ce faire, nous devrions mettre davantage à profit les liens pastoraux et les ressources en termes de recherche et d'enseignement de l'ensemble de l'Ordre.

- Présente à Rome, l'Angelicum pourrait être encore davantage un lieu où, de manière régulière et structurée, les divers centres de recherche de l'Ordre proposeraient le fruit de leurs travaux, soit sous forme de séminaires de troisième cycle, soit sous forme d'une session régulière de formation permanente ouverte à tous les étudiants présents à Rome (je songe, par exemple, à nos ressources en matière d'étude biblique, d'études thomistes, de dialogue interreligieux, de connaissance de l'Islam, d'expertise sociale...).
 - Le bilinguisme de cette université me paraît une richesse que nous devons entretenir, afin de faire au mieux bénéficier les étudiants de l'universalité des ressources de l'Ordre.
 - Des frères étudiants de l'Ordre qui viennent à l'Angelicum soulignent toujours la richesse de cette expérience de l'universalité : pourrions-nous en faire un objectif majeur, au sein de la famille dominicaine ?
 - Les Facultés ont besoin d'un noyau fort d'enseignants chercheurs, frères, sœurs (présence qu'il faudrait développer) et laïcs qui portent vraiment le projet académique de chaque faculté. Il me semble que cela doit pouvoir être mis en place en intégrant l'Angelicum dans une dynamique de collaborations et d'échanges, pour une période déterminée, entre les centres d'étude de l'Ordre.
- (20) Un travail d'évaluation prospective doit encore être engagé concernant le ***Convitto International St Thomas*** : quel est l'objectif apostolique que nous visons (apporter un soutien à des prêtres en formation provenant de diocèses ayant de faibles ressources et participer ainsi à la formation des cadres et pasteurs des Eglises jeunes). Si nous décidons de poursuivre en ce sens, il faudrait se demander si nous en avons les moyens à long terme, et si une plus claire synergie ne serait pas à développer avec l'Angelicum, et aussi en quoi le Convitto pourrait venir renforcer les liens de telle ou telle province avec son Eglise locale.
- (21) ***Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem*** : ici aussi, au terme d'une démarche d'évaluation, de nouveaux Statuts ont été présentés à la Congrégation pour l'Education catholique qui les a confirmés (10.09.13). De plus, un processus de renouvellement du corps des enseignants-chercheurs a été mis en œuvre. Je tiens ici à remercier les provinces sollicitées pour ce renouvellement. Ici encore, je me permets d'exprimer quelques suggestions pour l'avenir, compte tenu de ce que j'ai pu observer au cours de ces dernières années :
- Il me semble très significatif que l'Ordre des prêcheurs puisse développer le rayonnement de cette Ecole comme centre de recherche et d'enseignement de la Parole, et très important que cela soit fait par la collaboration entre tous et, sur place, une collaboration avec les autres Institutions analogues.
 - Trois perspectives me semblent devoir être privilégiées : la mise en place du programme de travail de la nouvelle équipe constituée, la consolidation du projet de recherche de la Bible en ses Traditions, et une plus forte implication de l'Ordre dans le projet archéologique.
 - L'Ecole pourrait, à terme, être un lieu privilégié où un temps d'étude de la Parole serait proposé à tous les frères étudiants dans l'Ordre à un moment de leur cursus.
 - Dans le contexte actuel, je crois qu'une proposition de la part de l'Ecole sur le thème « Parole et Théologie » aurait beaucoup de sens, comme service de l'Ordre et de l'Eglise, en particulier dans le monde des facultés de théologie et les séminaires : ce pourrait encore être un lieu intéressant de collaboration.

- (22) **Institut historique** : un nouveau Directeur a été nommé, ainsi qu'un conseil, qui travailleront selon les orientations données par un nouveau Statut (21.09.15). Un lien plus organique doit être encore développé avec les Archives de l'Ordre, et celles des Provinces. L'Institut devrait de plus proposer, encourager et soutenir des projets de recherche dans le champ de l'histoire de l'Ordre (actuellement, par exemple, des projets concernent l'histoire des laïcs dominicains et celle des frères coopérateurs dans l'Ordre). L'année du Jubilé souligne combien le regard sur l'histoire donne davantage de force et d'inspiration à la créativité dans l'évangélisation aujourd'hui.
- (23) La **Commission Léonine** : elle aussi renouvellera ses Statuts pour s'adapter au monde contemporain de la recherche (par exemple, collaboration de chercheurs laïcs), dans lequel elle tient très bien sa place. La publication des Sermons de Thomas a été un jalon important au cours des dernières années. Nous devons encore chercher comment renforcer encore l'équipe de recherche, et préparer des frères à la rejoindre.
- (24) Il reste encore un travail à faire concernant la mission du **Collège des pénitenciers de Sainte Marie Majeure**. Pour ce service de l'Eglise, nous avons besoin de constituer un collège de douze confesseurs (il manque actuellement deux confesseurs ordinaires, et un extraordinaire). De plus, il me semble qu'il faudrait former à l'avance des confesseurs, par exemple en demandant à certaines provinces de préparer en ce sens des frères qui pourraient rejoindre le collège pour un temps déterminé (cinq ans, par exemple). Une fois encore, cela demande à des frères de quitter pour un temps leur province, ce qui semble de plus en plus difficile. C'est pourquoi il me semble qu'une détermination de notre part est importante, car je pense que, si nous ne pouvons pas assurer la responsabilité collective de ce ministère si dominicain de miséricorde selon les exigences du Saint-Siège et en assurant un renouvellement régulier, il serait plus juste qu'il soit confié à d'autres. J'ai récemment écrit aux prieurs provinciaux en ce sens.
- (25) Le **couvent de l'Alberinum** poursuit sa mission en renforçant les rapports et collaborations avec le couvent de Saint-Hyacinthe (ACG Trogir 2013, 101) mais, après le travail de la commission instituée conformément à la demande de Trogir, il n'a pas semblé opportun d'envisager une unification.
- (26) Je laisse au Socius pour la vie d'étude rendre compte des liens avec les Universités (Manille, en particulier) et Facultés (Fribourg, entre autres) dont le Maître de l'Ordre est Grand chancelier, responsabilité qui prend des formes différentes selon les cas.
- (27) La **Commission liturgique Internationale** a été renouvelée au cours de ces trois ans. Sur la base de son Rapport, ce serait utile que le chapitre indique les orientations prioritaires pour les trois ans à venir.

Solidarité

(28) Un autre processus de restructuration a porté sur la Solidarité, avec la mise en place du service **Spem Miram**, animé par une commission de cinq frères dont le frère Dominic Izzo est le président. Dans ma lettre intitulée *Mendiants et solidaires* (24.5.14), j'ai souligné le défi de promouvoir entre nous une nouvelle « culture de la solidarité » : je crois que cela est très directement lié à la mission de la prédication. Concernant la solidarité, un aspect est bien entendu celui de mettre en commun des biens rendus disponibles pour assurer le soutien des projets présentés par des frères. Mais, plus largement, le développement des activités de *Spem Miram* devrait aussi, d'une part, nous aider, progressivement, à assumer ensemble un certain nombre de priorités apostoliques (et, si je peux insister, pas nécessairement pour construire de nouveaux bâtiments mais aussi pour mettre en place des équipes de travail, des moyens de rencontre...) et, d'autre part, nous donner les moyens de combler l'écart qui existe entre les entités, en particulier en matière de formation initiale, d'études complémentaires et de formation des formateurs.

(29) Mes visites dans l'Ordre me donnent en effet la conviction aujourd'hui qu'une priorité de notre solidarité doit être celle de la formation initiale, de sorte que nous puissions, tous ensemble,

assurer à nos nouveaux frères les conditions et le temps nécessaires pour l'étude. De ce point de vue, je souhaite que le chapitre donne des orientations précises et que nous nous attelions à cette tâche.

(30) Les fonds disponibles pour la solidarité étant encore assez limités, nous avons jusqu'à présent réservé les aides apportées aux frères et aux moniales, cherchant avec les sœurs apostoliques comment nous pourrions les aider à mettre en place entre elles une démarche analogue. Ces limites de ressources invitent sans doute à développer la recherche de fonds pour l'ensemble de l'Ordre.

(31) *International Dominican Foundation* a poursuivi sa mission pendant ces trois ans, qui ont vu la transition entre un directeur et son successeur, que je remercie tous deux de leur générosité au service d'IDF. Ici encore, nous avons dû « ajuster » les moyens aux objectifs, en particulier pour faciliter l'attribution de bourses d'études. Il me semble que l'attribution de ces bourses pourrait être l'objectif principal de IDF, de manière coordonnée au processus en cours de promotion de la coordination entre les centres d'études dans l'Ordre et les Institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre.

Medias

(32) Au cours de ces six années, le service des Médias a lui aussi fait l'objet d'une restructuration. Ce fut d'abord la réalisation d'un nouveau site de l'Ordre et de sa Newsletter, avec la mise en place d'un réseau de correspondants dans les provinces : l'objectif est que le site soit de jour en jour davantage considéré par tous comme le lieu d'échanger les informations. Je constate qu'il reste encore difficile de maintenir le flux et l'échange régulier d'informations entre les provinces et le site de l'Ordre, alors que cela pourrait constituer une force importante de l'unité de l'Ordre, au-delà de tout provincialisme.

(33) Mais cette restructuration de la communication a aussi concerné la mise en place d'un système de communication interne dans l'Ordre qui touche à la fois : le travail propre de la Curie ; la mise en place des réseaux de travail institutionnel (prieurs provinciaux, Régents des études, ...) ; la mise en place des Forums de prédication et des réseaux de travail apostolique. Nous sommes maintenant à une étape où un renforcement de l'équipe « professionnelle » est nécessaire, afin que nous nous dotions des moyens de déployer au maximum les potentialités techniques dont nous disposons. Cela demande à la fois une équipe technique professionnelle et l'embauche (à temps plein ou sous forme de vacations) de professionnels de l'animation des réseaux sociaux. Je pense en effet que, grâce à une telle équipe professionnelle, nous pourrions offrir un lieu de formation des frères et sœurs de l'Ordre en ce domaine et privilégier l'engagement des frères dans ce nouveau mode de prédication dans leur province. L'ouverture du Jubilé a été l'occasion de consolider la communication externe de l'Ordre, en particulier dans les réseaux sociaux, et de prendre davantage conscience des collaborations avec des laïcs que nous pourrions privilégier dans ce champ pour y déployer mieux notre mission d'évangélisation. Il appartiendra au chapitre de donner des orientations pour les années qui viennent.

Vie apostolique

(34) La préparation du Congrès pour la mission de l'Ordre qui conclura l'année du Jubilé me conduit à penser qu'il pourrait être utile de mettre en place une structure plus organisée pour l'animation de la vie apostolique au niveau de l'ensemble de l'Ordre (un « *Secrétariat pour la vie apostolique* »), sous la responsabilité du Socius pour la vie apostolique. En effet, nous sommes à un moment où nous aurions bénéfice à renforcer les synergies entre divers projets, structures et initiatives, en particulier :

- (35) le prochain Congrès a comme objectif d'identifier, à partir des réalités apostoliques dans lesquelles l'Ordre et la famille dominicaine sont engagés en priorité, les thèmes et orientations qui pourraient aider l'Ordre à préciser encore davantage l'apport spécifique qu'il veut apporter au renouvellement de l'évangélisation dans l'Eglise : il s'agira de se

- donner les moyens de prolonger et suivre ce travail, en insistant en particulier sur les liens entre théologie et pastorale ;
- (36) cette réflexion devrait conduire à identifier les collaborations apostoliques qui pourraient se développer entre les provinces, et entre les provinces et les nouvelles missions ou implantations que l'Ordre pourrait ouvrir. Le « Secrétariat de la vie apostolique » aurait la charge de suivre cela et d'aider l'Ordre à maintenir vif son « désir missionnaire »;
 - (37) dans cette perspective, en collaboration avec les Promoteurs concernés (Laïcs dominicains, Moniales, Rosaire, Médias, Justice et Paix) et les membres du Bureau international de la Famille dominicaine, des propositions et une coordination d'initiatives entre les diverses branches de la famille dominicaine sera indispensable et, tout en renforçant cette dernière par la mission commune, contribuerait à manifester la spécificité que cette dimension de « famille dominicaine » peut donner aujourd'hui à la prédication de l'Ordre ;
 - (38) Il est essentiel de donner toute sa place au cœur de ces synergies, à la promotion de la Justice, la Paix et la Sauvegarde de la création, en poursuivant l'objectif d'établir en priorité un lien structurel entre cette promotion, en particulier sur le terrain et dans des situations concrètes dont les promoteurs provinciaux et régionaux sont les témoins, et le travail de la Délégation permanente de l'Ordre à l'ONU (à Genève, mais aussi à New York, et progressivement dans d'autres lieux où l'ONU a des présences spécifiques comme Vienne, Paris, Nairobi...).
 - (39) Dans cette perspective, le *processus Salamanca* (ACG Trogir 2013, 112-114) vise à établir le lien entre la réflexion théologique et interdisciplinaire et les engagements apostoliques dans des situations où les droits des gens sont mis à mal, a une importance toute particulière. Dans le cadre du Jubilé, un colloque a été spécialement prévu pour aborder ce thème et promouvoir ce processus qui, s'il rejoint la conviction de beaucoup et correspond à des réalités auxquelles la prédication de l'Ordre est confrontée, reste assez lent dans sa mise en œuvre. Je propose que le chapitre définit un plan de développement de ce projet et détermine les critères et échéances de son évaluation.
 - (40) Le Service Médias devrait avoir, évidemment, une part importante dans ce dispositif, d'une part pour ce qui concerne la promotion des communautés et réseaux de travail en commun, mais aussi en ce qui concerne les innovations apostoliques et de collaborations auxquelles ce « nouveau continent digital » convoque la prédication.
 - (41) Une « commission pour la vie apostolique » pourrait trouver sa place dans l'accompagnement de ce nouveau service, enrichissant régulièrement son travail par le témoignage de la diversité de la prédication de l'Ordre et de la famille dominicaine selon les latitudes et les cultures.
 - (42) Il me semblerait très important que ce travail de mise en synergie s'accompagne d'une étroite collaboration avec la commission pour la vie intellectuelle, de sorte que la vie apostolique et la théologie soient toujours en dialogue étroit.

Consolider les collaborations

(43) Dans la suite de ces restructurations, je souhaite que le chapitre cherche à mettre en place de structures et dynamiques de collaboration entre les provinces, ce qui est essentiel pour l'avenir.

Trois domaines me semblent prioritaires :

- (44) **La formation initiale** tout d'abord, et ce à trois niveaux. D'une part, on doit constater que certaines provinces ont de réelles difficultés économiques pour assurer la formation initiale et la formation de formateurs : comment des collaborations, des échanges, un soutien économique régulier, un fonds établi au niveau de l'Ordre tout entier, pourraient-ils remédier à cette iniquité ? D'autre part, la formation initiale est certainement la période pendant laquelle l'Ordre aurait tout intérêt à organiser des échanges entre les provinces, de sorte que les nouveaux frères aient la chance de pouvoir, au cours des premières années,

découvrir d'autres réalités de l'Ordre, d'autres cultures ecclésiales, dominicaines, apostoliques et intellectuelles. Enfin, ce type de collaboration permettrait sans doute de regrouper les efforts entre provinces pour assumer mieux la responsabilité de formation des prêcheurs pour l'Ordre, en gardant suffisamment d'énergie pour la créativité apostolique.

- **(45) *Encourager les collaborations apostoliques*** en promouvant les échanges d'assignations entre des provinces, des assignations pour des projets missionnaires hors de sa propre province, considérant le bien de l'Ordre tout entier... Ceci est et sera particulièrement important si nous voulons, ensemble, renforcer des présences spécialement significatives mais qu'une province à elle seule pourrait avoir du mal à maintenir. Ce peuvent être des lieux de « missions » (seulement à titre d'exemple : Turquie, Albanie, Amazonie, Verapaz et Chiapas, Indonésie, Afrique australe ...) ou des réalités apostoliques plus classiques mais trop fragiles alors qu'elles sont essentielles (par exemple, telle présence universitaire, tel centre d'étude, présence au cœur d'une ville importante...). De ce point de vue, je souhaite que l'on prenne le temps de vraiment évaluer l'assignation dite « selon Providence », à la fois du point de vue des frères individuellement et de celui de la vie des communautés et des provinces : si elle a ouvert la porte à certaines collaborations, envisagées ponctuellement, il me semble qu'elle fait maintenant davantage courir le risque d'une disjonction entre le statut individuel des frères ainsi assignés, la mission apostolique d'un couvent donné et la responsabilité que ce dernier doit assumer à l'égard du projet de vie et mission de la province tout entière.
- **(46)** J'envisage, si le chapitre me donne son appui, de lancer une étude qui nous permettrait de penser comment établir *une meilleure synergie entre les centres d'enseignement et de recherche des provinces*, ainsi que entre ces centres et les *institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre*. D'une part, cela permettrait d'ajouter l'expérience internationale et interculturelle à la qualification de nos enseignants et chercheurs et, le cas échéant, de promouvoir des « parcours de qualification ». D'autre part, cela donnerait aussi la possibilité d'intégrer vraiment toutes ces institutions dans une dynamique commune de la vie d'étude de l'Ordre et, en envisageant des assignations à temps limité dans ces institutions mais s'intégrant dans la dynamique d'un parcours de qualification, de privilégier davantage la fluidité entre les institutions, que la concurrence des ressources rares.

La Famille dominicaine : un appel privilégié pour la collaboration

(47) Dès l'origine de l'Ordre, l'intuition de saint Dominique a attiré et réuni des hommes et des femmes ayant des états de vie divers : religieux, laïcs, prêtres. Depuis, au fil des siècles, en particulier avec l'évolution du Tiers-Ordre, la naissance de très nombreuses congrégations de religieuses dominicaines de vie apostolique et l'émergence des Instituts séculiers, la famille dominicaine s'est enrichie. Aujourd'hui, au moment où l'on parle dans l'Eglise des « nouvelles familles spirituelles », les héritiers et héritières de la « sainte prédication de Prouilhe » sont au défi d'actualiser cette dernière au service du renouveau de l'évangélisation. Je souhaite que le Bureau International de la Famille dominicaine aide le Maître de l'Ordre à promouvoir cela, selon les orientations que donnera le Chapitre. Cette dimension importante de la vie de l'Ordre doit être elle aussi intégrée au processus de restructuration en vue de la prédication.

(48) Les visites dans l'Ordre sont très souvent l'occasion de se réjouir de la richesse de ces *diverses branches de la famille dominicaine*, du rayonnement de leur témoignage et de leurs apostolats, ainsi que de l'amitié fraternelle qui, le plus souvent, marque leurs relations mutuelles. Bien souvent, pourtant, cette « action de grâce » avive le désir de voir se développer davantage de synergie, de collaboration, de projets communs, de promotion d'une contribution spécifique, structurée et unifiée, à la mission d'évangélisation de l'Eglise. Sans doute, cela appelle, en premier lieu, la promotion de la connaissance et de l'estime mutuelles, la réflexion en commun qui identifierait

les besoins de l'Eglise et du monde auxquels le charisme de l'Ordre aurait principalement à répondre, l'acquisition par tous d'un esprit d'humilité qui conduirait à se réjouir de la prédication des autres, avant de se comparer, voire de se faire concurrence. Déjà existent bien des initiatives de collaboration (le projet de Lectio Divina est un bel exemple, bien des réalisations vont en ce sens dans la prédication du Rosaire, etc.), et nous devons encore développer cela. Il m'est souvent arrivé, ces dernières années, de donner l'exemple du champ de l'éducation, qui concerne à la fois les jeunes et leurs familles. C'est certainement un domaine dans lequel la famille dominicaine, par ses jardins d'enfants, écoles, collèges et universités apporte beaucoup. Et nous avons beaucoup de bonnes raisons de penser que la tradition de l'Ordre a sa contribution spécifique à donner à l'éducation. Mais ce domaine est aussi marqué aujourd'hui par de profondes mutations et, en bien des lieux, ces structures religieuses privées d'éducation voient leur avenir mis en question. Je constate que, le plus souvent, la collaboration et la réflexion en commun qui permettraient d'anticiper ensemble pour assurer la continuité de ce service dans le futur, sont rares. Le risque de ce déficit est, malheureusement, que tout finisse par disparaître...

(49) *Les moniales de l'Ordre* sont au cœur de cette « sainte prédication ». Je voudrais ici exprimer à la fois une profonde action de grâce pour leur présence dans l'Ordre et le témoignage de leur vocation, et ma profonde gratitude pour le support qu'elles offrent à la prédication de l'Ordre. Certes, ici aussi, de profondes restructurations sont nécessaires et actuellement en cours : ouverture de nouveaux monastères (Bénin, Bolivie, Vietnam, Zambie, et d'autres projets sont en discussion), processus de fermeture ou de fusion pour faire face dans certains pays à un trop grand nombre de monastères au regard du nombre de nouvelles vocations (c'est principalement le cas actuellement en Espagne et en Italie). De manière plus fondamentale, je signale qu'une réflexion est en cours à l'initiative de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique : à partir d'une enquête réalisée auprès de chaque monastère dans l'Eglise universelle, le Saint-Siège envisage en effet de promouvoir une réflexion sur les thèmes de l'autonomie des monastères, de la formation initiale, des Fédérations, et le cas échéant du lien avec les branches masculines de l'Institut ; sur la base de cette réflexion (et le dépouillement de l'enquête est en cours), il s'agirait de proposer au Saint-Père un « aggiornamento » des textes qui régulent la vie monastique féminine dans l'Eglise, et en particulier la clôture papale. Les monastères de l'Ordre ont comme particularité d'avoir un lien direct et régulier avec le maître de l'Ordre et, à ce titre, ont une place assez originale au milieu de tous les autres. Je pense que la place des monastères, au cœur de l'unité de l'Ordre depuis huit siècles, est très importante pour assurer vraiment le ministère de la prédication itinérante. Si cette réforme est mise en place, et si les moniales en sont d'accord, il s'agira de veiller à ce que cette spécificité soit respectée et promue. Je pense, pour ma part, que les moniales de l'Ordre ne sont pas d'abord un « genre » dominicain au sein de la diversité des traditions monastiques dans l'Eglise mais, qu'avec elles, Dominique a voulu que le « genre » monastique soit le cœur de la « sainte prédication », ce qui nous invite à renforcer toujours davantage notre unité, dans le respect évidemment de la spécificité de cette vie et de la structure propre d'un monastère dans l'Eglise.

(50) Dans plusieurs provinces, les *Fraternités Laïques Dominicaines* bénéficient à la fois d'un renouvellement de leurs membres, et du dynamisme selon lequel elles s'intègrent dans la mission de l'Ordre. Nous pouvons nous réjouir de voir l'Ordre ouvrir ainsi la richesse de son charisme à la vocation et à la mission laïque dans l'Eglise. Mais c'est aussi un appel à une responsabilité plus grande : comment pourrions-nous développer encore davantage, de manière plus déterminée, habituelle, structurelle, la conjugaison de la vocation laïque, de la vocation religieuse féminine, de la vocation religieuse et presbytérale en une même mission d'évangélisation ? Pour formuler autrement cette question : en ce moment particulier de l'histoire de l'Eglise, comment les laïcs de l'Ordre vont-ils déployer leur vocation propre à l'évangélisation, au cœur de leur communauté ecclésiale d'appartenance mais aussi dans la perspective universelle de la mission de l'Ordre ? En écho, comment les religieux et religieuses de l'Ordre sauront-ils accueillir cette contribution, la

promouvoir, l'accompagner quand c'est nécessaire, s'en instruire... ? Les liens entre les niveaux locaux, provinciaux et international mériteraient d'être encore précisés. Il me semble, par ailleurs, que trop souvent nous considérons la réalité du laïcat dominicain dans son aspect d'engagements individuels, sans donner toute la place possible aux réalités familiales des membres des Fraternités : cela devrait être davantage pris en compte, en particulier dans la suite des recommandations du récent Synode des évêques. Il serait opportun de promouvoir une réflexion commune et internationale entre des laïcs de l'Ordre sur les diverses manières de s'impliquer dans l'évangélisation à travers les réalités familiales. Cela apporterait beaucoup à l'ensemble de l'Ordre.

(51) Après un temps d'évaluation, nous avons entrepris de relancer le mouvement *DVI*, qui devrait offrir un bel espace de collaboration au sein de la famille dominicaine.

(52) Je me réjouis particulièrement du développement du *Mouvement de la Jeunesse Dominicaine*, dont les nouveaux Statuts seront présentés au chapitre. Il me semble évident que l'évangélisation a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de diversifier ses modes et son langage. Le MJD ouvre cette possibilité, tout particulièrement concernant la conversation (la « visitation de l'Évangile ») avec les générations les plus jeunes qui, sous toutes les latitudes et dans toutes les cultures, a tendance à s'éloigner de l'Église. Il a fallu le structurer de manière réaliste de sorte que la diversité culturelle puisse y être prise en compte, que les modalités d'organisation soient suffisamment légères et fluides, qu'une juste autonomie lui soit assurée, respectant l'engagement spécifique des jeunes et en lien étroit avec les autres branches. Des pas importants ont été faits. Je regrette parfois que, pour nous comme pour l'ensemble de l'Église, il soit assez difficile de donner aux « jeunes » une place réelle d'acteurs de l'évangélisation et pas seulement celle d'être les destinataires, privilégiés certes, de « notre » souci pastoral.

(53) Au chapitre des laïcs dans la famille dominicaine, je voudrais souligner le dynamisme de plusieurs groupes de laïcs associés à l'une ou l'autre Congrégation de sœurs apostoliques, ou à un couvent de frères. Je signale de plus l'émergence actuelle de *groupes ou associations*, en particulier de jeunes, particulièrement engagés dans l'évangélisation sous des formes nouvelles (les réseaux sociaux numériques, l'art, par exemple), et qui désireraient être en lien plus étroit avec l'Ordre. Cela pourrait certainement jouer un grand rôle pour l'enrichissement de la prédication commune. Les *Instituts séculiers dominicains* restent actuellement peu nombreux et fragiles, mais la spécificité de leur vocation doit certainement retenir notre attention en un temps où l'on parle tellement de la « sécularisation ».

(54) Les *Fraternités sacerdotales dominicaines* connaissent actuellement un développement prometteur qu'il faut continuer à encourager (ACG Trogir 2013, 120). C'est certainement une manière très originale de mettre le charisme de l'Ordre au service de la vie des églises diocésaines. Dans la réflexion sur la contribution de l'Ordre à l'Église locale, qui sera discutée au troisième chapitre de cette *Relatio*, il convient de souligner comment ces Fraternités pourraient offrir de nouvelles opportunités de collaboration mais aussi de meilleure compréhension entre une Église locale et l'Ordre.

(55) Enfin, le dynamisme de nombreuses *Congrégations de sœurs apostoliques* me réjouit lors des visites, de même que la diversité et la richesse du témoignage apostolique et évangélique des congrégations qui sont aujourd'hui davantage marquée par le vieillissement et une certaine incertitude quant à leur avenir. J'ai bien conscience que, ni le maître de l'Ordre, ni un chapitre général, n'ont à s'immiscer dans la vie des congrégations apostoliques. Cependant, précisément en tant que maître de l'Ordre, je voudrais exprimer mon souci particulier que les sœurs de vie apostolique trouvent ensemble comment assurer l'avenir de cette vocation spécifique dans la « sainte prédication », car c'est un besoin pour nous tous. Je pense aussi qu'il est important que les frères veillent à ne pas

prendre d'initiative à ce sujet sans une étroite concertation avec les sœurs. Sans prétendre que c'est une vérité dernière, je crois que l'avenir ne passera pas par la dispersion, et qu'il appartient d'abord aux sœurs de déterminer les formes selon lesquelles, compte tenu des mutations sociales et culturelles, des progrès économiques et sociaux, du changement de statut de la femme dans les sociétés et dans l'Eglise, les sœurs de Dominique seront appelées à évangéliser. Je pense que le maître de l'Ordre doit aussi réfléchir sérieusement avec les sœurs aux critères et limites pour de nouvelles affiliations ou agrégations, afin de ne pas augmenter encore la dispersion.

« Vie et mission des frères et des communautés »

(56) La célébration du Jubilé de la confirmation de l'Ordre nous invite à nous souvenir que Dominique a insisté beaucoup auprès du Pape Honorius III pour que ses frères reçoivent le nom de « prêcheurs ». Qu'ils ne soient pas désignés par les « actes de prédication » qu'ils posaient, mais bien plutôt que cette prédication détermine leur vie au point d'en devenir l'identité. La « *vie de frère prêcheur* », individuelle et communautaire, fait médiation entre la prière contemplative et de louange, et la prédication. Elle est le vecteur de la transmission dans la prédication de la surabondance de la contemplation.

La vie des communautés

(57) Cette « médiation » peut constituer un point de vue intéressant pour rendre compte de la vie des communautés dans l'Ordre. C'est en ce sens que l'on peut entendre l'invitation répétée récemment à chaque couvent d'engager un processus de formulation du projet apostolique de la communauté.

Le plus souvent, les communautés vont assez bien, me semble-t-il. J'aimerais cependant évoquer dans ce Rapport des questions, ou des difficultés, qui sont évoquées de manière récurrente au fil des visites.

(58) **Le dialogue et la communication entre les frères**, dans beaucoup de communautés, sont jugés insuffisants, fragiles, parfois hélas quasi inexistantes. En conséquence, bien souvent, la communication et l'information mutuelle sont très faibles et la communauté en vient à être davantage une juxtaposition d'individus qu'un lieu de promotion mutuelle de chacun dans l'accomplissement de son humanité croyante et le déploiement de sa vocation de prêcheur. Cela conduit parfois à ce que des réseaux de solidarité et d'amitié développés par les uns et les autres à l'extérieur deviennent une référence plus importante que la propre communauté. Ici, je voudrais souligner une constatation banale que l'on peut faire dans la plupart des provinces : les frères, comme tous les humains, ont besoin d'être soutenus et reconnus dans leur vie et dans leurs engagements. Bien souvent, lorsqu'on me dit que tel ou tel n'est jamais là ou ne s'implique pas dans la communauté, je constate que ce frère (qui, sans doute a ses propres défauts et sa propre responsabilité en l'espèce) cherche dehors une reconnaissance qu'il ne trouve pas (peut-être à tort) à l'intérieur. Cette question de la reconnaissance, de ce qui consolide notre assurance en notre identité, me semble essentielle aujourd'hui à intégrer dans la manière de vivre en communauté, et d'animer les communautés. Ayant, hélas, à examiner des demandes de sortie de l'Ordre en vue d'une incardination, je me demande souvent si l'un des motifs de ces demandes n'est pas, précisément, que ces frères éprouvent davantage la reconnaissance qu'ils attendent dans la fonction de pasteur qu'ils ne l'ont éprouvée dans leur propre communauté ou province. Cette promotion de la reconnaissance de chacun est un point d'attention à retenir par les prieurs et supérieurs, ainsi que par les formateurs dont le ministère est bien de soutenir autant que possible la réalisation des capacités de chacun.

(59) A propos de la communication dans les communautés, je suis frappé de constater parfois combien il semble difficile à des frères de **se réconcilier**. Parfois, des tensions, des conflits, des

jalousies ou des animosités entre quelques-uns en viennent à alourdir la vie de tous. Le Chapitre général de Trogir a appelé les communautés à affronter cette réalité et à prendre l'habitude de célébrer la réconciliation entre les frères. C'est un appel qui reste d'actualité.

(60) Dans ce champ de la communication, les visites manifestent assez souvent que chaque communauté peut avoir *tendance à un certain « isolationnisme »*, ou auto-centrage, accordant peu d'attention au plan provincial de mission (cf. plus loin). Cela donne parfois l'impression que, pour chacune, l'essentiel est de se maintenir, sans porter beaucoup d'attention à l'ensemble de la province, ni au plan apostolique de cette dernière. Parfois même il semble qu'on connaisse peu la vie des autres communautés et ce qu'est la vie universelle de l'Ordre. Cela souligne le besoin de promouvoir l'information mutuelle, mais aussi de visites mutuelles. Cela met aussi en évidence combien les communautés et les provinces de l'Ordre pourraient bénéficier d'échanges avec d'autres, d'assignations croisées entre les provinces, d'avoir le souci, dans la composition des communautés, de promouvoir l'internationalisation et de l'interculturalité.

(61) Concernant la vie des frères, une mention toute particulière doit être faite des *frères les plus âgés* parmi nous. Si, en bien des lieux, on peut constater une grande attention, beaucoup de générosité et d'inventivité pour assurer les meilleures relations possible entre les générations, l'accompagnement de ceux qui en ont besoin, la prise en charge qualifiée des problèmes de santé qu'ils peuvent affronter, en d'autres cas cette réalité est encore négligée, voire ignorée (ou déniée). On ne peut sans doute pas prôner des solutions valides en tout lieu et toute culture pour intégrer au mieux cette réalité du vieillissement. Cependant, les enjeux humains, religieux, apostoliques et spirituels que cela représente, tout à la fois pour les frères âgés et pour les plus jeunes, appellent à considérer ce thème comme essentiel dans l'élaboration des plans de vie et de mission des provinces.

(62) *La part de la contemplation et de la célébration régulière de la liturgie des Heures*, comme source de la communion fraternelle entre tous, avec un soin apporté à sa qualité et à sa beauté (beauté du lieu, du chant...), me paraît dans plusieurs lieux trop facilement réduite au minimum requis en terme de temps (dire l'office le plus vite possible), de beauté et de régularité. Souvent, et surtout dans les communautés peu nombreuses, on privilégiera l'agenda des célébrations des messes dans l'église conventuelle ou paroissiale, dans des communautés religieuses diverses – ce qui conduit à un petit nombre de célébrations eucharistiques communautaires. Je crois que nous aurions bénéfice à mesurer davantage ce qu'apporte cette dimension de notre vie régulière à la qualité de la vie commune et de la vie personnelle, outre le témoignage que la dimension chorale de notre vie régulière ajoute à notre prédication.

(63) J'insiste sur ce point parce que, ici et là, et dans toutes les régions, il est fréquent que les frères expriment le désir que soit renforcée la promotion de la dimension mystique et contemplative (ce qui ne signifie pas monastique) de la vie des frères et de la vie communautaire. Cette dimension est certainement essentielle pour chacun de nous et il nous revient, ensemble, de promouvoir au cœur de notre vie la spiritualité de communion et de son témoignage eschatologique, et le souci que nos communautés soient pour chacun de nous, et chaque jour, le lieu de notre propre évangélisation et de notre ressourcement spirituel, comme elles sont le lieu de notre engagement à une vigilance mutuelle sur notre vocation. Etablir nos communautés comme lieux d'étude et de prédication contemplatives, « espaces de contemplation » : ceci constitue un besoin des personnes auquel nos communautés doivent se donner la peine de répondre. Ce n'est pas une perte de temps, ni d'énergie, de promouvoir les conditions du bonheur des frères dans le plein épanouissement de leur vocation. Mais ceci correspond aussi à un besoin apostolique très fort aujourd'hui, en écho à la soif de bien de nos contemporains de trouver des lieux et des communautés de contemplation et de sagesse.

(64) Lors des visites, on peut constater des difficultés pour établir un programme régulier de *chapitres conventuels, conseils, et réunions communautaires*. Parfois, on nous dit que les chapitres

sont des lieux de simple information, voire de chambre d'enregistrement de décisions prises par ailleurs (par le seul prieur ou supérieur, ou par le conseil qui se voit alors donner une charge qu'il ne devrait pas avoir). Lorsque cela se produit, on peut constater que cela s'accompagne du fait que des postures et des choix ou opinions individuels et subjectifs prennent le pas sur la référence commune à l'objectivité de nos lois. A ce propos, les visites, et consultations qui peuvent arriver à Sainte Sabine, montrent que, trop souvent, la connaissance du LCO est assez faible, et parfois les interprétations trop « intéressées ». C'est regrettable car, habituellement, lorsqu'on essaie de régler un problème ou une situation personnelle difficile sans une référence objective rigoureuse à nos lois, ce qui provoque souvent d'inextricables imbroglios à long terme. L'enjeu du gouvernement dans la charité fraternelle appelle à toujours tenir ensemble miséricorde et justice.

(65) Dans ce même registre d'une référence objective commune tant pour la vie des frères et des communautés, que pour les orientations apostoliques que l'on met en œuvre, je voudrais ici souligner la place qu'il convient de donner à des jalons importants pour notre responsabilité apostolique commune : Actes des chapitres généraux et provinciaux, conclusions des visites canoniques du prieur provincial, compte-rendu des chapitres conventuels. Une fois encore, à trop négliger cela, nous risquons de tomber dans l'écueil d'un subjectivisme qui est peut-être plus à craindre que l'individualisme...

(66) Les statistiques ont montré le nombre important de maisons, par rapport à celui des couvents. Il me semble qu'il est vraiment important de réfléchir à ce point, aux raisons et aux conséquences de ce phénomène. Il est aussi à noter que les petites communautés posent des questions spécifiques quant aux assignations (intervient par exemple plus souvent le problème de l'équilibre des personnalités), à l'équilibre entre vie communautaire et activités apostoliques, ou encore à la présence du propos apostolique d'une maison dans le chapitre provincial. Une réflexion sur le fait que notre tradition est conventuelle me semblerait aujourd'hui particulièrement utile.

(67) Il me semble que nous devons réfléchir davantage à *la fonction du prieur dans les communautés* et la manière dont celles-ci le soutiennent dans l'exercice de la charge qu'elles lui ont confiée. En plusieurs lieux, il semble de plus en plus difficile de trouver des prieurs, comme d'ailleurs il semble de plus en plus difficile d'exercer ce ministère lorsque des frères attendent du prieur qu'il soit un manager qui mette à disposition de tous les conditions de vie les meilleures, mais acceptent mal qu'il exerce à leur égard une fonction de supérieur à qui il s'agirait de rendre compte de ses activités et de sa vie économique, qui serait le référent final des décisions d'engagements apostoliques, et qui assurerait le service de l'unité en cherchant à établir le plus juste équilibre entre le respect de l'histoire subjective de chacun et l'objectivité de la référence commune de tous aux mêmes Constitutions.

(68) Parmi les « officiers » conventuels, *le lecteur conventuel* doit avoir toute sa place, alors que dans plusieurs communautés il est manquant. Dans l'Ordre, l'étude en commun est une part constitutive de l'établissement de nos communautés, et j'encourage les communautés et les provinces à maintenir vive cette priorité de l'étude en commun. Certes, chacun a – plus ou moins – l'occasion d'étudier dans ses propres champs d'intérêt et de compétence. Néanmoins, étudier ensemble, scruter ensemble l'Écriture, échanger des positions argumentées sur des sujets théologiques, ecclésiologiques, moraux, constituent des points d'appui pour consolider notre unité. Et c'est la tâche du lecteur de promouvoir ce souci de l'étude en commun au milieu des frères. Dans une province, des rencontres régulières des lecteurs, entre eux, avec les prieurs, peut être une aide réelle à ce que la formation permanente prenne toute sa place.

(69) Toutes ces remarques convergent vers le souci que nous devons avoir de *la démocratie*. Nous aimons dire que l'Ordre est fort d'une grande tradition démocratique, et j'en suis convaincu. Il me semble pourtant que, dans l'Ordre comme dans le monde, nous sommes exposés au risque d'une

démocratie minimale qui s'en tiendrait à la comparaison des opinions majoritaires ou minoritaires, et au jeu entre les deux. Nous le disons souvent, la démocratie dans l'Ordre consiste en une recherche démocratique de l'unanimité : autrement dit, la perspective commune du bien commun, et de la croissance de la communion entre nous, est déterminante pour la démocratie qui ne peut se réduire aux votes sans s'enraciner dans un authentique dialogue. C'est la motivation de l'implication de chacun, concrètement et sans réserve, dans la vie de sa communauté, de son vicariat, de sa province, de son Ordre.

Projet communautaire

(70) En écrivant la lettre qui m'avait été demandée à ce sujet, j'ai cherché à mettre en évidence comment cette dimension de la vie communautaire, et son ministère particulier de témoignage de la communion fraternelle, se conjuguait en une même prédication avec les engagements apostoliques de chacun et de la communauté. Dans ce projet communautaire, il est question finalement du déploiement de l'identité de chacun et de la communauté. Sans reprendre la lettre elle-même, je voudrais ici insister sur trois aspects.

(71) Le premier est *l'importance de l'évaluation* proposée, à la lumière des priorités données à l'Ordre au fil des chapitres généraux. Il me semble qu'il ne faut pas ici entendre que, à partir de ces priorités, il s'agirait pour chaque communauté d'évaluer dans quelle mesure elle serait pleinement « dominicaine ». L'enjeu est plutôt de veiller à ce qu'aucune de nos communautés ne se tienne à l'écart de ce que l'Ordre considère comme des pierres d'attente pour toute évangélisation. Et, de ce point de vue, comment cultiver à partir d'un enracinement particulier et local un lien vital avec les perspectives de la prédication universelle de l'Ordre. La confirmation de l'Ordre porta en effet sur ce point précis d'une mission universelle de la prédication. C'est exprimer une dimension irrécusable de l'œuvre de prédication de toute communauté : déployer le lien vital pour l'Eglise entre le particulier et l'universel. Ce lien est tout particulièrement essentiel à propos des lieux les plus exposés, fragiles, de fractures, du monde.

(72) Nous avons des frères et des sœurs en ces lieux : migrations, populations indigènes, lieux de conflits d'identités ou de nations, précarisation et marginalisation produites par la globalisation. Les récentes questions posées par l'accroissement des phénomènes de migration subie constituent un appel tout particulier à porter notre attention sur ce lien entre particulier et universel. Telle communauté peut accueillir ou contribuer à l'accueil de migrants venant du Proche-Orient. Nous avons des frères et des sœurs dans cette région : quel lien pouvons-nous établir avec eux ? Bien souvent, les personnes forcées à quitter leur pays viennent, paradoxalement, se réfugier dans des pays dont la politique, par ailleurs, participe d'une manière ou d'une autre aux phénomènes qui les contraignent à quitter leur pays : quelle initiative pouvons-nous prendre à cet égard, nous appuyant sur la nécessité de faire entendre la voix de celles et ceux qui, trop souvent, sont marginalisées dans le silence ?

(73) Le second aspect que je voudrais souligner concerne *l'itinérance*, c'est-à-dire non pas seulement le fait d'être prêt à « bouger », ni même à accepter de changer d'assignation, mais plus fondamentalement notre disponibilité personnelle et communautaire à être « expropriés » de nos positions établies et de nos certitudes. Cette itinérance, à la fois évangélique et apostolique, dépend de la manière dont nous mettons au premier plan soit ce que nous désirons réaliser, ou que nous pensons devoir maintenir, soit les besoins de l'Eglise et du monde auxquels, après analyse en commun, nous voudrions répondre. Trop souvent, nous sommes à la fois les acteurs, les évaluateurs et les décideurs, et cela nous conduit plutôt à chercher comment « maintenir » ce que nous faisons et avons déjà. Ceci est vrai quant aux engagements apostoliques et services pastoraux et sacramentels, mais parfois aussi quant à telle ou telle institution apostolique que nous maintenons envers et contre tout, même lorsque, d'évidence, après avoir été pertinente, elle ne répond plus exactement aux besoins (par exemple, telle Revue, tel Centre de conférences ou de spiritualité, parfois telle institution éducative). Mais ceci est vrai aussi quant à l'organisation interne qui a été donnée à une communauté,

dans ses rythmes, ses réseaux relationnels, ou encore les influences explicites ou implicites de l'un ou l'autre dans la communauté. Dans bien des cas aujourd'hui, l'accueil de frères des nouvelles générations, la promotion de l'interculturalité dans les communautés, le renouvellement régulier d'une communauté, la mise en place d'un projet nouveau de prédication, demandent que soient repensés les horaires, les rythmes, les liens relationnels, la place dans l'Eglise locale... S'il est vrai que le processus d'élaboration du projet communautaire engage, fondamentalement, la manière dont, en un lieu, une communauté a la responsabilité de « confirmer » l'Ordre, ce travail d'évaluation et l'appel à la mobilité qui peut en découler, doit délibérément se faire à partir d'un regard porté sur les besoins auxquels il faut répondre. Quel est le service spécifique que l'Eglise est en droit d'attendre de la « sainte prédication » ? Comment donner toujours priorité aux besoins des gens, aux besoins de l'Eglise, avant de chercher à maintenir à tout prix ce que nous faisons, souvent bien, mais pas toujours pour répondre à une réelle urgence ou même nécessité ? Itinérants, pour mieux répondre aux besoins du temps.

(74) Le troisième aspect concerne *le processus de reconnaissance*, déjà évoqué plus haut, par lequel s'affirment, s'assurent et se consolident les identités personnelles et communautaires. Au fil des visites, j'en viens à souligner le fait que bien des difficultés rencontrées dans le processus d'évaluation, d'assignation, d'invitation à la mobilité, aurait bénéficié à ne pas négliger l'importance du besoin de reconnaissance dans la construction de l'identité de chacun. Comme je l'écrivais dans la lettre, l'élaboration du projet communautaire est l'occasion de promouvoir en chacun la consolidation de son « identité de prêcheur ». De ce point de vue, je pense que c'est aussi l'occasion d'aborder ensemble les questions d'inculturation, heureusement de plus en plus importantes du fait de la composition de l'Ordre. Comment les « caractères de la vie dominicaine » sont-ils pris en compte, avec autant d'attention que les cultures d'origine, dans ce processus d'inculturation ?

(75) Parlant de projet communautaire, il convient de souligner *l'intérêt pour une province d'élaborer elle aussi son projet commun* qui, parce qu'il sera élaboré avec la participation de tous, pourra constituer la base commune sur laquelle pourront se fonder les implantations, les décisions d'orientation apostolique et d'assignation. Les *chapitres provinciaux* doivent être habituellement le lieu d'une telle élaboration, ou du moins un jalon essentiel dans le processus. Pour cela, chaque province aurait bénéficié à évaluer comment ces chapitres sont préparés, célébrés et reçus.

Formation

(76) L'objet de la formation, aimons-nous dire, est de former des prêcheurs, c'est-à-dire des hommes dont la vie sera forgée à la fois par la contemplation et la prédication. C'est cette responsabilité que nous recevons avec gratitude lorsque nous accueillons les nouvelles vocations que le Seigneur confie à l'Ordre.

Formation initiale

(77) Avant d'aborder l'une ou l'autre des questions qui se posent à propos de la formation initiale, je voudrais exprimer à nouveau la conviction suivante. Au-delà de la satisfaction du nombre des vocations, au-delà même dans certains lieux de l'inquiétude devant des nombres en déclin pour le moment, l'essentiel pour nous doit toujours être de nous demander ce que le Seigneur veut nous faire entendre en nous faisant la confiance d'envoyer de nouveaux frères pour devenir prêcheurs. Nous avons certes à mettre en place des processus de formation rigoureux, exigeants, qui permettront à ces jeunes frères de recevoir la tradition de l'Ordre, d'en devenir pleinement acteurs, et de la transmettre à leur tour. Mais nous devons aussi, en évaluant et ajustant ces processus, accueillir ce que ces jeunes frères apportent avec eux à l'Ordre. Ici et là, ils arrivent porteurs de cultures nouvelles et, pour beaucoup d'entre eux, ils entrent avec une formation antérieure qui leur a souvent fait intégrer des savoirs profanes importants pour les cultures contemporaines (économie, gestion, informatique, nouveaux modes numériques de communication, sciences dures, sciences de la vie...). Je pense que nous devons considérer cela, par mode d'analogie, à la lumière du geste de Dominique qui envoya

les frères étudier à l'Université. Si l'Eglise doit se faire « conversation », le don que représentent les nouvelles vocations doit être pour l'Ordre un appel à intégrer tout ce qu'apportent les nouveaux frères dans une interaction entre l'étude et la prédication. Bien sûr, l'entrée dans la vie religieuse représente une rupture, appelle à des abandons et à des changements d'orientation : les jeunes frères sont porteurs de cette aspiration à la radicalité. Dans tous les lieux de formation initiale, on devrait considérer comme une des dimensions de cette « radicalité » le fait de tout mettre en œuvre pour que cette richesse des formations qui, d'une manière ou d'une autre, ont conduit ces jeunes à l'Ordre soit considérée comme un appel à renouveler sans cesse notre prédication, et comme un apport fécond pour renouveler notre « étude contemplative ».

(78) En rédigeant la nouvelle *Ratio Formationis Generalis*, le conseil généralice a voulu considérer en priorité un point souvent rappelé par nos chapitres généraux : nous voulons former des frères prêcheurs. Je suis bien souvent admiratif devant les efforts, la générosité et la patience avec laquelle les provinces s'engagent dans la formation initiale et je tiens ici à exprimer la gratitude de l'Ordre à l'égard de tous les formateurs qui ne comptent pas leur énergie pour « fonder chaque jour l'Ordre des Prêcheurs », comme disait Lacordaire. Ecoutant les jeunes frères, je suis aussi admiratif devant leur propre générosité qui, bien souvent, leur a fait quitter des projets d'avenir personnel et professionnel concrets et tangibles, pour rejoindre une vie beaucoup moins assurée. Au croisement de ces deux générosités, un même désir : évangéliser de par le monde le nom de Jésus-Christ. C'est ce zèle pour l'évangélisation qui doit toujours constituer le point d'appui, en même temps que la perspective de la formation initiale. La détermination à consacrer sa vie pour l'évangélisation à cause de Jésus-Christ, et l'intégration de tous les aspects de la formation en une dynamique d'unification de chaque personne, doivent être les critères d'organisation, de conduite et d'évaluation de nos processus de formation initiale, ainsi que de formation et d'accompagnement des formateurs.

(79) Pour cela, un certain nombre d'exigences méritent d'être rappelées.

- Le soin apporté aux *communautés de formation* est essentiel, rappelant qu'elles doivent être vraiment représentatives de la vie de l'Ordre, tant du point de vue apostolique que de celui de la vie conventuelle habituelle de l'Ordre.
- La première priorité de la formation est celle de *l'unification de la personne*. Trop souvent, on constate une disjonction entre les études institutionnelles et les autres éléments de cette période d'initiation, les études devenant davantage un parcours scolaire qu'un des vecteurs privilégiés d'intégration du processus de formation globale de frères prêcheurs. Les difficultés rencontrées ultérieurement dans la vie communautaire ou apostolique soulignent le soin avec lequel ces premières années doit s'attacher à la formation humaine de chacun.
- Les provinces auront bénéfice à analyser, le cas échéant, les raisons des sorties des frères, en particulier pour ajuster les *critères de discernement des vocations* (y compris en discernant comment l'appel à devenir prêtre s'intègre dans celui à la vie religieuse).
- Pour des raisons diverses selon les provinces, il n'est pas encore acquis que tout frère de l'Ordre devrait, au cours de sa formation initiale, avoir *une expérience hors de sa province*, découvrant une autre culture, une autre langue, une autre vie ecclésiale, d'autres manières d'être frère prêcheur...
- Il est évidemment important aussi que les frères aient l'occasion de découvrir la *réalité de la prédication de la province*. Dans cette même perspective, le temps de la formation initiale doit donner l'opportunité de mieux connaître la diversité des missions dans l'Ordre.
- La *promotion et l'accompagnement des vocations* fait l'objet d'une attention variable selon les provinces. Les visites sont souvent l'occasion de souligner l'importance d'une pastorale des vocations, et de ce que cela représente comme stimulation pour l'ensemble d'une province. En effet, on constate que cette promotion vocationnelle est d'autant meilleure, et fructueuse, qu'elle peut s'appuyer sur une définition assez claire des principaux axes et objectifs du plan de vie et mission de la province.

- Les *études complémentaires* doivent être envisagées et planifiées de manière systématique. Ce n'est pas encore le cas dans certaines provinces, soit qu'on n'accorde pas beaucoup d'importance à cette dimension de la mission de l'Ordre, soit surtout qu'on laisse des urgences à court terme masquer la préparation de la mission à plus long terme.
- On doit souligner le rôle des *conseils de formation, local et provincial*, comme lieu de coordination, d'évaluation, de consolidation de la continuité entre les différentes étapes de la formation. Le lien entre le conseil provincial de formation et les instances d'animation et promotion du plan apostolique de la province doit être sans cesse entretenu de sorte que soit contextualisée la visée de « former des prêcheurs ».
- La *formation des formateurs* est un besoin très souvent rappelé, comme celui de leur accompagnement au cours de leur mandat, et celui des rencontres de formateurs d'autres provinces.
- Trop peu de provinces ont déjà mis en place un véritable processus de *formation des frères coopérateurs*, à la fois adapté et intégré dans l'ensemble du processus de formation initiale de tous les frères. Dans la ligne ouverte par les chapitres de Rome et de Trogir, une attention particulière à la vocation spécifique des frères coopérateurs est nécessaire aujourd'hui plus que jamais peut-être, du fait du rôle que les laïcs sont appelés à jouer dans le renouveau de l'évangélisation. La promotion et la formation de ces vocations ne pourrait-elle pas être une des voies par lesquelles l'Ordre se laisserait interpeller par cette nécessité de renouvellement ?

Formation permanente

(80) Dans beaucoup de provinces, les frères regrettent une formation permanente trop faible. Le chapitre de Trogir avait souligné qu'il était difficile d'imaginer une formation initiale pertinente dans une province qui n'accorderait pas suffisamment d'importance à la formation permanente. Je note que ces difficultés concernant la formation permanente sont partagées par de nombreux Instituts. A propos de ces visites, je voudrais me faire ici l'écho de questions rencontrées à l'occasion des visites.

- Outre l'importance du Lecteur conventuel, déjà rappelée plus haut,
- les frères insistent souvent sur la nécessité d'une formation humaine, comme sur celui de recyclage permanent en théologie comme à propos des textes de l'Ordre, tout particulièrement les Constitutions. Ceci n'est pas toujours facile à mettre en place, souvent faute de « disponibilité » des frères, même si une grande majorité en voient l'intérêt et en éprouvent la nécessité.
- Dans le cadre de la recommandation du chapitre de Trogir, mais sans pouvoir y répondre tout à fait, l'un des *socii* a été chargé plus spécialement de la formation permanente. C'est dans ce cadre que l'année du Jubilé aura été l'occasion de faire une proposition à l'ensemble de l'Ordre d'un parcours de *Lectio Divina*. Cela pourrait-il constituer un appel à poursuivre cette « plongée dans la Parole » ?
- Parfois, quelques frères mettent à profit un « temps sabbatique » pour bénéficier des enseignements et de la recherche des institutions sous la juridiction du maître de l'Ordre. Ne pourrait-on pas envisager que ces Institutions aient, dans leur cahier des charges, de faire des propositions de temps de reprise théologique, exégétique, philosophique, aux frères de l'Ordre ?
- Est souvent exprimé le souhait d'une formation, ou du moins d'un accompagnement structurel, des frères chargés du bien commun de la communauté, et du lien avec l'ensemble de l'Ordre, hors de la province (prieur, syndic, lecteur conventuel...). Les expériences de « bonnes pratiques » pourraient s'échanger entre les provinces. De même, on insiste souvent sur le besoin d'offrir aux frères récemment ordonnés (pendant les trois ou cinq premières années de ministère) des temps de formation à partir de leurs premières expériences. On souligne aussi le besoin de propositions spécifiques pour les frères coopérateurs. C'est aussi

dans ce cadre de propositions spécifiques qu'il conviendrait de placer les offres de formation des formateurs.

- La formation permanente pourrait aussi être l'occasion de mettre en place des programmes plus structurés de collaboration au sein d'une région dans une même province, ou même entre les provinces.

« Prédication et renouvellement de l'évangélisation »

(81) « Annoncer l'Évangile n'est pas un motif de fierté pour moi, c'est une nécessité qui s'impose à moi : malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile ! » (1Co 9, 16). Tel est le thème de cette année de célébration du Jubilé !

Quelques semaines avant d'écrire ce rapport, je participais au dernier Synode des évêques consacré au thème de la vocation et la mission de la famille dans l'Église et dans le monde. Écoutant les évêques venant du monde entier, se faisant l'écho des joies des peines de leur peuple ainsi que des défis de l'évangélisation dans leur diocèse, j'ai bien souvent pensé aux frères et sœurs de l'Ordre présents dans tous ces lieux, et qui peuvent prendre à leur compte l'exclamation de saint Paul. Je prenais une plus vive conscience encore de l'étendue et de la richesse de leur prédication, toujours très enracinée dans une culture et une Église particulière, mais aussi constituant en communion avec tous les autres membres de l'Ordre une seule « sainte prédication ».

(82) Cette diversité est évidente lorsqu'on relit les conclusions des visites effectuées depuis six ans. C'est la diversité des ministères pastoraux, d'accompagnement, d'enseignement, de recherche, de créativité de la prédication dans le domaine numérique ou celui des médias et de l'art, de participation à la promotion humaine et sociale. C'est la diversité des lieux d'implantation, en contexte de forte présence de l'Église ou de « sécularisation » très prégnante, dans des lieux de paix ou de conflits, dans des lieux très reconnus ou d'autres beaucoup plus reculés voire oubliés. C'est la diversité des modes de présence, couvents ou maisons, insertion intense dans une Église diocésaine ou plus itinérante, contribution à des œuvres ecclésiales ou non, ou responsabilité d'œuvres plus spécifiquement dominicaines. Tel est, me semble-t-il, l'un des plus grands défis que nous lance la célébration de notre Jubilé : trouver dans le zèle pour l'évangélisation, qui prend tant de figures diverses, la force de notre communion fraternelle au service de l'Église à travers le ministère de la Parole. C'est au cœur de cette diversité que se construit l'unité de la prédication de l'Ordre. Comment pouvons-nous la renforcer encore et, ce faisant, apporter encore davantage notre contribution propre au renouvellement de l'évangélisation dans l'Église ? Cela doit constituer, je crois, l'un des objectifs majeurs du chapitre du Jubilé : lancer la prédication de l'Ordre, avec courage, vers le futur.

(83) Sur la base de cette riche et belle diversité des engagements des frères dans la prédication sous toutes les latitudes, je voudrais dans cette dernière partie de la *Relatio* faire état d'un certain nombre de points d'attention qui sont souvent soulignés lors des rencontres avec les frères et dans les conclusions des visites. Ce faisant, je voudrais contribuer à la réflexion du chapitre général qui, comme tous les chapitres depuis les débuts de l'Ordre, s'interrogera sans doute pour savoir où, pourquoi et comment l'Ordre veut-il envoyer des frères pour apporter leur contribution spécifique de prêcheurs à la mission de l'Église dans le monde.

« Sortir à la rencontre de l'autre », comme réponse apostolique

(84) Les frères évoquent assez souvent le fait que les communautés existantes et leurs engagements (centres, paroisses, institutions, présences historiques, etc.) ne leur permettent pas de répondre à des besoins qu'ils perçoivent pourtant avec acuité. Cela ne remet pas en cause la qualité et la pertinence de leur prédication, mais souligne la nécessité d'une réflexion permanente des communautés et des provinces de sorte que, sur la base de l'analyse que les frères feront ensemble des besoins apostoliques et de la manière dont ils y sont présents, ils puissent ajuster leur projet apostolique communautaire et, le cas échéant, prennent des décisions de réorientation ou d'innovation qui sollicitera la générosité et la confiance en la Providence divine qui nous rendra capables de

« sortir », laissant la sécurité du connu pour le risque et les possibilités de l'inconnu. Cette dynamique de réflexion commune est essentielle pour que se constitue entre les frères la conscience d'une responsabilité apostolique commune, sur la base de laquelle peut s'envisager la mobilité (géographique, mais aussi celle des orientations et priorités données à la mission de prédication en un lieu donné) des frères et des communautés. C'est certainement en formulant ensemble une responsabilité apostolique partagée que chacun peut à la fois déployer au mieux son propre talent de prêcheur, et en même temps se tenir disponible pour être appelé à changer au nom de ce « bien commun apostolique ».

Quelles sont les principales interrogations évoquées par les frères et qui seraient de nature à induire une telle mobilité pour un renouvellement de notre mission de prédication ?

(85) La première est le sentiment qu'il nous faut renforcer notre alliance avec celles et ceux qui comptent peu aux yeux du monde. Partout dans le monde, même si c'est de façon diverse selon les pays, se présentent des situations de grande pauvreté, de précarisation, d'insécurité de la vie. La question du respect et de la promotion des droits fondamentaux de l'humain, et de l'intégration de tous, à commencer par les plus fragiles, dans une société unie et solidaire est d'une actualité brûlante en bien des endroits. Ces réalités doivent nous appeler à traduire, à notre tour, l'intuition fondatrice de Dominique lorsqu'il lie sa propre vie et ses propres projets à celles de ceux dont il mesure que leur vie est en danger.

(86) Une seconde interrogation lancinante concerne celles et ceux qui sont éloignés ou étrangers à la foi et/ou sa pratique. A parcourir l'Ordre, il me semble que l'essentiel du temps et de l'énergie des frères est consacrée au peuple de celles et ceux qui croient et qui pratiquent. Et nous pouvons nous en réjouir. Néanmoins, même lorsque nos églises conventuelles ou paroissiales sont pleines, ou les cercles de nos amis nombreux et dynamiques, cela ne saurait nous aveugler sur deux réalités. D'une part, nombreux sont ceux – et particulièrement les plus jeunes et, parmi eux, ceux surtout qui sont éloignés de nos propres lieux habituels, par exemple n'appartenant pas au monde universitaire – qui, après avoir été initiés dans la foi s'éloignent et deviennent étrangers. Non seulement il s'agirait de comprendre les raisons de cet « étrangement », mais il nous faudrait aussi chercher comment rejoindre ceux qui, désormais, sont loin. D'autre part, au-delà des limites du « peuple croyant », bien plus nombreux sont ceux qui n'ont pas rencontré le témoignage de la Révélation et de la foi : le zèle évangéliste nous presse de laisser des positions déjà établies pour partir à la rencontre de ces personnes, afin de leur proposer de faire l'expérience de la joie d'une rencontre personnelle avec Jésus-Christ. Cet appel peut nous conduire à nous déplacer en des lieux où l'Eglise est plus fragile, moins établie, moins bien accueillie et soutenue, alors que nous sommes bien souvent installés dans des lieux plus « reconnus » : c'est aussi un enjeu de la prédication de l'Ordre de non seulement aider l'Eglise à se maintenir là où elle est déjà assez forte et reconnue, mais encore à s'établir plus loin.

(87) Ce souci de la rencontre au-delà de nos cercles de proximité est un appel à emprunter des chemins qui conduiront à ouvrir et diversifier nos « entrées en conversation ». Cette attitude est d'ailleurs importante si l'on veut répondre aux questions qui sont posées à et dans l'Eglise concernant son langage qui la tiendrait trop éloignée de ses contemporains. Quel moyen serait plus adapté pour être compris par d'autres que de commencer à parler avec eux ? Cet appel à un certain « exode » de nos positions installées ouvre en particulier deux perspectives. La première est celle de la conversation avec des cultures qui ne nous seraient pas « familières », comme les mondes interculturels et interreligieux des périphéries urbaines, une certaine partie du monde des jeunes, ou encore le monde des nouveaux réseaux sociaux. La seconde est celle des savoirs contemporains desquels nous restons, du moins collectivement, encore trop étrangers : les courants philosophiques contemporains, les technosciences modernes et leur influence sur le rapport de l'humain à lui-même et à son environnement, les recherches sur le transhumanisme, les nouveaux savoirs numériques, les sciences écologiques, les sciences économiques et politiques et leurs critiques... « Mettons-nous à genoux et prions pour les comprendre, aurait dit Dominique, afin que nous puissions parler leur propre langue et, ainsi, prêcher » (G. Frachet, *Vie des frères*, II, 10) !

(88) Dans cette perspective de la rencontre, la tradition de l'Ordre autant que la réalité des mondes contemporains nous pousse à porter une attention toute spéciale aux autres religions dans le monde, à la possibilité du dialogue entre les Eglises, et entre les religions, ainsi qu'à l'élucidation de l'impact des convictions et pratiques religieuses sur le fonctionnement des sociétés. De bien des manières – de l'actualité des tensions et conflits internationaux, à la réalité des phénomènes d'identitarisme et de radicalisation au sein des groupes religieux, en passant par les mutations et polarisations au sein de l'Eglise catholique et dans ses relations avec les autres Eglises chrétiennes – cela concerne directement la prédication du salut qui peut difficilement prétendre servir la conversation de Dieu avec le monde sans prendre part active à une « conversation des religions ». Comme l'Eglise elle-même, et ses multiples institutions, l'Ordre doit apprendre à résister à la tendance à l'autoréférence.

(89) Aux premiers temps de sa prédication, Dominique prit deux décisions fondatrices : s'engager à la suite du Christ prêcheur sur les chemins de la rencontre pour y prêcher, et aller écouter des enseignements. Etude et prédication, qui sont sans doute les deux plus efficaces antidotes à l'autoréférentiel. C'est, une fois encore, souligner le lien intrinsèque que notre tradition veut promouvoir entre l'étude et la prédication, lien qui doit être le socle privilégié à la fois de notre proposition de formation initiale des nouveaux frères et des programmes établis dans les provinces pour la formation permanente de tous les frères. Je retrouve ici un point déjà abordé plus haut, celui de l'absolue nécessité de promouvoir au sein de l'Ordre un véritable dialogue pour une recherche théologique commune entre les expériences concrètes du ministère de la prédication entendue en son sens le plus large, et la réflexion théologique enracinée dans l'intelligence de la Révélation biblique et du déploiement de la tradition doctrinale de l'Eglise. Engager cette aventure renforcerait sans aucun doute la manière très spécifique de l'Ordre d'être au sein de l'Eglise et de la servir.

(90) Ce serait aussi une manière de faire écho aux perplexités voire inquiétudes que les frères expriment au long des visites concernant les évolutions qu'ils constatent dans l'Eglise aujourd'hui : les mutations du rapport des fidèles aux réalités paroissiales, les risques de polarisation identitaire dans la communauté ecclésiale, le choix de nombreux catholiques de rejoindre d'autres Eglises plus jeunes et marquées par le mouvement des Eglises évangéliques, la difficulté de promouvoir la dimension communautaire dans la vie de foi, la place active des laïcs et leur liberté d'initiatives créatives pour l'évangélisation, le rôle des femmes, l'intégration réelle de la dimension interculturelle dans une Eglise de plus en plus marquée par la globalisation et les mouvements de population, les difficultés que le sujet moderne rencontre dans son rapport à l'institution et son autorité... Une fois encore, il faut dire que nous pourrions affronter ces questions seulement à la mesure où nous entrerons dans la réalité et l'expérience de ceux que nous servons.

Des questions de gouvernement pour restructurer la prédication dans une province

(91) On le voit, pour la prédication comme pour les entités et institutions de l'Ordre, la célébration du Jubilé peut nous inviter à engager un processus de « restructuration » et je voudrais maintenant aborder les questions qui parfois se posent au gouvernement lorsqu'il s'agit d'accompagner ou de mettre en œuvre ce renouvellement.

(92) La question la plus souvent posée est celle des « effectifs ». En effet, le gouvernement, et particulièrement dans ses décisions d'assignations, est souvent confronté à des difficultés de « ressources humaines » (en nombre, en disponibilité, et en compétences spécialisées), qui ne correspondent pas toujours aux besoins, tenant compte aussi de la difficulté qu'il peut y avoir pour assurer un équilibre – même s'il est fragile - des communautés. Cependant, pour éviter d'être paralysé par ces difficultés, il me semble utile de prendre le temps de s'interroger : doit-on parler de manque de ressources, d'ambition trop grande par rapport aux capacités, de volonté d'innover mais sans rien abandonner de ce qu'on fait déjà, d'absence d'une conscience commune d'un plan de mission ... ?

(93) Une autre difficulté de gouvernement touche à la tension entre le court terme et le long terme. Grâce à Dieu, beaucoup de provinces ont la chance de recevoir de nouvelles vocations et, ainsi, de pouvoir envisager de déployer leurs activités apostoliques. Mais ce renouvellement survient au

moment où, assez souvent, il y a un grand nombre de besoins à couvrir dans les communautés. Dans ce contexte, il faut éviter le risque de chercher, à court terme, à subvenir à ces besoins sans se référer à un plan d'ensemble à plus long terme, ni non plus prendre le temps de laisser les plus jeunes frères compléter leur formation et acquérir l'expérience, la connaissance et les qualifications qui leur seront nécessaire pour assumer, de manière créative et durable, la tradition qui leur sera transmise.

(94) Comme je l'ai déjà dit au chapitre précédent sur la vie des frères, nous constatons assez souvent une certaine méconnaissance mutuelle des communautés, comme si chaque communauté était une « île » fédérée avec d'autres en une même « lointaine » entité (tendance qu'on pourrait relever aussi dans le rapport d'une province avec l'ensemble de l'Ordre, ... ou de certains frères avec leur communauté). Cela a des conséquences sur la vie apostolique. Si nous n'affrontons pas cette tendance à se centrer sur soi pour l'inverser, il sera de plus en plus difficile d'envisager un projet commun au sein d'une province, ou une responsabilité apostolique commune de l'Ordre tout entier. Le point à affronter, me semble-t-il, pourrait s'identifier comme une « tendance fédérative », où la « marque » dominicaine deviendrait davantage une « franchise » que l'identité d'une sainte prédication commune à offrir ensemble à la vie de l'Eglise.

(95) Lorsqu'on parle du développement et de la mise en œuvre du plan de vie et mission d'une province, se pose la question des processus décisionnels : initiative d'un nouveau projet, réorientation d'un autre, abandon d'une présence ou d'une mission, ouverture ou fermeture de couvents ou maisons. Les dernières années ont montré que ceci est loin d'être facile et je voudrais ici essayer de rendre compte de ce que j'ai pu comprendre de ces difficultés, tâchant d'en tirer en conséquence quelques propositions. Comment assurer que nos prises de décisions seront fécondes et donneront du sens pour le futur ?

- Lorsqu'il s'agit d'une fermeture, il faut tenir compte qu'il n'est jamais facile d'abandonner le lieu d'une présence ancienne, parfois « historique », de l'Ordre : des frères y ont investi leur générosité et une partie importante de leur vie, des liens se sont tissés avec les personnes pour qui ces lieux sont des points de référence importants pour leur vie humaine et chrétienne, on peut avoir le sentiment d'abandonner quelque chose sans vraiment savoir si autre chose différent portera des fruits semblables. Il n'est pas facile, tout simplement, de se détacher et de partir, et que cela est d'autant plus difficile qu'on s'y est enraciné au fil de très (trop ?) longues années. Il ne suffit donc jamais de prendre une décision, il est toujours indispensable de l'accompagner, d'écouter et d'accompagner les frères concernés.
- Qu'il s'agisse d'orientations nouvelles, ou d'abandon, le processus de décision doit être animé d'abord par le souci apostolique, et la volonté d'inscrire ce souci dans l'Eglise locale où il se réalise ou se réalisera, et de le mettre en lien avec des besoins identifiés et analysés avec d'autres. Assez souvent, je suis surpris de la facilité avec laquelle nous envisageons le déploiement, ou la fermeture, de nos propres activités à partir de ce que nous pensons nous-mêmes devoir, ou pouvoir, faire, sans prendre le temps d'objectiver avec d'autres la pertinence, ni de mesurer les conséquences pour d'autres de nos décisions. Le dialogue avec l'Eglise locale est indispensable en bien des cas, pas seulement pour « informer », mais aussi pour discerner.
- La préparation d'une telle décision doit donc prendre le temps et les moyens d'informer et d'écouter les personnes qui seront touchées par le changement. Trop souvent, me semble-t-il, les fidèles sont peu écoutés, ou sont mis en position très inconfortable par les frères eux-mêmes qui les impliquent dans des tensions ou désaccords entre eux. Avoir ensemble un même souci pour les gens permet bien souvent d'objectiver davantage les situations, et de prendre plus sereinement les décisions adaptées.
- A propos des lieux historiques, le « discernement » doit tenir compte de la diversité des situations. Il peut s'agir d'un lieu qui a été, et est encore, essentiel dans l'identité apostolique d'une province : l'enjeu est alors de le renforcer, quitte à devoir laisser d'autres projets moins significatifs. Il peut s'agir d'un lieu historique pour la province et/ou l'Ordre mais

dans lequel aucune activité spécifique ne se réalise plus ou n'est même réalisable : il s'agit alors de nous laisser convaincre que « les murs » ne sauraient être nos maîtres. Parfois, il s'agit d'un lieu dont la spécificité historique est évidente encore aujourd'hui, alors que nous n'avons plus l'énergie, ou la compétence, d'assumer : il s'agit, en ce cas, d'avoir l'humilité de passer la main à d'autres, préférant assurer l'avenir de l'œuvre, que de s'enfermer dans la gloire d'un passé avec la mauvaise conscience écrasante au fil des ans de ne pas en être à la hauteur.

- Evoquer le mot « discernement » souligne que, au moment où dans plusieurs provinces il faut prendre des décisions (pas seulement pour manque de forces, mais aussi pour impératifs d'adaptation aux besoins), cela doit se faire au cours d'un processus où les frères concernés sont impliqués. J'observe que, parfois, nous pouvons être tentés de « prendre des décisions courageuses » parce qu'il faut « prendre des décisions » pour être responsable. Il y a des situations où ce genre de décision est nécessaire, et pourra paraître à certains prise et imposée « en force ». Mais il me semble que, le plus souvent, il est possible de prendre le temps des processus de décisions et d'affronter sereinement les objections ou résistances, quitte à avoir l'impression de perdre son temps : une fois encore, il est question de promouvoir le sens de la responsabilité commune qui fonde notre communion fraternelle apostolique. A long terme, cela est facteur de paix et d'unité.
- Au niveau d'une province, il est important que ces décisions de réorientation prennent les moyens de s'affranchir de tout ce qui pourrait « aveugler » les décisions : le faux argument de la valeur historique, lien trop fort avec tel ou tel frère ou groupe de frères, volonté de marquer une rupture – de génération, d'idéologie, ... - sans que cela ait à voir avec la pertinence du projet en question, intérêts économiques ... Il est ici encore question de l'objectivité d'un processus de discernement. Faut-il ajouter que, pour mener un tel processus, nos Constitutions nous donnent beaucoup de repères qui sont de nature à objectiver la démarche et à la mettre à l'abri de l'arbitraire.
- Enfin, concernant ces réorientations, au cours de plusieurs visites je me suis rendu compte que nous réfléchissons assez souvent spontanément davantage en termes de « présence physique » en un lieu qu'en termes de consolidation de la potentialité de la prédication itinérante. Bien souvent, des œuvres de prédication se réalisent en tel ou tel lieu qui ne nécessiteraient pas une présence fixe mais pourraient être assumées à partir d'un autre lieu, sous des formes différentes et plus ponctuelles, en collaboration ou complémentarité avec d'autres lieux de la province, et aussi parfois plus spécifiquement liée à la mission de l'Ordre. Prendre cela en considération, dans bien des lieux, permettrait d'éviter la dispersion des frères dans de trop nombreuses petites communautés, dans lesquelles la vie de communion fraternelle n'est pas si facilement réalisable, ni la mobilité.

(96) Au croisement entre la formulation du plan de vie et mission d'une province et sa mise en œuvre, se pose la question des collaborations entre les provinces. Les chapitres généraux de l'Ordre – comme c'était déjà le cas dès les premiers chapitres des origines – devraient être l'occasion pour les provinces ensemble de mesurer les principaux enjeux de la responsabilité apostolique de l'Ordre tout entier. Ainsi, pourraient se dessiner davantage des projets de collaboration entre les provinces. Parfois, nous le faisons, lorsque nous appelons telle province à la rescousse pour nous aider à tenir un projet que les ressources locales ne peuvent plus à elles seules assurer. Et cela est bon. Mais, ne pourrions-nous pas faire le rêve que des provinces collaborent, pas seulement pour « suppléer » mais aussi pour affirmer, dans la province, la priorité de telle ou telle orientation pour la qualité et la spécificité de la mission universelle de l'Ordre. Si, par exemple, dans une province nous osions considérer que ce n'est pas forcément grave d'avoir une communauté ou une paroisse en moins, mais qu'il est important de libérer des frères pour que l'Ordre puisse être présent en tel lieu (même si cela est sous la responsabilité d'une autre province), ou réalise telle œuvre, c'est la mission de l'ensemble de l'Ordre qui serait consolidée. Je formule le vœu que, lors de ce chapitre général du Jubilé, nous

trouvions comment oser ouvrir quelques chemins où, à travers des assignations croisées, privilégiant certaines missions essentielles aujourd'hui (cf. plus haut), les provinces de l'Ordre, tout en assurant leur propre spécificité, auraient la joie de participer à la mission universelle de tous, et en recevraient probablement, en retour, une force supplémentaire.

Des questions d'« identité » au cœur du projet apostolique communautaire

(97) Les rencontres avec les communautés mettent souvent en évidence que, si le témoignage de la communion fraternelle fait partie intégrante du ministère de la prédication, il est nécessaire de prendre les moyens concrets pour en assurer le dynamisme et le rayonnement, si l'on veut éviter sa réduction au seul minimum indispensable. Or, l'écoute des frères me convainc que nous avons impérativement besoin de redonner toute sa place à cette dimension de notre vie, tant pour l'équilibre et la joie des frères, que pour nous donner mutuellement les moyens de la vie évangélique et nous soutenir mutuellement dans la vie spirituelle. Par ailleurs, le pari de la communion, la détermination à chercher à bâtir l'unité selon des procédures démocratiques, la promotion de l'implication de chacun dans la construction du bien commun, sont autant de signes dont les sociétés contemporaines ont besoin.

(98) Ce témoignage de la fraternité pour notre prédication est, de plus, particulièrement significatif lorsqu'il cherche à établir des communautés dans lesquelles les générations apprennent à vivre ensemble, les cultures à contribuer à établir une même communauté, différentes sensibilités ecclésiales à dialoguer sereinement en vérité. Est-il besoin de souligner la portée du témoignage d'une simplicité et sobriété de vie, par laquelle chacun renonce à toute économie personnelle privée au bénéfice d'une mise en commun des biens à laquelle chacun fait confiance pour qu'elle prenne en considération ses propres besoins ? Nous le savons, c'est bien souvent cette dimension économique qui révèle le mieux l'authenticité du choix de vie commune.

(99) L'étude est l'une des observances essentielles de l'Ordre et un élément central de notre identité. Nous sommes tous fiers de cette tradition. Néanmoins, les frères regrettent souvent le peu de temps qu'ils peuvent, personnellement, consacrer à l'étude en dehors du minimum nécessaire pour les besoins du ministère, et la grande difficulté à établir réellement une culture de l'étude en commun. Pourtant, les rencontres communautaires pendant les visites montrent combien il serait nécessaire, et d'une aide très précieuse pour les uns et les autres, de prendre du temps pour étudier des réalités rencontrées au quotidien dans la prédication : « défamiliarisation » de la Révélation chrétienne et de l'Eglise dans bien des sociétés contemporaines et phénomènes de « sécularisation », sens des multiples quêtes religieuses et de sagesse qui animent nombre de nos contemporains, phénomènes d'instrumentalisation des religions dans des processus d'identitarisme ou de radicalisation, sentiment d'étrangeté croissant entre le discours de l'Eglise et les discours des savoirs contemporains. De même, on souligne le besoin de beaucoup de connaître davantage la diversité des recherches théologiques et philosophiques. L'étude, de ce point de vue, constitue un solide point d'appui pour la lecture des « signes des temps » et prépare ainsi à l'ajustement de la prédication. De plus, qu'une communauté humaine fasse le pari, au nom de sa foi, d'une telle priorité donnée à l'étude est, en soi, un signe dans le monde.

(100) L'identité de l'Ordre se décline aussi au sein de la famille dominicaine. Cette caractéristique représente une exigence pour les frères qui doivent apprendre à développer davantage de collaborations avec les autres membres de la famille dominicaine. Au sein de l'Eglise, la réalité de la famille dominicaine constitue certainement une chance pour apporter la contribution spécifique d'une prédication portée par une « petite église » qui se construit à travers la réalisation d'une même mission par la collaboration de divers états de vie d'une seule famille. Cela souligne l'importance d'un renforcement de la collaboration en famille dominicaine, dans le but que chacun apporte, selon son propre état de vie, sa contribution spécifique au ministère de l'évangélisation. Tout en étant attentif à éviter l'anachronisme, il me semble qu'on peut dire que c'est une richesse, et un don, de

l'Ordre d'avoir été, dès le départ, établi dans une synergie entre divers états de vie. Aujourd'hui, cette richesse s'est déployée, même si – comme cela a été évoqué plus haut – ce n'est pas, là encore, sans qu'il soit nécessaire de penser (et d'anticiper) de nouveaux équilibres. Les visites sont l'occasion de découvrir bon nombre de réalités de vraie et très belle collaboration entre les frères et les moniales, les frères et les sœurs apostoliques ou les laïcs de l'Ordre, parfois même des projets de l'ensemble de la famille dominicaine. Elles font aussi découvrir parfois une juxtaposition de ces rameaux, certes dans des relations fraternelles chaleureuses, mais sans concertation lorsque ce pourrait être utile pour l'Eglise (par exemple dans le champ de l'éducation, ou celui de la pastorale des familles, ou celui de l'enseignement et de la recherche en théologie...). Parfois, de vraies difficultés peuvent se rencontrer, comme c'est parfois le cas, par exemple, quand il y a des malentendus entre les frères et les jeunes du mouvement de la jeunesse dominicaine. Au moment où l'on parle dans l'Eglise de cette mobilisation de tous, en synergie, pour un renouveau de l'évangélisation, c'est-à-dire aussi d'une conversion pastorale qui devrait changer le visage même de l'Eglise dans le monde, dans ses relations internes comme dans sa manière de converser dans le monde, comment mettre au maximum à profit la richesse de l'existence de la famille dominicaine ? Et, plus encore, au moment où les besoins de « première évangélisation » se font davantage percevoir, comment la famille dominicaine pourrait nous donner l'occasion de penser ensemble l'implantation du service spécifique de l'évangélisation dans le monde, en allant plus loin que seulement s'en remettre aux opportunités qui font que, en certains lieux, des frères, des sœurs et des laïcs sont en situation de pouvoir collaborer. Quelques illustrations pourraient être données : un territoire est particulièrement en attente de l'intuition dominicaine, pouvons-nous nous concerter pour répondre à l'appel au moins par une branche, avec des soutiens ponctuels des autres ? quelles collaborations seraient-il possible de renforcer dans le champ de l'éducation ? comment collaborer dans la réflexion du processus Salamanca ? les institutions d'enseignement théologiques pourraient-elles davantage considérer comme un objectif de faire place aux femmes comme aux hommes, aux laïcs comme aux religieux ? des projets d'évangélisation (en paroisses, ou selon d'autres formes) doivent mettre au centre de leur préoccupation l'évangile de la famille : comment, d'emblée, élaborer cela en dialogue entre frères et sœurs, religieux et laïcs ? D'évidence, ces questions manifestent que l'Ordre doit aujourd'hui aborder d'une manière renouvelée, à l'instar de l'ensemble de l'Eglise, la question de la place des familles, des femmes et des laïcs dans l'aventure du renouvellement de l'évangélisation.

(101) De ce point de vue, il me semble important de mener une réflexion dans nos communautés et nos provinces sur un aspect de l'identité de l'Ordre des Prêcheurs en tant qu'il est qualifié comme Ordre clérical. En tant que tel, l'Ordre doit être gouverné par des clercs, et assume dans l'Eglise un ministère de type presbytéral. Il est « collaborateur de l'Ordre des évêques ». Les évolutions de la figure de l'Eglise depuis le concile de Vatican II doivent être pour nous un appel à interroger cette notion avec un regard neuf. Quelle est la portée de l'attribution de la qualification « cléricale » à une entité collective ? Quelles sont les manières pour l'Ordre d'assumer cette qualification, c'est-à-dire de rendre le Christ présent dans ce monde ? Comment cette définition éclaire-t-elle l'appel individuel fait aux frères, au nom de l'obéissance, de se présenter pour l'ordination ? Comment cette approche peut-elle conduire à penser d'une manière nouvelle la vocation des frères « coopérateurs » ? De quoi ou de qui, d'ailleurs, ces frères sont-ils les coopérateurs ? Quelles sont les conséquences d'une telle approche en matière de compréhension et promotion d'une prédication solidaire au sein de la famille dominicaine ? Comment pensons-nous aujourd'hui le lien entre la prédication de l'Evangile et la dimension sacramentelle de la vie de l'Eglise (cf. LCO 1, V-VI) ?

(102) Dans cette perspective, l'ecclésiologie et la théologie depuis Vatican II conduisent à parler de la vocation de « frères laïcs ». Les mutations dans le monde et dans l'Eglise soulignent, me semble-t-il, d'une manière très nouvelle la vocation laïque au service de l'évangélisation. Cela me semble inviter l'Ordre à s'interroger à nouveaux frais sur sa façon d'intégrer ces mutations en son sein. L'Ordre est sans conteste un ordre clérical, ce qui ne désigne pas seulement une détermination disciplinaire, mais est dans notre tradition référé au fait que la dynamique de la prédication de la

Parole conduit, logiquement, vers la célébration sacramentelle, à commencer par le sacrement de la réconciliation. Cependant le nouveau contexte de la foi dans bien des sociétés contemporaines, en même temps que le nouveau statut de la participation des laïcs comme agents de l'évangélisation par laquelle l'Eglise devient ce qu'elle est, invite à penser comment des hommes pourraient être appelés à consacrer leur vie au ministère de la Parole dans l'Ordre, sans avoir la vocation à répondre à l'appel à devenir prêtre

(103) Pour terminer ce chapitre consacré à l'identité, il convient d'évoquer la question économique, en son lien avec les orientations et choix apostoliques d'un Ordre mendiant. Explicitement ou non, cette dimension joue un rôle important dans la figure que prend aujourd'hui la vie apostolique de l'Ordre. Sans vouloir ici adopter une position trop simpliste, il me semble que dans certains cas cet aspect « aveugle » notre discernement et conduit à faire des choix dont nous ne sommes, finalement, pas vraiment convaincus mais dont nous pensons qu'ils vont permettre d'assurer la vie économique des communautés et de la province. Sans donner d'avis univoque à ce sujet, je voudrais ici inviter toutes les communautés à évaluer cet éventuel risque de confusion des motifs de décision.

Pour honorer les « priorités » de l'Ordre : de la prédication à la théologie, et retour

(104) Concernant le ministère de la Parole, le Chapitre général de Trogir avait repris les perspectives tracées par celui de Rome, en identifiant les principaux thèmes qui pouvaient réunir des Forums de mission, qui recouvrent à peu près le champ des ministères principaux des frères (Ministère paroissial, Monde éducatif, Ecoles de prédication, Dialogue interreligieux, Pastorale en monde indigène, Pastorale des migrations, Dévotions populaires et pèlerinage, Nouveaux médias de communication, Pastorale dans le centre des grandes villes, Monde des jeunes). Ces Forums de mission voudraient promouvoir la créativité apostolique en étant porteurs de trois préoccupations :

- Mettre en lien les frères qui, engagés dans un même champ apostolique, souhaitent échanger à partir de leur expérience ;
- Identifier ce que la tradition spécifique de l'Ordre peut apporter à la présence de l'Eglise en ces domaines, et comment il serait possible d'inscrire encore davantage dans ces champs le souci d'un renouvellement de l'évangélisation. A ce sujet, le chapitre de Trogir a rappelé qu'outre les priorités apostoliques définies de longue date dans l'Ordre, il convenait aujourd'hui d'être tout particulièrement attentifs à trois domaines : la vulnérabilité, la recherche de sens et la sécularité.
- A partir de ce discernement de la réalité apostolique concrète, identifier les sujets à propos desquels un dialogue entre pasteurs et théologiens pourrait promouvoir dans l'Eglise un renouvellement de l'évangélisation à partir d'une réflexion en théologie pastorale.

(105) C'est ce dynamisme, à la fois d'évaluation de la réalité apostolique actuelle et de promotion de la créativité apostolique sur cette base, que le Congrès pour la mission de l'Ordre voudrait inscrire au cœur de l'Ordre. La préparation de ce Congrès, qui est déjà en cours, assume déjà en partie cette mission. En écho aux conversations avec les frères pendant les visites dans les provinces, je voudrais ici nommer un certain nombre de questions qui rejoignent ce souci d'un renouvellement de l'évangélisation.

- Quelle conversation entre prédication ou pastorale et théologie ? Le dialogue entre la théologie et les expériences pastorales, comme celui qui devrait être au cœur du processus de Salamanque, évoqués plus haut soulignent l'importance de cette question pour l'inscription de la tradition de l'Ordre dans la dynamique de renouveau de l'évangélisation : tenir ensemble la théologie et la prédication pour offrir à l'Eglise le service d'un Ordre de prêcheurs théologiens.

- Comment inscrire encore davantage l'enseignement et la recherche en théologie comme l'une des modalités de la mission des prêcheurs ? Comme l'étude est essentielle à la constitution de nos communautés, notre tradition la considère comme indispensable à la mission de proclamation de la Bonne nouvelle du Royaume. Il me semble donc indispensable de promouvoir la conversation entre les frères plus spécifiquement et pleinement dédiés à cette tâche afin de préciser la manière dont nous pouvons au mieux servir l'Eglise. De plus, un certain nombre de frères sont chargés d'enseignement de la théologie ou des sciences religieuses à des étudiants dans des disciplines profanes : cette tâche n'est pas facile, car le dialogue avec les autres savoirs est exigeant ; promouvoir la réflexion commune entre ces frères devrait être fructueux.
- Quelle insertion dans les Eglises particulières ? A travers toutes les provinces, des constatations semblables sont exprimées à ce sujet : les Eglises diocésaines sont structurées en paroisses (et nous y prenons part de belle manière en bien des lieux), mais on constate qu'il y a de plus en plus de « paroisses électives » ; si ce n'est, grâce à Dieu, pas le cas partout, en beaucoup d'endroits on se lamente souvent du fait que les jeunes adolescents semblent disparaître de la vie des communautés ecclésiales dès la fin des cycles sacramentels ; même dans les lieux où les fidèles sont nombreux, on entend les pasteurs souhaiter que la foi soit plus consolidée, et en particulier davantage enracinée dans une connaissance de la Parole ; alors qu'on parle beaucoup de l'engagement des laïcs dans l'évangélisation, on a parfois du mal à passer de l'appui « technique » que les laïcs apportent aux pasteurs à une réelle coresponsabilité en certains domaines pastoraux... La contribution de l'Ordre ne pourrait-elle pas être, sur la base de son expérience pluriculturelle et de son attachement à la recherche théologique, de proposer davantage d'éléments de réflexion sur tous ces thèmes ?
- Comment renouveler notre réflexion quant à nos relations avec les Eglises locales ? Il est évident que, dans bien des endroits du monde, l'Eglise la plus « structurée », « visible », et de ce fait « reconnue et identifiée », est l'Eglise dans sa structuration diocésaine. Il est assez clair aussi que, dans beaucoup de lieux, la vie religieuse est acceptée dans un diocèse à la mesure, voire à la condition, que ses membres (et, pour les frères, le plus souvent ses prêtres) s'intègrent à la vie diocésaine locale (paroisses, services diocésains, aumôneries diocésaines...). On ne peut nier que notre réponse à de telles demandes est aussi motivée par le besoin économique de nos communautés. Parfois aussi, des frères individuellement sont « recrutés », ou proposent leurs services, pour des raisons plus « individuelles » que ce n'est dans le cadre d'un plan apostolique explicite porté par la province (on peut ici évoquer des frères qui disent avoir fait ce choix faute d'avoir été sollicités pour autre chose plus spécifique par leur province ; on peut aussi souligner qu'il serait très opportun de ne pas considérer de la même manière le fait qu'une communauté soit « animatrice » d'une paroisse, ou qu'elle soit la somme de frères qui, individuellement, assument des charges paroissiales déconnectées les unes des autres). Assez souvent, à l'occasion des visites, j'ai posé la question suivante aux communautés : quels sont, à votre avis, les besoins de l'Eglise locale d'un apport spécifique de l'Ordre ? ou encore, quelles seraient les propositions d'initiative apostolique que, compte tenu de votre analyse de la situation et des besoins, vous aimeriez présenter à l'évêque du lieu ? Il me semble que nous aurions à prendre davantage le temps de nous poser ces questions, et que le rapport normal avec un évêque local ne devrait pas être d'abord de lui demander ce qu'il propose pour tel ou tel frère, mais plutôt ce qu'il pense de telle initiative que nous aurions le désir d'offrir à l'Eglise diocésaine. Cela changerait sans doute assez profondément notre relation aux Eglises locales, ainsi d'ailleurs que cela transformerait probablement la compréhension que bien des évêques peuvent avoir de la vie religieuse dans l'Eglise, et ce pas seulement à cause de ce que serait leur méconnaissance mais aussi à cause de notre propre manière de nous situer dans l'Eglise. De ce point de vue, à nouveau, nous en revenons à penser à ce que pourrait

être le rôle, dans un diocèse, d'un couvent de frères prêcheurs, avec la proposition qu'il peut faire d'un lieu de « prédication contemplative », d'étude, de signe de la communion fraternelle.

- Quelle spécificité pour la vie consacrée ? Les frères regrettent souvent que « la vie religieuse ne soit pas bien reconnue dans les diocèses », mais en même temps, comme beaucoup d'autres religieux et consacrés, nous adoptons volontiers une posture « fonctionnaliste » dans notre implication dans un diocèse : quel est le prieur provincial qui, assignant un nouveau frère dans une communauté, n'est pas allé voir l'évêque pour lui demander s'il aurait un service à lui confier ? combien de fois allons-nous rencontrer un évêque pour lui présenter une initiative apostolique que nous aurions le désir d'offrir à cette Eglise particulière ?
- Comment comprendre le développement si important des nouvelles Eglises évangéliques sous toutes les latitudes ? Quel dialogue pouvons-nous promouvoir avec elles ? Que peuvent-elles nous enseigner quant au renouvellement du zèle pour l'évangélisation ?
- Quelle présence collective qualifiée pouvons-nous assurer dans ce nouveau continent des nouveaux réseaux sociaux ? Il est évident qu'un nombre important de frères sont présents individuellement dans ce nouveau monde et y dédient du temps et de l'énergie. Les réalisations de projets collectifs y sont en revanche plus rares. Ces nouveaux moyens de communication cherchent à inventer ou promouvoir de nouveaux réseaux sociaux. On peut parfois se demander si, dans la vie religieuse, leur usage ne vient pas renforcer la tendance à la privatisation des engagements apostoliques. Pour l'Ordre, cette interrogation me paraît importante et devoir être étudiée.
- Le récent Synode ordinaire des évêques a été consacré au thème de la famille et il a affirmé que la famille devait être considérée comme un acteur majeur de l'évangélisation. Cette affirmation avait déjà été faite lors du Synode sur la nouvelle évangélisation et la transmission de la foi à propos des laïcs ou des jeunes. Comment l'Ordre peut-il contribuer à ouvrir des chemins concrets pour prendre au sérieux ces affirmations, à travers les engagements apostoliques et ministères des frères, mais aussi à travers la diversité constitutive de la famille dominicaine ? On rejoint ici la nécessité d'inventer de nouveaux modes de collaboration en une même mission des diverses branches de la famille dominicaine.

Quelques enjeux régionaux spécifiques

Ce renouveau de l'évangélisation prendra certainement des formes différentes selon les régions et les rapports des socii en exposeront les chances et les limites. Pour conclure ce rapport, je voudrais ici exprimer les enjeux qui me paraissent les plus essentiels dans les différentes régions de l'Ordre.

(106) Asie – Pacifique. C'est sans aucun doute une région de l'Ordre aujourd'hui particulièrement vivante et prometteuse, non seulement du fait du bon nombre de nouvelles vocations dans les différentes provinces, mais aussi à cause de la richesse des enjeux humains, socio-politiques et religieux qui s'y présentent. Dans cette région, les frères et l'ensemble de la famille dominicaine soulignent avec insistance les enjeux de la promotion de la dignité des personnes, de la justice et de la paix, face à la situation de grande précarité d'un grand nombre de gens. Il me semble que nous devons aussi tout spécialement déployer nos efforts dans cette région dans le champ du dialogue entre les différentes religions et traditions de sagesse. Le grand nombre de jeunes frères appelle à porter une attention toute particulière aux processus et contenus de la formation initiale. L'étendue et la diversité qui marquent la plupart des pays de cette région doit nous rendre vigilant sur le risque de dispersion de nos forces si nous préférons assurer l'extension de la présence territoriale plutôt que d'assurer une contribution plus spécifique de l'Ordre. L'enjeu de l'inculturation sera sans doute très important. Enfin, la Chine reste un grand défi pour la prédication de l'Ordre, invitant probablement à

envisager la diversification possible de nos modes de présence dans cet immense pays, ainsi que les exigences de collaborations entre nous.

(107) *Etats-Unis.* Ce pays apporte aussi depuis plusieurs années à l'Ordre la bénédiction de nombreuses nouvelles et jeunes vocations, ce qui permet d'envisager avec audace les perspectives de déploiement du charisme de l'Ordre dans le futur, dans ce pays, et probablement aussi en termes de collaborations et missions à l'extérieur. L'Eglise dans ce pays est encore assez fortement marquée par ses origines missionnaires et un enjeu pour l'Ordre – qui a intensément participé à ce temps des fondations - sera sans doute de savoir anticiper l'évolution de l'Eglise dans les années à venir. Cela invite à imaginer quelles seront les contributions spécifiques que l'Ordre pourra apporter à l'évangélisation dans ce pays, au-delà d'une trop forte identification à des « présences pastorales ». Par ailleurs, deux enjeux semblent appeler tout particulièrement le déploiement du charisme de l'Ordre aujourd'hui dans ce pays : l'étude et la recherche en théologie en dialogue avec les nouveaux savoirs qui s'y développent ainsi qu'avec les courants philosophiques qui, en écho, s'y affirment ; attention particulière aux mutations des postures religieuses dans le pays, en particulier en lien avec le mouvement des migrations.

(108) *Europe.* Il y a pour le moment dans l'organisation de l'Ordre trois régions distinctes en Europe, chacune ayant ses propres spécificités, en particulier du fait de l'histoire et de la particularité culturelle qui les marquent. Cependant, dans la perspective d'un renouvellement de l'évangélisation, ces trois sous-régions auront sans doute à affronter, si possible en synergie, des défis communs. Le premier me semble être celui du processus de consolidation de l'unité en Europe, sous les diverses formes actuellement en œuvre. En effet, au-delà d'une certaine tendance à l'euro-scepticisme, les frères soulignent tous le poids symbolique de l'aventure européenne née au lendemain de la guerre comme affirmation de la possibilité de réconciliation, en reconnaissant l'implication des convictions religieuses et de leur histoire dans ce processus de construction européenne. Le second défi est celui de l'humilité des fondateurs : si l'Ordre est né en Europe, il n'a plus aujourd'hui de raisons d'être « euro-centré », et les nouveaux équilibres qui progressivement s'instaurent appellent à de vraies conversions. Troisièmement, dans la plupart des pays européens, dont les cultures spécifiques se sont affirmées au long du dialogue entre Athènes et Jérusalem, on peut constater une tendance à la « défamiliarisation » des religions chrétiennes, en même temps que l'émergence d'un paysage plus multiculturel et multireligieux, dans lequel l'Islam a une place importante. Enfin, dans beaucoup des pays européens, l'Eglise elle-même est en profonde métamorphose et la question se pose de savoir comment l'Ordre lui-même intègrera dans la dynamique de son propre devenir ces changements. Quatre défis de nature à stimuler la créativité dans l'évangélisation ?

(109) *Afrique.* Dans l'Afrique sub-saharienne, les Eglises locales sont le plus souvent encore jeunes et en forte expansion, dans des pays qui sont eux-mêmes pour la plupart en processus d'émergence, marqués encore par une assez grande précarité de la vie de la population, par la fragilité des institutions publiques et politiques et par la rémanence de conflits historiques, souvent avivés suite aux colonisations. Dans ces pays, l'Ordre se développe solidement, et doit affronter le grand défi de la formation des plus jeunes frères, avec assez souvent peu de moyens matériels. Le défi pour l'Ordre dans ces pays, au regard de la réalité des communautés, vicariats et provinces, sera de savoir être présent aux mouvements de structuration socio-économique et politique de ces pays, en même temps qu'à la consolidation et à la formation dans l'Eglise. Un défi tout particulier qui mobilise les frères et les sœurs est certainement celui de porter un souci prioritaire aux plus pauvres qui constituent une part importante de l'Eglise. Du point de vue plus interne à l'Ordre, nous aurons à répondre à deux exigences : celle de promouvoir une inculturation adaptée ; celle d'assurer une solidarité réelle au sein de l'Ordre permettant à ces entités de mener à bien leur installation.

(110) Amérique latine et Caraïbes. Dans cette région, l'Ordre et l'Eglise ont déjà une longue histoire, très intimement liée à la structuration des pays, leur histoire et leurs cultures. Dans cette région aussi, les provinces sont dynamiques et rayonnantes et, comme dans les autres régions, elles engagent beaucoup d'énergie pour assurer la formation initiale des nouveaux frères. Elles ont, quant au déploiement de leur mission, trois défis principaux en commun. Le premier est celui de la fidélité aux intuitions qui ont présidé aux premières fondations sur ce continent : inscrire au cœur de la prédication le souci des populations les plus fragiles et en risque d'être malmenées par des intérêts contradictoires à la promotion de la dignité des personnes et des peuples, et de la manifestation de leur foi à travers de belles dévotions populaires ; mettre l'étude et la promotion de l'éducation au cœur de leur « alliance apostolique » avec les gens ; promouvoir l'inculturation de l'Evangile dans le respect des cultures indigènes. Le second défi, lié à cet enjeu de l'inculturation, est celui d'assurer la transition entre une présence dominicaine marquée par l'époque des premières missions et fondations, et la prise en charge de cette mission par des frères originaires de ces pays. Le troisième défi est celui de la confrontation à un mouvement de très intense diversification du christianisme dans la plupart des pays, et la mise en œuvre du dialogue avec les autres Eglises ou mouvements. Cette région est, de plus, particulièrement concernée par le processus de restructuration : union de vicariats, changement de statut de certaines entités (pour devenir vicariat provincial d'une autre province comme le Chili ou Puerto Rico, ou pour préparer une nouvelle vice-province comme au Venezuela, ou encore pour mettre en place des collaborations nouvelles entre des entités de la région).

Cette *Relatio* est bien longue et je n'espère ne pas avoir épuisé le lecteur ! En cette année du Jubilé, j'ai cherché à ce qu'elle fasse écho aux efforts de tous les frères dans l'Ordre pour ajuster la « sainte prédication » au contexte du monde et de l'Eglise, afin de confirmer notre responsabilité commune de servir le mystère et l'économie de l'amitié de Dieu avec les hommes, en « évangélisant le nom de Jésus-Christ ».

Au terme de ce Rapport, permettez-moi d'exprimer ma gratitude à l'ensemble des frères qui ont été ou sont membres du conseil généralice et de la Curie pour leur soutien si précieux et leur participation si généreuse dans ce service de l'Ordre. Je voudrais aussi, en demandant à nouveau votre miséricorde, exprimer ma profonde gratitude à vous tous mes frères, et aux frères et sœurs de la famille dominicaine, pour votre service de la mission de l'Ordre, votre soutien, votre bienveillance et votre confiance.

En vous assurant de ma communion fraternelle, je confie à la protection de Notre Dame des Prêcheurs et à l'intercession de saint Dominique les travaux du prochain chapitre qui nous aidera à « proclamer joyeusement et fidèlement l'Evangile de la paix », ainsi que tous ceux et celles à qui vous êtes liés par le ministère de la prédication.

A Rome, le 22 décembre 2015

frère bruno cadoré, op
Maître de l'Ordre des Prêcheurs

APPENDIX II

*Presentación del Capítulo General de la Orden de Predicadores
a su Santidad el Papa Francisco
(4 de agosto de 2016)*

Santo Padre:

En nombre de los miembros del Capítulo General de la Orden de Predicadores, que se celebra en Bolonia desde pasado del 16 de julio y que concluirá hoy con la misa solemne de la Fiesta de santo Domingo, presento a Su Santidad nuestro sentimiento de gratitud por habernos concedido esta audiencia. Este encuentro con Su Santidad al culminar nuestro capítulo es particularmente significativo para nosotros, más aún, en este año en el que recordamos la confirmación por parte del papa Honorio III (Tercero) de la intuición de Domingo de Guzmán hace ochocientos años. En un tiempo de profundas mutaciones para la Iglesia y las sociedades europeas, Domingo, siguiendo las orientaciones trazadas por el cuarto Concilio de Letrán, quiso proponer a la Iglesia una Orden de Predicadores que reuniera a frailes, monjas y laicos en una misma misión que el papa Honorio III definiría como «evangelización del nombre de nuestro Señor Jesucristo». Nos alegra de modo particular conmemorar este acontecimiento en el marco del año extraordinario de la Misericordia que su Santidad ha ofrecido a la Iglesia, recordando que Domingo de Guzmán, hombre de compasión y de misericordia hacia los pecadores y los pobres, fue descrito muchas veces como predicador de la gracia.

La Orden de Predicadores celebra un capítulo general cada tres años, según tres modalidades sucesivas: un capítulo de definidores, delegados que no tienen tareas de gobierno y son elegidos por las provincias; le sigue un capítulo de priores provinciales y, finalmente, un capítulo que reúne priores provinciales y otros definidores y delegados elegidos por las entidades; este último es el capítulo electivo.

Me alegra presentar hoy a Su Santidad a los miembros de nuestro capítulo de provinciales, conformado por 44 priores provinciales, 6 vicarios provinciales, el actual Maestro de la Orden y los maestros de la Orden precedentes. Este año, Fray Timothy Radcliffe no pudo participar por razones de salud. Fray Carlos Azpiroz, que ya no es miembro del capítulo, me pidió transmitirle su saludo respetuoso y fraterno. También acostumbramos invitar a otras personas a unirse al Capítulo. Entre dichos invitados están algunos frailes de la Orden: dos hermanos laicos, cooperadores, con el fin de enfatizar la importancia de dicha vocación específica dentro de nuestra Orden; estás presentes también el Director de la Escuela Bíblica de Jerusalén; siete frailes miembros de la Curia General y un experto en derecho canónico. Hemos invitado además a este capítulo a algunos representantes de las otras ramas de la Orden o de la familia dominicana: dos monjas contemplativas, dos representantes de las hermanas dominicas apostólicas, el Presidente Internacional de las Fraternidades Laicales Dominicanas, un representante del Movimiento Juvenil Dominicano Internacional y un representante de las Fraternidades Sacerdotales Dominicanas. Nos acompaña igualmente un equipo de traductores e intérpretes. Dado que este año celebramos el Jubileo de la Orden, he invitado también a la Comisión Internacional de monjas de la Orden a celebrar su encuentro anual en Bolonia, en las mismas fechas del Capítulo y las hemos invitado a venir también hoy con nosotros. Queremos manifestar así la importancia y el lugar esencial que tienen nuestras monjas, desde los comienzos, en la misión de la Orden de la que ellas hacen parte, y que se expresa por la relación de cada monja y cada monasterio con el Maestro de la Orden. Con todos ellos y ellas, le expreso, Santo Padre, nuestra afición filial y nuestro deseo de servir a la misión evangelizadora de la Iglesia.

En este año del Jubileo de la Orden, la preparación del capítulo general nos ha llevado a prestar una atención muy especial al llamado que nos hace la Iglesia y que usted mismo nos recuerda con insistencia, a renovar nuestra generosidad en la evangelización. Servidores del ministerio de la predicación, de la evangelización, quisiéramos darle importancia especial a nuestra contribución al desarrollo de una cultura del encuentro, a una Iglesia del pueblo de Dios en camino, animada por el deseo de ir más allá de sus círculos habituales. Una Iglesia que sea profeta de comunión y de unidad entre los hombres, que promueva particularmente la participación en la vida de todos aquéllos y aquéllas que carecen de voz en este mundo globalizado dirigido muchas veces por principios marcados por una economía dominante. El camino de renovación de nuestra vocación de predicadores, miembros de una Orden mendicante, volviendo a las fuentes de la tradición iniciada por santo Domingo y san Francisco, nos ha llevado a enfatizar tres aspectos:

El primero es la necesidad de ajustar las estructuras de vida de los frailes, de las comunidades y de las provincias, de modo que vida y misión se conjuguen en una unidad dinámica. ¿Cómo hacer para que la perspectiva de nuestra misión evangelizadora no sea primordialmente funcional (nuestras instituciones, nuestras estructuras, la influencia de nuestro patrimonio, de nuestros ministerios...) sino que tenga, ante todo, una dimensión existencial, que sea un espacio de realización y de alegría para las personas, una oportunidad para que las comunidades resplandezcan como «parábolas de comunión», como le gustaba decir al Hermano Roger de Taizé? La comunión fraterna y la esperanza para el mundo constituyen el crisol de la «conversión pastoral» y de la promoción mutua de nuestras vocaciones de predicadores.

El segundo aspecto es la pasión de Domingo por inscribir el ministerio de la Palabra en una dinámica de conversación, diálogo, escucha y encuentro. Al elegir imitar a Jesús predicador, itinerante y mendicante de la hospitalidad para la Palabra, Domingo quiso contribuir, en la medida de sus posibilidades, a la voluntad de la Iglesia de renovar su presencia en el mundo y su relación tanto con los creyentes como con los no creyentes. Su modo específico de predicación del Evangelio era la fraternidad. Quisiéramos que esos mismos criterios orienten hoy la evaluación de nuestras presencias evangélicas y apostólicas, al igual que las formas de colaboración indispensables tanto entre los frailes como dentro de la familia de frailes y hermanas, laicos y clérigos, de Domingo. Este capítulo fue precedido por una peregrinación de un centenar de frailes estudiantes y hermanas jóvenes provenientes del mundo entero para caminar sobre los pasos de Domingo. Al inicio del Capítulo, estos jóvenes nos dirigieron un mensaje, que creo, ha sido decisivo. Su alegría de pertenecer a una Orden en la cual, a partir de la diversidad cultural, lingüística y social, nace la comunión en la medida en que cada uno brinde plenamente sus propios dones. En este sentido, el capítulo llama a desarrollar la colaboración, la solidaridad, los proyectos internacionales e interculturales.

El tercer aspecto lo forman las prioridades que orientarán las nuevas iniciativas que queremos asumir. El estudio, en cuanto que constituye una de las primeras observancias en la Orden, es un criterio importante. Un estudio que se sitúe entre la escucha de la Palabra, el apoyo en un conocimiento profundo de la tradición de la Iglesia y la preocupación por un diálogo abierto y riguroso con el pensamiento contemporáneo. Buscando dicho equilibrio, quisiéramos promover aún más el diálogo entre predicación, ministerios y teología, buscando hacer cada vez más inteligible la revelación de la Verdad que libera en medio de la conversación entre Dios y su pueblo. Quisiéramos llevar a cabo esta misión brindando toda nuestra atención a las prioridades enfatizadas a lo largo de nuestra historia: el encuentro entre culturas, el diálogo con las otras religiones, el afán de llegar a aquellos y aquellas que no están familiarizados con la fe, la amistad con los pobres, los maltratados y los olvidados. ¿Cómo escuchar la voz de Dios sin dejarnos interpelar y desinstalar por la voz de los que no tienen voz en este mundo, a partir de quienes se puede crear verdaderamente una comunión humana con la esperanza de la salvación? Sin duda, uno de los ejes privilegiados de dicho ministerio de la Palabra hoy debe ser la promoción de la participación de todos, laicos y clérigos, mujeres y hombres,

consagrados o no, en un mismo ministerio de la Palabra que, en los tiempos de santo Domingo, se llamaba «santa predicación».

Santo Padre, el Señor nos concede la gracia de contar en la actualidad con un fraile en formación inicial por cada seis frailes de la Orden, repartidos en todas las regiones del mundo. Nuestro mayor deseo es escuchar verdaderamente lo que nos dice el Señor al llamar a esos jóvenes a dar su vida al servicio de la evangelización de su Palabra. Le expreso de nuevo, nuestra profunda gratitud filial por la confianza que su Santidad nos manifiesta y me permito pedirle humildemente que ore por nuestra Orden y nos bendiga para que, ocho siglos después de su fundación, tengamos el valor, la alegría y la generosidad de confirmar en el mundo de hoy, la intuición que Domingo nos dejó como herencia.

Fray Bruno Cadoré, O.P.
Maestro de la Orden de Predicadores

APPENDIX III

Mensaje de su Santidad Francisco al Capítulo General de la Orden de Predicadores

Queridos hermanos y hermanas:

Hoy podríamos describir este día como “Un jesuita entre frailes”: a la mañana con ustedes y en la tarde en Asís con los franciscanos: entre frailes.

Les doy la bienvenida y agradezco el saludo que Fray Bruno Cadoré, Maestro general de la Orden, me ha dirigido en nombre propio y de todos los presentes, ya culminando el Capítulo general, en Bolonia, donde desean reavivar sus raíces junto al sepulcro del santo Fundador.

Este año tiene un significado especial para vuestra familia religiosa al cumplirse ocho siglos desde que el papa Honorio III confirmó la Orden de los Predicadores. Con ocasión del Jubileo que celebran con este motivo, me uno a ustedes en acción de gracias por los abundantes dones recibidos durante este tiempo. Además, quiero expresar mi gratitud a la Orden por su significativo aporte a la Iglesia y la colaboración que, con espíritu de servicio fiel, ha mantenido desde sus orígenes hasta el día de hoy con la Sede Apostólica.

Y este octavo centenario nos lleva a hacer memoria de hombres y mujeres de fe y letras, de contemplativos y misioneros, mártires y apóstoles de la caridad, que han llevado la caricia y la ternura de Dios por doquier, enriqueciendo a la Iglesia y mostrando nuevas posibilidades para encarnar el Evangelio a través de la predicación, el testimonio y la caridad: tres pilares que afianzan el futuro de la Orden, manteniendo la frescura del carisma fundacional.

Dios impulsó a santo Domingo a fundar una «Orden de Predicadores», siendo la predicación la misión que Jesús encomendó a los Apóstoles. Es la Palabra de Dios la que quema por dentro e impulsa a salir para anunciar a Jesucristo a todos los pueblos (cf. Mt28,19-20). El padre Fundador decía: «Primero contemplar y después enseñar». Evangelizados por Dios, para evangelizar. Sin una fuerte unión personal con él, la predicación podrá ser muy perfecta, muy razonada, incluso admirable, pero no toca el corazón, que es lo que debe cambiar. Es tan imprescindible el estudio serio y asiduo de las materias teológicas, como todo lo que permite aproximarnos a la realidad y poner el oído en el pueblo de Dios. El predicador es un contemplativo de la Palabra y también lo es del pueblo, que espera ser comprendido (cf. *Evangelii gaudium*, 154).

Transmitir más eficazmente la Palabra de Dios requiere el testimonio: maestros fieles a la verdad y testigos valientes del Evangelio. El testigo encarna la enseñanza, la hace tangible, convocadora, y no deja a nadie indiferente; añade a la verdad la alegría del Evangelio, la de saberse amados por Dios y objeto de su infinita misericordia (cf. *ibíd*, 142).

Santo Domingo decía a sus seguidores: «Con los pies descalzos, salgamos a predicar». Nos recuerda el pasaje de la zarza ardiente, cuando Dios dijo a Moisés: «Quítate las sandalias de los pies, pues el sitio que pisas es terreno sagrado» (Ex 3,5). El buen predicador es consciente de que se mueve en terreno sagrado, porque la Palabra que lleva consigo es sagrada, y sus destinatarios también lo son. Los fieles no sólo necesitan recibir la Palabra en su integridad, sino también experimentar el testimonio de vida de quien predica (cf. *Evangelii gaudium*, 171). Los santos han logrado abundantes frutos porque, con su vida y su misión, hablan con el lenguaje del corazón, que no conoce barreras y es comprensible por todos.

Por último, el predicador y el testigo deben serlo en la caridad. Sin esta, serán discutidos y sospechosos. Santo Domingo tuvo un dilema al inicio de su vida, que marcó toda su existencia: «Cómo puedo estudiar con pieles muertas, cuando la carne de Cristo sufre». Es el cuerpo de Cristo vivo y sufriente, que grita al predicador y no lo deja tranquilo. El grito de los pobres y los descartados despierta, y hace comprender la compasión que Jesús tenía por las gentes (Mt 15,32).

Mirando a nuestro alrededor, comprobamos que el hombre y la mujer de hoy, están sedientos de Dios. Ellos son la carne viva de Cristo, que grita «tengo sed» de una palabra auténtica y liberadora, de un gesto fraterno y de ternura. Este grito nos interpela y debe ser el que vertebre la misión y dé vida a las estructuras y programas pastorales. Piensen en esto cuando reflexionen sobre la necesidad de ajustar el organigrama de la Orden, para discernir sobre la respuesta que se da a este grito de Dios. Cuanto más se salga a saciar la sed del prójimo, tanto más seremos predicadores de verdad, de esa verdad anunciada por amor y misericordia, de la que habla santa Catalina de Siena (cf. Libro della Divina Dottrina, 35). En el encuentro con la carne viva de Cristo somos evangelizados y recobramos la pasión para ser predicadores y testigos de su amor; y nos libramos de la peligrosa tentación, tan actual hoy día, del nosticismo.

Queridos hermanos y hermanas, con un corazón agradecido por los bienes recibidos del Señor para vuestro Orden y para la Iglesia, los animo a seguir con alegría el carisma inspirado a santo Domingo y que ha sido vivido con diversos matices por tantos santos y santas de la familia dominica. Su ejemplo es impulso para afrontar el futuro con esperanza, sabiendo que Dios siempre renueva todo... y no defrauda. Que Nuestra Madre, la Virgen del Rosario, interceda por ustedes y los proteja, para que sean predicadores y testigos valientes del amor de Dios. Gracias!

Francisco, papa
Sala Clementina (Palacio Apostólico Vaticano) - 4 de agosto de 2016